

VOLET PAYSAGE ET PATRIMOINE

Demande d'Autorisation Environnementale du parc éolien de Saint-Paul / Champagnac-la-Prune

Département : Corrèze (19)

Communes : Saint-Paul et Champagnac-la-Prune

Maître d'ouvrage



Contact

VSB Energies nouvelles
Thibaud SAURET
Parc Oberthur, 74C rue de Paris
35000 Rennes
Tel : 06 77 36 99 78

Réalisation de l'étude

ENCIS Environnement



4.3

Volet paysage et
patrimoine

Préambule

VSB Energies nouvelles, développeur/opérateur d'unités de production d'énergie renouvelable, a initié un projet éolien sur les communes de Saint-Paul et Champagnac-la-Prune dans le département de la Corrèze (19).

Le projet, constitué de 6 éoliennes, a été déposé en 2017. Le porteur de projet souhaite modifier ce projet :

- en supprimant les éoliennes E5 et E6, pour raisons foncières,
- en supprimant le poste de livraison 2 auquel étaient raccordées ces deux éoliennes,
- en supprimant les aménagements associés à ces éoliennes et au poste de livraison (pistes, plateformes, zones de stockage et de levage de grue, raccordement),
- en décalant l'éolienne E4 afin de respecter la préconisation précisée dans l'avis émis par RTE au sujet du projet déposé.

Le bureau d'études ENCIS Environnement a été missionné par le maître d'ouvrage pour réaliser le volet paysager de l'étude d'impact sur l'environnement pour ce nouveau projet.

Ce dossier retrace la démarche employée par les paysagistes et cartographes du bureau d'études pour analyser le paysage, ses sensibilités vis-à-vis d'un parc éolien et sa capacité à absorber un projet nouveau et structurant. Le rôle des paysagistes est aussi de conseiller le porteur de projet pour maintenir une cohérence du paysage vécu et observé, en assurant une lisibilité claire. Une analyse précise permettra enfin au lecteur de comprendre les effets du futur parc éolien dans son contexte.

Table des matières

Partie 1 : Introduction.....	7		
1.1 Les acteurs du projet	9		
1.1.1 Le porteur de projet	9		
1.1.2 Les acteurs du territoire	9		
1.1.3 Le bureau d'études paysagères	10		
1.2 Les documents de référence éolien / paysage	11		
1.2.1 Le Schéma Régional Éolien.....	11		
1.2.2 Les préconisations de la DREAL Nouvelle-Aquitaine	14		
1.2.3 Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)	14		
Partie 2 : Méthodologie	16		
2.1 Méthodologie générale et définitions.....	18		
2.1.1 Démarche globale.....	18		
2.1.2 Interprétation des termes « paysage » et « patrimoine ».....	18		
2.1.3 Le paysage, un objet d'analyse vivant	18		
2.1.4 La définition des perceptions visuelles.....	19		
2.2 Définition des aires d'étude	20		
2.3 Méthodologie détaillée	21		
2.3.1 Analyse de l'état actuel	21		
2.3.2 Présentation des solutions de substitution envisagées et des raisons du choix du projet..	26		
2.3.3 Evaluation des impacts du projet sur le paysage et le patrimoine	27		
2.3.4 Propositions de mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts du projet.....	31		
2.4 Limites et difficultés rencontrées	31		
Partie 3 : Analyse de l'état actuel du paysage et du patrimoine et de leur évolution en l'absence de mise en œuvre d'un projet	32		
3.1 Le contexte paysager du territoire	34		
3.1.1 Les grandes caractéristiques physiques et humaines du territoire	34		
3.1.2 Les unités paysagères	39		
3.1.3 Les perceptions sociales du paysage	45		
3.2 Les enjeux et sensibilités de l'aire d'étude éloignée	48		
3.2.1 Les perceptions visuelles lointaines	48		
		3.2.2 L'inventaire patrimonial et emblématique.....	55
		3.2.3 Le contexte touristique.....	72
		3.2.4 Inventaire des parcs éoliens et des projets existants ou approuvés.....	77
		3.3 Les enjeux et sensibilités de l'aire intermédiaire.....	78
		3.3.1 L'analyse des structures paysagères.....	78
		3.3.2 Les perceptions visuelles de l'AEIn.....	81
		3.3.3 Les éléments patrimoniaux de l'AEIn.....	85
		3.3.4 Les sites touristiques de l'AEIn	90
		3.3.5 Les parcs éoliens et autres projets existants ou approuvés	91
		3.4 Les enjeux et sensibilités de l'aire rapprochée.....	92
		3.4.1 La description des motifs paysagers.....	92
		3.4.2 Les espaces vécus	94
		3.4.3 Les éléments remarquables et attractifs de l'AER.....	101
		3.4.4 Les perceptions sociales du paysage de l'AER.....	104
		3.4.5 La description des parcs éoliens et autres projets existants ou approuvés	106
		3.5 La description du site d'implantation : l'aire immédiate.....	107
		3.5.1 La description des éléments de l'environnement immédiat	107
		3.5.2 Aperçu de l'évolution probable du paysage en l'absence de mise en œuvre du projet....	109
		3.6 Synthèse des sensibilités paysagères et des enjeux	112
Partie 4 : Solutions de substitution envisagées et raisons du choix du projet	115		
4.1 Compatibilité du projet avec les préconisations paysagères	117		
4.2 Choix d'un scénario	118		
4.3 Choix d'une variante de projet	120		
4.3.1 Variante n°1.....	120		
4.3.2 Variante n°2.....	121		
4.3.3 Variante n°3.....	121		
4.3.4 Variante n°4.....	122		
4.3.5 Variante n°5.....	122		
4.3.6 Analyse comparative des variantes de projet.....	123		
4.3.7 Synthèse de l'analyse des variantes.....	132		
4.3.8 Evolution de la variante finale	133		
4.4 Description de la variante de projet retenue	136		
4.4.1 Les éoliennes	136		
4.4.2 Les aménagements connexes	136		

4.4.3 La description des travaux	138	Bibliographie.....	212
4.4.4 La description des modalités d'exploitation	138	Annexe : Questionnaire pour l'enquête sur les perceptions sociales du paysage.....	213
4.4.5 Plan de masse	138		
Partie 5 : Evaluation des impacts du projet sur le paysage et le patrimoine	140		
5.1 Considérations générales sur les effets d'un parc éolien	142		
5.1.1 L'objet « éolienne » et le paysage.....	142		
5.1.2 Principales problématiques éolien/paysage	147		
5.1.3 Les perceptions sociales des paysages éoliens.....	149		
5.2 Les effets de la construction du projet sur le paysage.....	152		
5.3 Les effets de l'exploitation du projet éolien depuis les différentes aires d'étude.....	153		
5.3.1 Rappel méthodologique	153		
5.3.2 Présentation des photomontages	153		
5.3.3 Les perceptions visuelles globales du projet	154		
5.3.4 Perceptions sociales du nouveau paysage induit par le projet	156		
5.3.5 Les effets du projet depuis l'aire éloignée	157		
5.3.6 Les effets du projet depuis l'aire intermédiaire	175		
5.3.7 Les effets du projet depuis l'aire rapprochée.....	184		
5.3.8 Les effets du projet dans l'aire d'étude immédiate	195		
5.3.9 Les effets cumulés avec les projets existants ou approuvés	196		
5.4 Synthèse des impacts	198		
Les relations du projet avec les entités et structures paysagères.....	198		
Les modifications des perceptions sociales du paysage	198		
Les perceptions visuelles du projet depuis les différentes aires d'étude.....	198		
Les relations avec les éléments patrimoniaux et touristiques.....	198		
Les effets sur le cadre de vie	198		
L'insertion fine du projet dans son environnement immédiat.....	199		
Les effets cumulés avec les autres projets existants ou approuvés	199		
Partie 6 : Proposition de mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts du projet	200		
6.1 Les mesures d'évitement.....	202		
6.2 Les mesures de réduction	202		
6.3 Les mesures d'accompagnement	205		
6.4 Synthèse des mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts.....	206		
Table des illustrations	208		

Partie 1 : Introduction

1.1 Les acteurs du projet

1.1.1 Le porteur de projet

VSB énergies nouvelles est une société spécialisée dans le développement de projets et la production d'électricité d'origine renouvelable, principalement dans le secteur de l'énergie éolienne.

VSB énergies nouvelles est la filiale française indépendante du Groupe VSB. Le Groupe VSB a été fondé en 1995 en Allemagne. Il s'est développé grâce à son expertise et ingénierie dans la réalisation de projets d'énergie renouvelable pour son compte ou celui de tiers. Le groupe réunit plus de 200 collaborateurs pluridisciplinaires à travers l'Europe. Le gérant opérationnel est le propriétaire à 100 % du Groupe. L'essentiel de l'activité est financé par ses fonds propres et son autofinancement. Cette configuration offre deux avantages : une flexibilité de décisions et un développement financier serein. La société VSB énergies nouvelles a été constituée en 2001 et emploie aujourd'hui une équipe pluridisciplinaire de 80 collaborateurs répartis entre son siège social à Nîmes et ses agences à Rennes, Reims, Paris et Toulouse. VSB énergies nouvelles est engagé dans une démarche globale de qualité. Certifiée ISO 9001 pour son système de management de la qualité, de la sécurité et de l'environnement depuis 2016, elle a également été certifiée depuis 2018 ISO 14001 pour le management environnemental et ISO 45001 pour la santé sécurité au travail. Les compétences de VSB énergies nouvelles couvrent toutes les étapes de la vie d'un projet, de son développement à son démantèlement, en passant par la construction et l'exploitation.

Développement et ingénierie de projet

- Développement de projet
- Expertise du potentiel
- Expertise technique
- Ingénierie financière et administrative
- Conseil, due diligence, formation

Construction

- Conception
- Maîtrise d'oeuvre
- Assistance à maîtrise d'ouvrage
- Conseil et formation

Exploitation

- Suivi du productible et gestion de la maintenance
- Expertise technique

Gestion administrative et financière

- Suivi des contrats financiers et juridiques
- Administration des SPV
- Suivi de facturation

Valorisation

- Gestion de l'ensemble des sujets relatifs à la vente d'électricité sur les marchés
- Optimiser la gestion de l'énergie
- Pérenniser et améliorer la production

Grâce à ses différentes compétences, après le développement, VSB énergies nouvelles assurera donc également la construction, l'exploitation et la gestion du parc éolien de Saint Paul et Champagnac la Prune.

Responsable du projet :

M. Thibaud SAURET, Chef de projets

Adresse : VSB Energies Nouvelles
Parc Oberthur, bât. 74C rue de Paris
35000 Rennes
Tel : 06.77.36.99.78

1.1.2 Les acteurs du territoire

Localisé dans le département de la Corrèze (19), dans la grande région de la Nouvelle Aquitaine, le site du projet se trouve sur les communes de Saint-Paul et de Champagnac-la-Prune. Les communes de Saint-Paul et de Champagnac-la-Prune font partie de la Communauté d'Agglomération de Tulle, suite à la fusion au 1er janvier 2017 de l'ancienne Communauté d'Agglomération de Tulle (dont faisait partie Saint-Paul) et de la Communauté de Communes du Doustre et du Plateau des Etangs (dont faisait partie Champagnac-la-Prune).

Interlocuteurs :**Stéphanie VALLEE-PREVOTE, Maire de Saint-Paul,****Jacquy SENUT, Maire de Champagnac-la-Prune,****Michel BREUILH, Président de la Communauté d'Agglomération de Tulle,****France ROUHAUD, Présidente de la Communauté de Communes du Doustre et du Plateau des Etangs.****1.1.3 Le bureau d'études paysagères**

Le Bureau d'études d'ENCIS Environnement est spécialisé dans les problématiques environnementales, d'énergies renouvelables et d'aménagement durable. Dotée d'une expérience de plus de sept années dans ces domaines, notre équipe indépendante et pluridisciplinaire accompagne les porteurs de projets publics et privés au cours des différentes phases de leurs démarches.

L'équipe du pôle environnement, composée de géographes, d'écologues et de paysagistes, s'est spécialisée dans les problématiques environnementales, paysagères et patrimoniales liées aux projets de parcs éolien, de centrales photovoltaïques et autres énergies renouvelables. En 2020, les responsables d'études d'ENCIS Environnement ont pour expérience la réalisation de plus de 144 volets paysagers d'étude d'impact de projets éoliens et d'une trentaine de dossiers de Zone de Développement Eolien.

Responsables de l'étude :

Indice	Etabli par	Corrigé par	Validé par	Commentaires et date
0	- Perrine ROY, rédactrice de l'étude / Paysagiste DPLG - Paul DESSAGNE, cartographies et coupes / Paysagiste DPLG	Benjamin POLLET, responsable d'études et d'affaires / Paysagiste concepteur	Benjamin POLLET, responsable d'études et d'affaires / Paysagiste concepteur	1 ^{ère} version : 26/04/2017
1	Camille TORRE, Paysagiste Conceptrice	Perrine ROY, Paysagiste DPLG	Perrine ROY, Paysagiste DPLG	Projet modifié : 17/08/2020

Adresse : ENCIS Environnement
21 rue Columbia
87068 Limoges
Tel : 05 55 36 28 39

1.2 Les documents de référence éolien / paysage

1.2.1 Le Schéma Régional Éolien

Le Schéma Régional Eolien est prévu aux articles L.222-1 et suivants et R.222-1 et suivants du Code de l'Environnement. Ce schéma, qui est une annexe du Schéma Régional Climat, Air, Énergie (SRCAE), « définit, en cohérence avec les objectifs issus de la législation européenne relative à l'énergie et au climat, les parties du territoire favorables au développement de l'énergie éolienne » en tenant compte d'une part, du potentiel éolien et d'autre part, des servitudes, des règles de protection des espaces naturels ainsi que **du patrimoine naturel et culturel, des ensembles paysagers**, des contraintes techniques et des orientations régionales.

Les schémas fixent également des objectifs quantitatifs (puissance à installer) et qualitatifs. Ce document basé sur un état des lieux de l'éolien dans la région et sur des analyses techniques et paysagères sera ensuite mis en perspective avec l'ensemble des autres volets du SRCAE. Le SRE dresse un état des lieux des contraintes existantes sur le territoire pour définir des zones à enjeux et des zones favorables. Il fixe la liste des communes formant les délimitations territoriales du schéma régional éolien.

Le Schéma Régional Eolien de l'ancienne région du Limousin a été approuvé par arrêté du préfet de région le 23 avril 2013. Il a ensuite été annulé par la Cour Administrative d'Appels de Bordeaux en date du 12 janvier 2017.

Les éléments de connaissance que ce SRE contient nous renseignent tout de même sur le territoire concerné et sont repris dans l'étude des impacts du projet éolien avec les cartes ci-après. Par ailleurs, et en application de l'article L.553-1 du Code de l'Environnement :

- L'instauration d'un SRE n'est pas une condition préalable à l'octroi d'une autorisation ;
- L'annulation du SRE est sans effet sur les procédures d'autorisation de construire et d'exploiter des parcs éoliens déjà accordés ou à venir.

L'annulation d'un SRE ne remet nullement en cause leurs objectifs stratégiques : les services de l'Etat poursuivent l'instruction des demandes d'autorisation d'exploiter les parcs éoliens en veillant à la bonne prise en compte des sensibilités et enjeux environnementaux, paysagers et patrimoniaux identifiés dans ce schéma.

1.2.1.1 Le zonage du SRE

Après un inventaire complet des différents éléments composant le paysage (sites classés / inscrits, ZPPAUP, AVAP, paysages emblématiques et singuliers, patrimoine archéologique, ...), et une synthèse des différents enjeux qui y sont associés, le Schéma Régional Eolien de l'ancienne région du Limousin présente

une carte de synthèse des sensibilités patrimoniales et paysagères (carte 1 page suivante). L'aire d'étude immédiate du projet éolien se trouve en majeure partie sur une « zones favorables pour l'implantation d'éoliennes », à enjeux faibles, et une plus petite partie au nord-ouest se trouve en « zones favorables à fortes contraintes » à enjeux forts (cf. carte 2 en page suivante).

1.2.1.2 Les préconisations paysagères du SRE

Le SRE de l'ancienne région du Limousin contient également des préconisations paysagères d'ordre général, qui sont :

- distinguer cadre de vie et dynamique d'évolution des paysages. L'évaluation des impacts sur le cadre de vie des riverains notamment doit faire l'objet d'une concertation continue ;
- viser à créer de nouveaux paysages cohérents ;
- avoir une vision globale du développement de l'énergie éolienne en Nouvelle-Aquitaine.

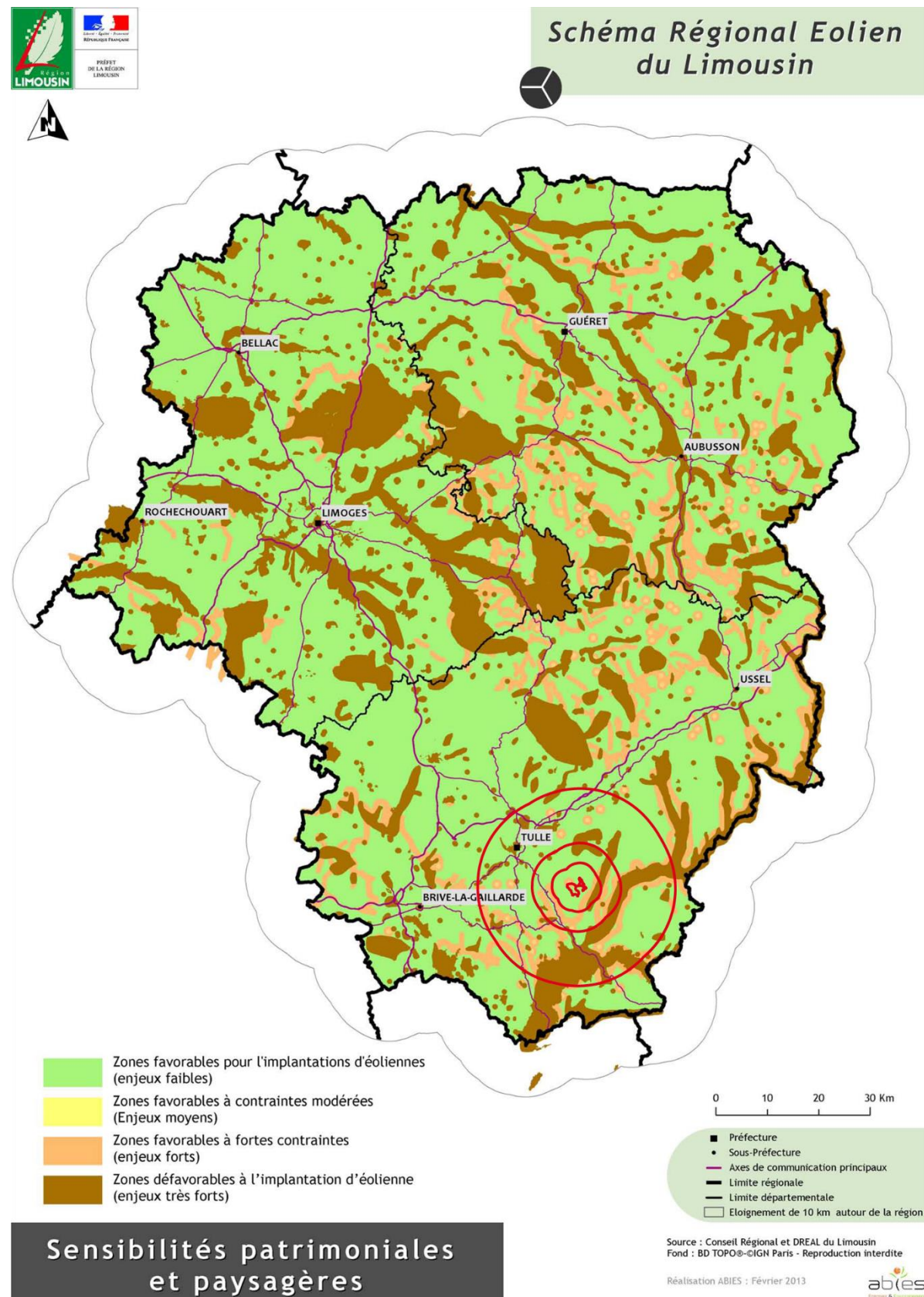
1.2.1.3 Les sensibilités paysagères inventoriées dans le SRE

L'aire d'étude immédiate du projet éolien se trouve sur des « zones favorables pour l'implantation d'éoliennes », à différents niveaux de contraintes.

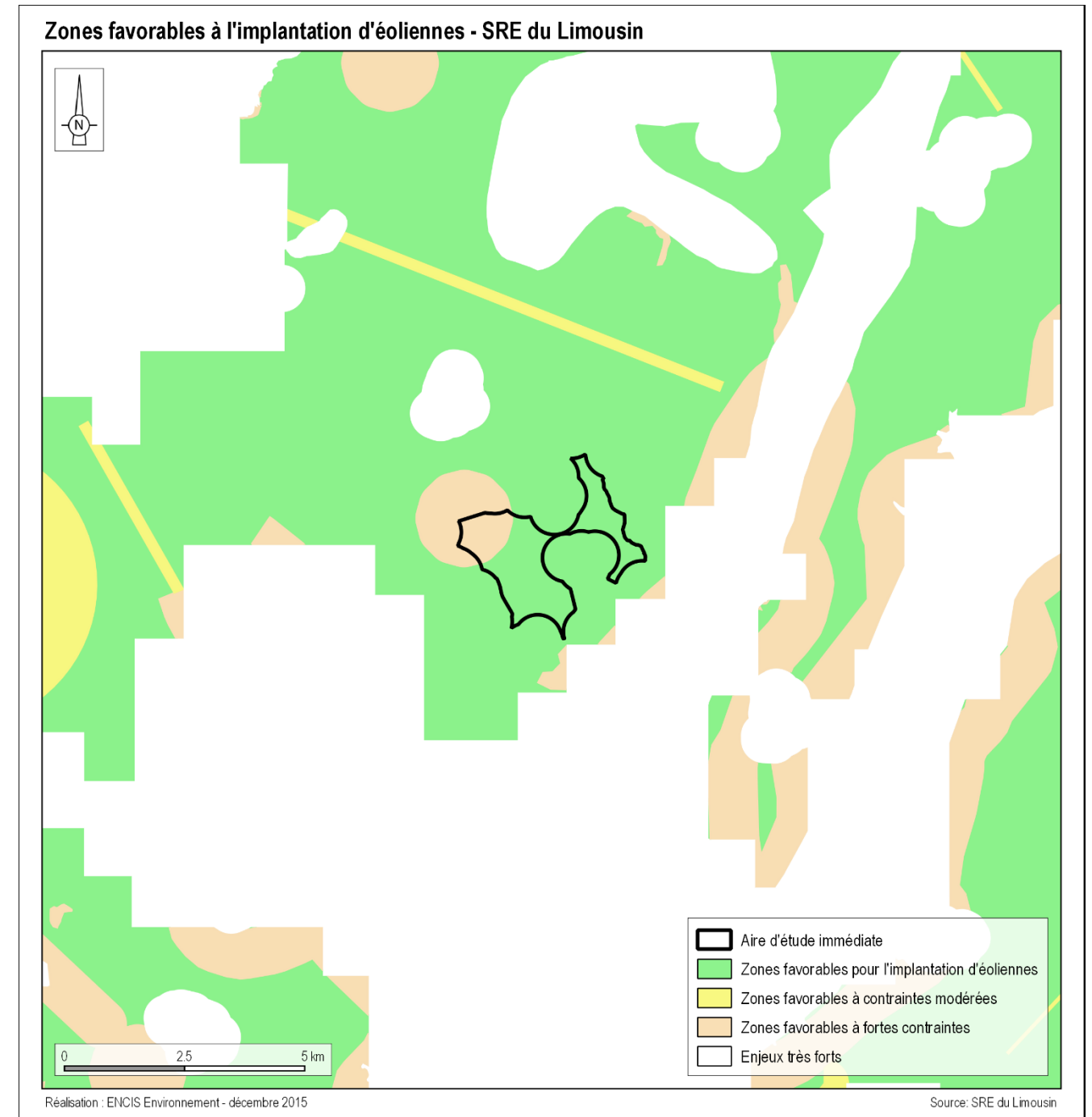
En effet, le périmètre d'étude globale comporte des espaces où des enjeux paysagers peuvent contraindre le développement de l'éolien (cf. cartes 2 et 3 pages suivantes) :

- Une partie de l'aire d'étude immédiate, au nord-ouest, se trouve ainsi dans une zone à fortes contraintes et à enjeux forts en raison de la présence d'un sommet isolé (altitude 571 m). Or, d'après le SRE, les « lignes de crêtes et sommets isolés offrent souvent des vues dégagées et sont visibles de très loin. Ils ont été mis en évidence dans l'Atlas des Paysages du Limousin. [...] Afin de prendre en compte les enjeux liés à ces événements de reliefs, une zone tampon de 500 mètres de rayon autour des sommets isolés [...] a été cartographiée et renseignée comme une zone favorable au développement de l'éolien mais avec de fortes contraintes ».
- On note également la présence proche de zones à enjeux très forts, liées aux vallées voisines du Doustre et de la Souvigne, dont les hauts-versants sont qualifiés de rebords paysagers. D'après le SRE, les rebords paysagers « font parfois le lien entre deux unités paysagères et constituent des espaces où la covisibilité peut être importante. Ces rebords paysagers ont été considérés comme des zones favorables à fortes contraintes ».

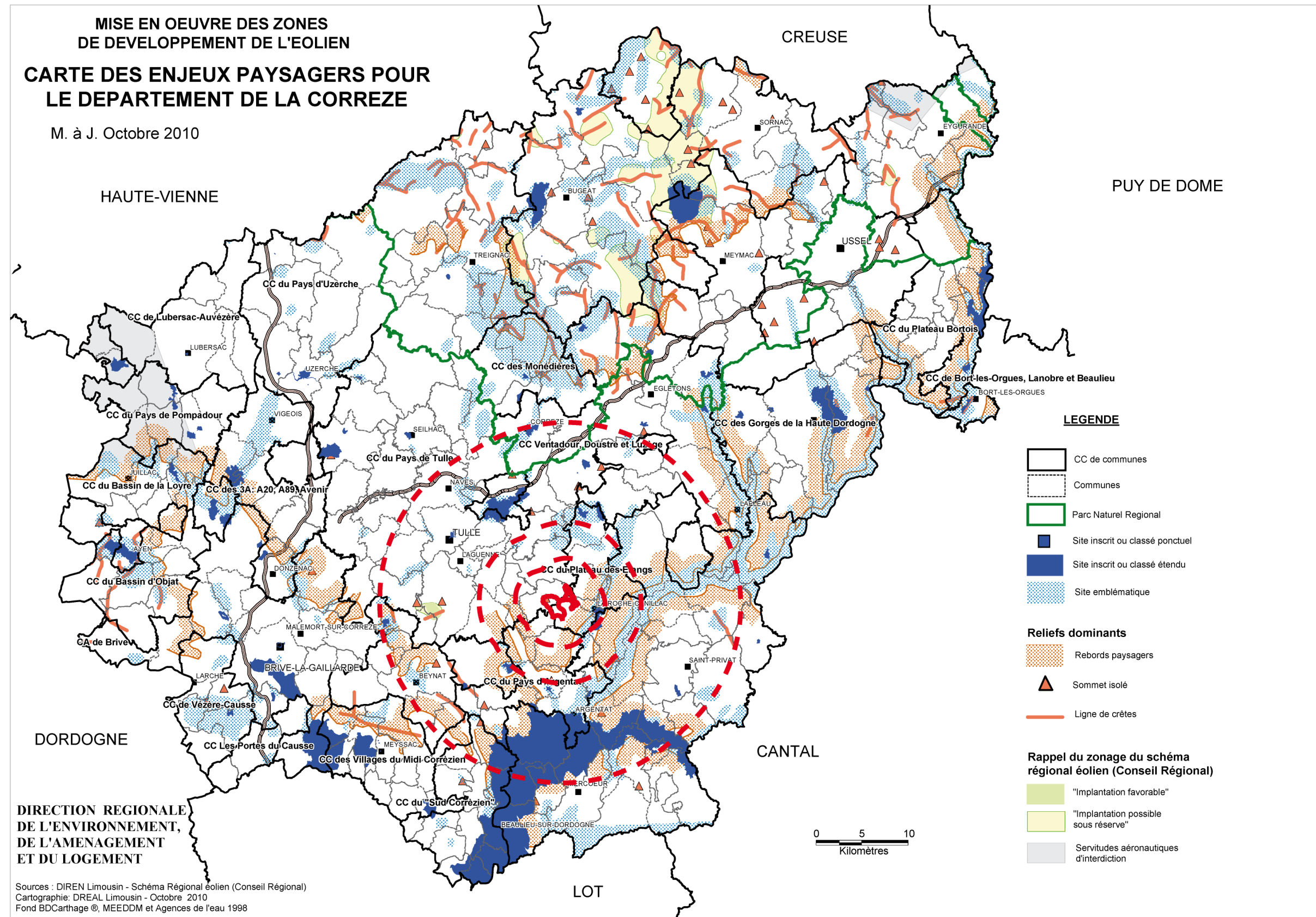
Ces points seront particulièrement étudiés lors de l'analyse des impacts du projet éolien.



Carte 1 : Sensibilités paysagères du SRE.



Carte 2 : Détail des sensibilités paysagères du SRE dans le secteur du projet.



Carte 3 : Enjeux paysagers vis-à-vis de l'éolien dans le département de la Corrèze (DREAL Nouvelle-Aquitaine)

1.2.2 Les préconisations de la DREAL Nouvelle-Aquitaine

La notice explicative des cartes départementales étudiées par la DREAL Nouvelle-Aquitaine, mise en place dans le cadre du développement de l'éolien, émet plusieurs préconisations :

Les sites classés et inscrits : « L'implantation d'éoliennes dans ces espaces reconnus par une protection réglementaire est incompatible (sites classés) ou fortement à éviter (sites inscrits). Par ailleurs, pour ne pas dévaloriser ces sites protégés, il est conseillé de ne pas installer des parcs éoliens aux abords immédiats de ces sites. Ainsi, pour éviter aux projets éoliens de créer des nuisances paysagères importantes aux sites, il est proposé d'adopter une certaine marge de recul (de 1 à 4 km par exemple, selon la topographie locale); les marges de recul ne sont pas dessinées sur les cartes départementales et doivent être dans chaque cas adaptées au terrain. »

Plusieurs sites inscrits et classés sont localisés dans le périmètre d'étude. Ils seront décrits et leurs sensibilités vis-à-vis d'un projet éolien seront étudiées aux chapitres 3.2.2.3 (aire d'étude éloignée), 3.3.3.2 (aire intermédiaire) et 3.4.3.2 (aire d'étude rapprochée).

Les sites emblématiques : « Dans ces espaces pittoresques qui ont fait l'objet des savoir-faire locaux, d'une gestion patrimoniale, l'implantation d'éoliennes est très fortement déconseillée et à éviter.

Des sites emblématiques ont été recensés à proximité de la zone de projet et dans l'aire d'étude globale. Ils seront décrits et leurs sensibilités vis-à-vis d'un projet éolien seront détaillées aux chapitres 3.2.2.5 (AEE), 3.3.3.3 (aire d'étude intermédiaire) et 3.4.3.3 (aire d'étude rapprochée).

Les lignes de crêtes et les sommets isolés : « L'implantation d'éoliennes est fortement déconseillée et à éviter sur les lignes de crêtes et les sommets isolés de l'ancienne région du Limousin en raison des risques d'impacts négatifs engendrés (effet de dominance, mauvais rapport d'échelle avec le relief, dénaturation d'espaces, espaces symboliques associés à la mémoire collective locale...). »

Un sommet isolé est localisé en limite de la zone de projet. Comme mentionné précédemment, ce point sera particulièrement étudié au chapitre 3.3.1.

Les rebords paysagers : « Il est très souhaitable de ne pas implanter de parcs éoliens sur les rebords paysagers pour éviter l'effet de dominance de ces parcs s'ils étaient construits en contre-plongée de zones habitées. Pour éviter de tels effets, une bande de recul (de l'ordre de 2 km) à partir du rebord paysager est proposée. Cette marge de recul théorique est à adapter aux spécificités du terrain. »

Plusieurs rebords paysager sont situés dans le périmètre d'étude, dont un à proximité de la zone de projet. Leurs sensibilités et les impacts potentiels d'un projet éolien sur les perceptions de ces rebords

paysagers seront décrits au chapitre 3.3.1.

Les Parcs Naturels Régionaux : « Un développement raisonné de l'éolien contribuant à la production d'énergie renouvelable, mais particulièrement respectueux de la qualité des paysages (qui est un élément essentiel de la labellisation PNR) est à mettre en œuvre au sein de ces territoires. »

Une petite portion du Parc Naturel Régional de Milleval en Limousin est située dans la partie nord de l'aire d'étude éloignée ; sa sensibilité vis-à-vis d'un projet de grande hauteur dans l'AEIm sera étudiée au chapitre 3.2.3.

Le sommet isolé, localisé en limite de la zone de projet, et le rebord paysager situé dans l'aire rapprochée sont les plus proches éléments présentant des enjeux paysagers à l'échelle de la Corrèze. Ils sont donc également les plus susceptibles d'être exposés à des impacts paysagers et seront l'objet d'une attention particulière.

1.2.3 Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)

En application de la loi NOTRe du 7 août 2015, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) doit se substituer à plusieurs schémas régionaux sectoriels (schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire, schéma régional de l'intermodalité, schéma régional de cohérence écologique, schéma régional climat air énergie) et intégrer à l'échelle régionale la gestion des déchets.

Le SRADDET doit fixer des objectifs relatifs au climat, à l'air et à l'énergie portant sur :

- l'atténuation du changement climatique, c'est-à-dire la limitation des émissions de gaz à effet de serre :
 - l'adaptation au changement climatique ;
 - la lutte contre la pollution atmosphérique ;
 - la maîtrise de la consommation d'énergie, tant primaire que finale, notamment par la rénovation énergétique ; un programme régional pour l'efficacité énergétique doit décliner les objectifs de rénovation énergétique fixés par le SRADDET en définissant les modalités de l'action publique en matière d'orientation et d'accompagnement des propriétaires privés, des bailleurs et des occupants pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique de leurs logements ou de leurs locaux privés à usage tertiaire ;
 - le développement des énergies renouvelables et des énergies de récupération, notamment celui de l'énergie éolienne et de l'énergie biomasse, le cas échéant par zones géographiques.

Ces objectifs quantitatifs seront fixés aux horizons 2021 et 2026 et aux horizons plus lointains 2030 et 2050.

Élaboré sous la responsabilité du Conseil régional, le SRADDET doit être approuvé avant le 1er janvier 2019, date à laquelle les schémas sectoriels encore en vigueur – dont les SRCAE (Schéma Régional Climat Air Energie) – deviendront caducs.

Partie 2 : Méthodologie

2.1 Méthodologie générale et définitions

2.1.1 Démarche globale

Le volet paysager de l'étude d'impact doit permettre d'aboutir à un projet éolien cohérent avec le territoire dans lequel il s'insère et de créer un nouveau paysage « de qualité ». Pour répondre à cet objectif, l'étude paysagère comprend les étapes suivantes :

- la présentation de la méthodologie employée pour l'étude,
- la définition des aires d'études,
- une description du projet,
- l'analyse de l'état actuel du paysage et du patrimoine et son évolution en l'absence de projet,
- l'analyse des impacts sur le paysage et le patrimoine du projet envisagé
- l'analyse des effets cumulés avec d'autres projets existants ou approuvés,
- une présentation des solutions de substitution envisagées et des raisons du choix du projet,
- la mise en place de mesures d'évitement, de réduction et de compensation.

Ce volet paysager est réalisé dans le respect du guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éolien (actualisation 2010) édité par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer.

2.1.2 Interprétation des termes « paysage » et « patrimoine »

D'après le Larousse, la définition du **paysage** est la suivante :

- Étendue spatiale, naturelle ou transformée par l'homme, qui présente une certaine identité visuelle ou fonctionnelle : paysage forestier, urbain, industriel.
- Vue d'ensemble que l'on a d'un point donné : de ma fenêtre, on a un paysage de toits et de cheminées.
- Aspect d'ensemble que présente une situation : le paysage politique du pays.
- Peinture, gravure ou dessin dont le sujet principal est la représentation d'un site naturel, rural ou urbain.

La **Convention Européenne du Paysage**, appelée également la Convention de Florence qui a pour objet de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages européens et d'organiser la coopération européenne dans ce domaine¹ désigne le paysage comme « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

¹ Elle a été adoptée le 20 octobre 2000 à Florence (Italie) et est entrée en vigueur le 1er mars 2004.

Le paysage est donc la « vision », voire le « sentiment » que l'on a d'un espace, qu'il soit naturel, urbain, industriel. Un paysage n'existe que s'il est interprété par un observateur. Le paysage est donc subjectif.

Pourtant, une étude d'impact sur le paysage et le patrimoine se doit d'être basée sur une démarche méthodologique scientifique. Elle se doit de présenter les faits, expliqués, pour que chacun puisse estimer les impacts du projet étudié.

Le paysage est alors un objet d'analyse subjectif étudié de façon sensible par un Paysagiste utilisant des outils et méthodes objectifs. Les argumentaires développés ici sont donc en partie subjectifs et constituent une prise de position du paysagiste en charge du dossier à partir d'éléments objectifs.

Le **patrimoine** est, au sens du code du Patrimoine, « l'ensemble des biens immobiliers ou mobiliers, relevant de la propriété publique ou privée, qui présentent un intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique ».

2.1.3 Le paysage, un objet d'analyse vivant

Le paysage est vivant. Il évolue sans cesse pour de multiples raisons. La végétation grandit, perd ses feuilles, évolue par exemple d'une tourbière à une forêt (évolution naturelle). L'homme occupe la quasi-totalité des espaces - les espaces vierges de toutes actions humaines sont rares dans nos contrées - et coupe les arbres, les plantes, construit des routes, des maisons, transforme une prairie humide en champ de maïs, etc. L'idée qu'il faudrait conserver tel qu'il est le paysage, lorsqu'il est jugé de qualité, est un argument de protection récurrent. Ce mode de gestion en statu quo du paysage signifie qu'il faudrait maintenir le type d'activité humaine qui génère ce paysage, sans tenir compte de l'évolution de nos sociétés. Cette conservation se heurte donc à une réalité économique et sociétale. Par exemple, en région Nouvelle-Aquitaine les éleveurs de mouton ne font plus pâturer des troupeaux entiers sur le plateau de Millevaches car ce n'est plus viable économiquement. Cette conservation se heurte également à la nature, qui évolue et change quelle que soit l'intervention humaine. Cette vision de la conservation peut dans certains cas s'apparenter plutôt à du conservationnisme.

Une autre vision de la gestion des paysages vise à identifier les caractères principaux d'un paysage, ce qui lui donne du sens, ou ce que nous voudrions y retrouver. L'activité humaine, même inédite, comme un parc éolien, peut devenir un facteur de remise en valeur de ces caractères principaux, ou tout au moins être adapté au territoire pour « coller » aux pratiques, et ainsi s'y insérer sans s'y superposer. Ce travail sémantique, s'il aboutit, permet d'augmenter l'acceptabilité du projet.

Pour conclure, cet extrait de l'étude sur les indicateurs sociaux du paysage, reprise dans le guide de l'étude d'impact, permet de comprendre cette complexité à étudier un objet en constante évolution : « Le paysage renvoie implicitement à la notion de protection donc à une idée de contrainte, et dans le même temps, le paysage est le produit de l'activité humaine. On est donc en présence d'une opposition inhérente au paysage entre le nécessaire développement qui transforme le paysage et le respect du paysage existant qui va à l'encontre du développement ».

2.1.4 La définition des perceptions visuelles

La vision humaine permet la perception des rayonnements lumineux, et ainsi, les couleurs, les formes, les paysages.

La perception visuelle est le résultat de notre interprétation cognitive de l'environnement spatio-temporel par le sens de la vue.

Le champ visuel des êtres humains peut être très large (jusqu'à 210°), néanmoins la précision de notre vision est très variable en fonction de la localisation des objets par rapport à la direction du regard. Comme on le voit sur le schéma suivant, les champs visuels des deux yeux se recouvrent sur un champ qui se limite à environ 120°. Cette vision binoculaire permet la perception des reliefs et des distances. Plus l'être humain souhaite distinguer des détails (couleurs, symboles, lecture), plus le champ se resserre. C'est pourquoi nous avons choisi de présenter les photomontages en vues réalistes à 60°.

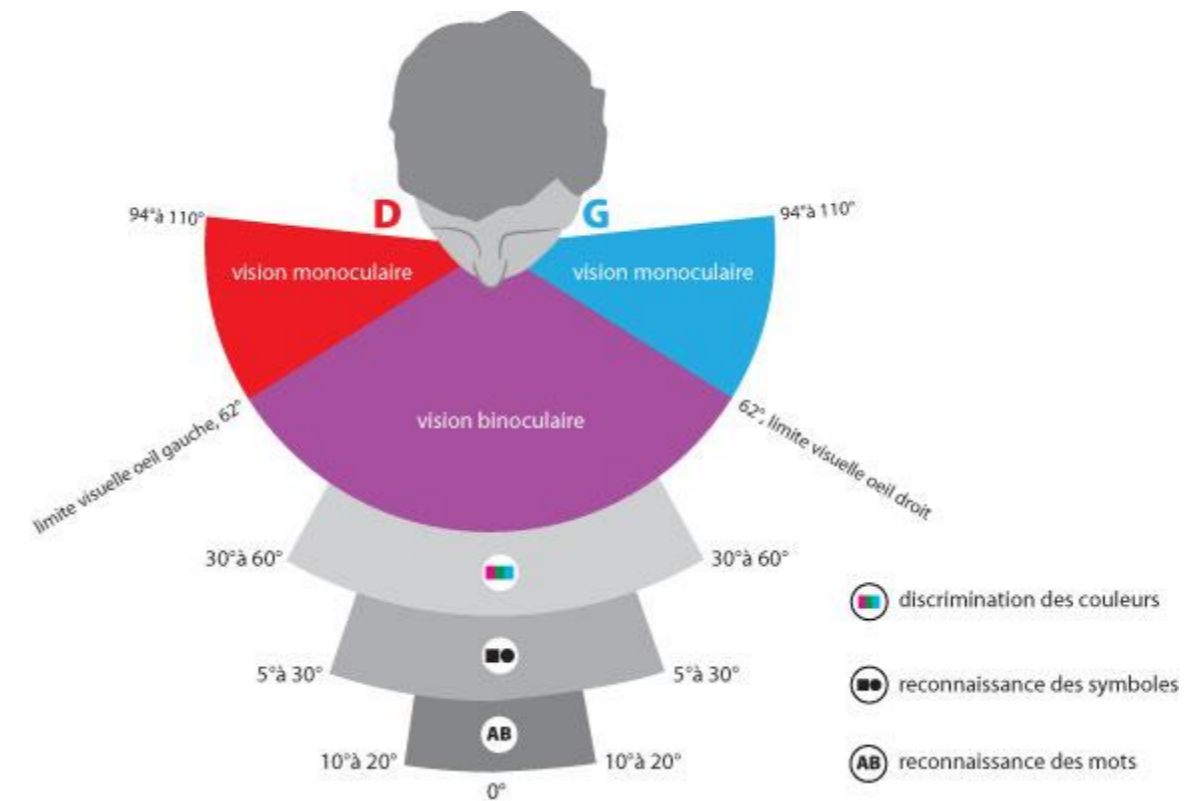


Figure 1: Variation du champ de vision selon l'élément observé. Source : Ciné3D.

2.2 Définition des aires d'étude

L'étude paysagère sera réalisée à différentes échelles emboîtées définies par des aires d'étude, de la plus lointaine à la plus proche : aire éloignée, rapprochée, rapprochée et immédiate. Il s'agira de définir les aires d'études appropriées au contexte paysager. Les aires d'études seront tout d'abord définies cartographiquement sur la base des préconisations du « Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens » (actualisation 2010) et de la littérature existante et sont ensuite précisés grâce à l'étude de terrain en fonction de la lecture analytique des paysages concernés.

- **aire d'étude éloignée (AEE) : 7 à 18 km.**

L'aire éloignée correspond à la zone d'influence visuelle potentielle d'un projet éolien sur le site à l'étude. Le périmètre choisi ici est de 18 km ; il couvre la vallée de la Corrèze de l'ouest jusqu'au nord, dont le bassin de Tulle au nord-ouest, les rebords des versants de la vallée de la Dordogne près d'Argentat au sud, et s'étend jusqu'aux sites patrimoniaux de Naves au nord-ouest et des Tours de Merle au sud-est. Au-delà de ce périmètre, le relief accidenté et la couverture boisée du secteur limitent les visibilités à quelques points hauts, depuis lesquels les effets paysagers ne sont pas significatifs en raison de la distance.

- **aire d'étude intermédiaire (AEIn) : 3 à 7 km**

L'aire d'étude intermédiaire doit permettre une réflexion cohérente sur le projet paysager du futur parc éolien, en fonction des structures paysagères et des perceptions visuelles du projet éolien. Le périmètre est ici de 7 km ; il englobe la vallée de la Souvigne de l'ouest au sud ainsi que les vallées de la Dordogne et de ses affluents de l'est jusqu'au sud.

- **aire d'étude rapprochée (AER) : jusqu'à 3 km.**

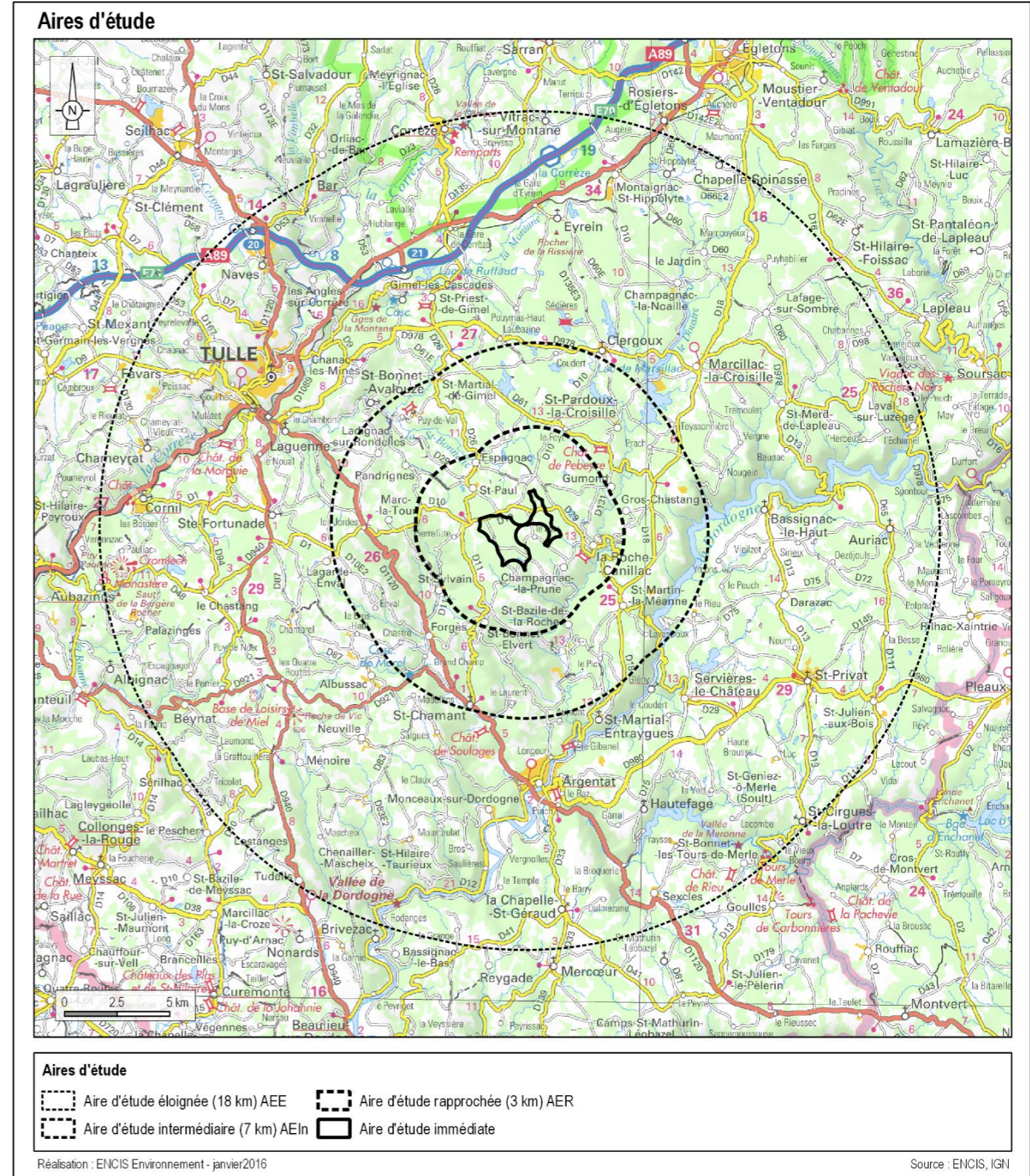
L'aire d'étude rapprochée permet d'étudier les relations quotidiennes du projet avec les espaces vécus alentour. Elle prend donc en compte les bourgs proches d'Espagnac, Saint-Paul, La Roche-Canillac, Champagnac-la-Prune et Saint-Sylvain, ainsi que les hameaux les plus proches.

- **aire d'étude immédiate (AEIm) : site d'implantation potentielle**

L'aire immédiate correspond à l'emprise potentielle du projet et de ses aménagements connexes (chemins d'accès, locaux techniques, liaison électrique, plateformes, etc.).

Les différentes aires d'études seront notées par leurs acronymes :

- aire d'étude éloignée : AEE
- aire d'étude intermédiaire : AEIn
- aire d'étude rapprochée : AER
- aire d'étude immédiate : AEIm



Carte 4 : Aires d'étude.

2.3 Méthodologie détaillée

2.3.1 Analyse de l'état actuel

En premier lieu, une étude de l'état actuel sera effectuée à l'échelle des aires éloignée, intermédiaire, rapprochée et immédiate.

2.3.1.1 Le contexte paysager général

Il s'agit, à cette échelle, de localiser le projet dans son contexte général. La description des unités paysagères permet de mieux comprendre l'organisation du territoire et de ses composantes (relief, réseau hydrographique, urbanisation, occupation du sol...) ainsi que de caractériser les paysages et leur formation dans le temps.

Cette analyse sera associée à l'étude des représentations sociales, qui permettent de mieux comprendre le paysage « vécu » et le regard que porte la population sur son territoire.

2.3.1.2 Le bassin visuel du projet : l'aire éloignée

Le périmètre de l'aire éloignée est défini principalement en fonction du périmètre de visibilité potentielle du projet. A cette échelle, une première analyse des perceptions visuelles permettra donc de caractériser les principaux types de vues lointaines depuis l'aire éloignée (écrans, cadrages, perspectives...).

Les principaux lieux de vie et de circulation seront décrits en vue d'en déterminer les sensibilités.

Les éléments patrimoniaux (monuments historiques, sites protégés ou non, espaces emblématiques) seront inventoriés, cartographiés et classés dans un tableau en fonction de leurs enjeux (qualité, degré de protection et de reconnaissance, fréquentation, etc.) mais aussi en fonction de leur sensibilité potentielle (distance à l'aire d'étude immédiate, covisibilité potentielle, etc.) vis-à-vis du futur projet.

Le contexte éolien sera également décrit, dans l'objectif de déceler d'éventuelles covisibilités et effets de saturation (cf. chapitre 3.2.4).

2.3.1.3 Le contexte paysager du projet : l'aire intermédiaire

L'unité paysagère concernée par le projet éolien sera décrite plus précisément, de même que ses relations avec les unités limitrophes. Les structures paysagères (systèmes formés par la combinaison des différents éléments organisant le paysage) seront analysées et permettront de définir la capacité d'accueil d'un parc éolien et les lignes de force du paysage.

Les différents types de points de vue et les champs de vision depuis les espaces vécus en direction de l'aire d'étude immédiate seront inventoriés et étudiés en fonction notamment de la topographie, de la

végétation et de la fréquentation des lieux.

Les éléments patrimoniaux seront inventoriés et décrits afin de déterminer leurs enjeux et leurs sensibilités.

Les parcs éoliens existants et les projets « connus » seront également décrits (cf. 3.3.5).

2.3.1.4 Le paysage « quotidien » : l'aire rapprochée

L'aire rapprochée est l'aire d'étude des perceptions visuelles et sociales du « paysage quotidien ». Le futur parc éolien y sera vécu dans sa globalité (éoliennes et aménagements connexes) depuis les espaces habités et fréquentés proches de la zone d'étude du projet.

Les éléments composant les structures paysagères et leurs relations avec le site d'implantation seront décrits et analysés, notamment en termes de formes, volumes, surfaces, couleurs, alignements, points d'appel, etc.

A cette échelle, les perceptions sociales seront analysées grâce à une enquête exploratoire par questionnaire semi-ouvert auprès de quelques personnes représentatives du territoire (ex : un élu, un employé de l'office du tourisme, un commerçant, un propriétaire de terrain, un exploitant agricole et / ou des personnes aléatoires). Les résultats obtenus viendront nourrir l'argumentaire sensible du paysagiste en charge du dossier (cf. 3.4.4).

L'étude des perceptions visuelles et sociales depuis les lieux de vie alentour, les sites touristiques ou de fréquentation de loisirs, le réseau viaire et les éléments patrimoniaux permettra de déterminer la sensibilité des espaces vécus.

2.3.1.5 Le site d'implantation potentielle : l'aire immédiate

L'analyse de l'aire d'étude immédiate permettra de décrire plus finement les éléments paysagers composant le site d'implantation du projet. Ce sont ces éléments qui seront directement concernés par les travaux et les aménagements liés aux éoliennes. L'analyse de l'état actuel doit permettre de proposer ensuite une insertion du projet dans cet environnement resserré.

2.3.1.6 Les outils et méthodes

Le paysagiste emploiera les outils et méthodes suivants :

- une recherche bibliographique (Atlas régional, schémas éoliens ...),
- des visites des aires d'études et des alentours : les visites de terrain ont eu lieu fin septembre 2015 et en janvier 2017,

- une recherche des cônes de visibilité entre le site et sa périphérie (perception depuis les axes viaires, habitats proches, sites touristiques, etc.),
- une enquête par questionnaire semi-ouvert auprès d'un panel de quelques personnes,
- la réalisation de cartographies, coupes topographiques et autres illustrations,
- un inventaire des monuments et des sites patrimoniaux reconnus administrativement (monuments historiques, sites protégés, ZPPAUP / AVAP, patrimoine de l'UNESCO, espaces emblématiques, etc.),
- un inventaire des sites reconnus touristiquement,
- un inventaire des villes, bourgs et lieux de vie les plus proches,
- un inventaire des réseaux de transport,
- un reportage photographique,
- des cartes d'influence visuelle réalisées à partir du logiciel Global Mapper (tenant compte de la topographie et des boisements),

Les enjeux et les sensibilités sont qualifiés selon la méthode référencée dans le tableau de la page suivante. A chaque critère est attribuée une valeur.

La phase de l'état actuel est conclue par une synthèse des enjeux et sensibilités. Cela donne lieu à des recommandations auprès du maître d'ouvrage pour la conception d'un projet éolien en concordance avec le paysage concerné.

2.3.1.7 Détail de la méthodologie de l'étude exploratoire des perceptions sociales

La **Convention Européenne du Paysage**, appelée également la Convention de Florence qui a pour objet de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages européens et d'organiser la coopération européenne dans ce domaine² désigne le paysage comme « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

Le paysage est donc la « vision », voire le « sentiment » que l'on a d'un espace, qu'il soit naturel, urbain, industriel. Un paysage n'existe que s'il est interprété par un observateur. Le paysage est donc subjectif.

Pour prendre en compte et faire état de cette interprétation du paysage par les usagers, ENCIS Environnement réalise un complément méthodologique basé sur une recherche bibliographique et sur une

enquête sociale qualitative sur les perceptions du paysage initial.

Analyse bibliographique

A l'échelle éloignée et rapprochée, l'étude comprendra une analyse de **l'histoire, de l'identité, des représentations et des perceptions sociales du paysage de l'état actuel** sur la base de la bibliographie et l'iconographie existante (revues et site internet d'office du tourisme, représentations artistiques, etc.), et de visites de terrain par un paysagiste, pour décrire :

- le paysage reconnu,
- le paysage signalé,
- le paysage représenté,
- l'identité du territoire.

Nous présenterons ensuite une synthèse de la bibliographie (sondages, enquêtes qualitatives, articles, etc.) existante sur le sujet de **la perception sociale des paysages éoliens et l'acceptation des projets**.

- synthèse des enquêtes quantitatives,
- acceptation globale de l'éolien :
 - o en fonction de la distance d'éloignement au parc éolien,
 - o en fonction de l'existence ou non du parc éolien,
 - o selon les catégories socio-professionnelles, le sexe et l'âge,
 - o les perceptions des touristes,
 - o les représentations sociales et les sentiments associés aux paysages éoliens,
- facteurs d'acceptabilité et d'appropriation.

Enquête sociale qualitative

L'enquête sociale porterait sur un **panel de 4 à 6 personnes** représentatif du territoire (habitants de l'aire rapprochée, acteurs du secteur du tourisme, agriculteurs, employés de maire et élus, touristes, propriétaires de terrain concernés par le projet, etc.).

A partir d'un **entretien semi-ouvert**, l'enquêteur (Sociologue, Géographe social ou Paysagiste) interviewer les personnes, de façon anonyme, à leur domicile ou sur leur lieu de travail.

L'enquête permettra de déterminer :

- les représentations sociales du paysage de l'état actuel : paysages emblématiques de l'aire éloignée, sites touristiques et bénéficiant d'une forte renommée, grands panoramas du territoire, chemins de randonnées et lieu bénéficiant d'une appropriation sociale marquée dans l'aire rapprochée ou l'aire immédiate, etc.,

² Elle a été adoptée le 20 octobre 2000 à Florence (Italie) et est entrée en vigueur le 1er mars 2004.

L'objectif de cette étude qualitative est d'**explorer et analyser les perceptions et la relation au paysage**, dans son état actuel. Spécifiquement, il s'agira de comprendre :

- si le paysage possède une identité forte, cohérente, et dans quelle mesure il est connu et valorisé ; à travers notamment les paysages emblématiques/représentatifs, les sites touristiques, les grands panoramas du territoire, les chemins de randonnée... ;
- de quelle manière et dans quelle mesure il participe au cadre de vie ;
- quel est l'attachement des habitants/acteurs locaux à ce paysage et quelle relation ils entretiennent avec lui : degré d'appropriation des paysages de l'aire rapprochée et de l'aire immédiate.

Il est prévu des **entretiens individuels semi-directifs**, en face-à-face.

- Ils pourront permettre de recueillir des perceptions/interprétations personnelles et de comprendre la relation intime entre habitant/acteur local et paysage.
- Ils ne seront pas biaisés par les réponses d'autres participants comme en permanence ou ateliers de discussion. Les résultats ne seront pas lissés par des réponses « toutes faites », rigides, non nuancées (ex : des sites emblématiques, qui en fait n'en sont pas ; une perception nostalgique de la nature)
- En étant dans cette relation intime au paysage, l'entretien évite à l'interviewé d'adopter une posture. Comme on peut l'observer lors de groupes de discussion, où les participants peuvent se sentir en position de force ou de faiblesse par rapport à leur connaissance du territoire, ou leur ancienneté, ou bien encore leur profession.

La **structure du questionnaire** et le type de questions sont construits autour de plusieurs postulats de départ et à partir de la veille documentaire précédemment présentée.

- Les questions ouvertes sont privilégiées car le discours, la sémantique et la terminologie des individus sont essentiels, à l'émergence des ressentis et des perceptions. Nous nous intéressons plus ici à la complexité et à la diversité du réel qu'à tester statistiquement des hypothèses opérationnelles précises.
- Chaque entretien durera entre 20 minutes et 60 min selon le degré d'implication de l'interviewé et sa volubilité.
- Chaque entretien sera pris en note et enregistré.
- Les entretiens auront lieu soit sur rendez-vous au domicile ou sur le lieu de travail, soit lors d'une permanence, ou d'une réunion spécifique.

Population interrogée : Nous interrogerons 4 à 6 personnes habitant, travaillant ou en visite dans l'aire rapprochée en veillant à diversifier les profils :

- Bonne répartition des sexes et des âges (en accord avec la démographie du territoire).
- Profil socio-professionnel :
 - o un élu,
 - o un employé de l'office de tourisme,
 - o un commerçant,
 - o un agriculteur,
 - o un propriétaire de terrain,
 - o un employé de mairie,
 - o un randonneur/visiteur/touriste,
 - o des personnes aléatoires, etc.

Limites

- Le panel d'interviewé est restreint et ne représente pas exactement la population concernée
- Les résultats obtenus viennent nourrir l'argumentaire sensible du paysagiste en charge du dossier, sans constituer une enquête sociologique spécifique.
- Les résultats ne s'apparentent en aucun cas à un sondage, référendum ou enquête sociologie.
- Nous nous intéressons plus ici à la complexité et à la diversité du réel qu'à tester statistiquement des hypothèses opérationnelles précises.

2.3.1.1 Définition des enjeux et des sensibilités

La phase de l'état actuel est conclue par une synthèse des enjeux et sensibilités. Cela donne lieu à des recommandations auprès du maître d'ouvrage pour la conception d'un projet éolien en concordance avec le paysage concerné.

Les enjeux et les sensibilités sont qualifiés selon la méthode référencée dans le tableau de la page suivante. A chaque critère est attribuée une valeur.

Notons que cette grille d'analyse a pour unique vocation de fournir un outil à l'analyse sensible du paysagiste. Il n'en est fait aucun usage « mathématique » qui donnerait lieu à des notations systématiques. Il en est de même pour la grille d'évaluation des impacts.

Définition des enjeux : L'enjeu représente pour une portion du territoire, compte tenu de son état actuel ou prévisible, une valeur au regard de préoccupations patrimoniales, esthétiques, culturelles, de cadre de vie ou économiques. Les enjeux sont appréciés par rapport à des critères tels que la qualité, la rareté, l'originalité, la diversité, la richesse, etc. L'appréciation des enjeux est indépendante du projet : ils ont une existence en dehors de l'idée même d'un projet.

Définition des sensibilités : La sensibilité exprime le risque que l'on a de perdre tout ou partie de la valeur de l'enjeu du fait de la réalisation du projet. Il s'agit de qualifier et quantifier le niveau d'impact potentiel du parc éolien sur l'enjeu étudié.

Source : Guide d'étude d'impact sur l'environnement des parcs éolien, actualisation 2010

Les critères retenus dépendent du sujet étudié : monument, site naturel, site touristique, lieux de vie, voie de circulation, etc.).

Concernant plus spécifiquement les lieux de vie, l'enjeu est déterminé par leur importance en termes de nombre d'habitant relativement à l'aire étudiée. La « quantité » de lieux de vie augmente en se rapprochant de la zone d'implantation potentielle. On étudie les villes dans l'AEE, auxquelles s'ajoutent les principaux villages dans l'AEIn, les bourgs et gros hameaux dans l'AER et enfin tous les lieux de vie les plus proches de la zone de projet. La sensibilité liée à l'habitat est donc estimée en mettant en relation l'importance du lieu de vie et la visibilité d'un ouvrage de grande hauteur au sein de l'AEIm, tout en considérant le champ visuel potentiellement occupé et la distance au site. Cette évaluation se fait sans pouvoir préjuger de l'acceptation de l'éolien par les riverains.

De même, pour les routes ou autres axes de circulation, l'enjeu est déterminé par leur importance (largeur des voies et trafic supposés ou connus), en fonction des aires d'étude : axes principaux dans l'AEE

(autoroutes, nationales et grandes départementales de liaison des principaux lieux de vie), axes d'importance locale dans l'AER, majorité des axes circulables dans l'AER. La sensibilité est également déterminée en fonction de la distance et des visibilités potentielles vers l'AEIm. Les notions de covisibilités sont réservées aux éléments patrimoniaux.

CRITERES D'APPRECIATION POUR L'EVALUATION DES ENJEUX (source : ENCIS Environnement)					
DEGRE DE RECONNAISSANCE INSTITUTIONNELLE	Aucune reconnaissance institutionnelle (ni protégé, ni inventorié)	Reconnaissance anecdotique	Patrimoine d'intérêt local ou régional (sites emblématiques, inventaire supplémentaire des monuments historiques, PNR)	Reconnaissance institutionnelle importante (ex : monuments et sites inscrits, ZPPAUP/AVAP)	Forte reconnaissance institutionnelle (patrimoine de l'UNESCO, monuments et sites classés, secteurs sauvegardés, parcs nationaux)
FREQUENTATION DU LIEU	Fréquentation inexistante (non visitable et non accessible)	Fréquentation très limitée (non visitable et accessible)	Fréquentation faible	Fréquentation habituelle, saisonnière et reconnue	Fréquentation importante et organisée
QUALITE ET RICHESSE DU SITE	Aucune qualité paysagère, architecturale, patrimoniale	Qualité paysagère, architecturale, patrimoniale très limitée	Qualité moyenne	Qualité forte	Qualité exceptionnelle
RARETE/ORIGINALITE	Elément très banal au niveau national, régional et dans l'aire d'étude éloignée	Elément ordinaire au niveau national et dans la région et dans l'aire d'étude éloignée	Elément relativement répandu dans la région, sans être particulièrement typique	Elément original ou typique de la région	Elément rare dans la région et/ou particulièrement typique
DEGRE D'APPROPRIATION SOCIALE	Aucune reconnaissance sociale	Reconnaissance et intérêt anecdotiques	Patrimoine peu reconnu, d'intérêt local	Elément reconnu régionalement et important du point de vue social	Elément reconnu régionalement du point de vue social, identitaire et/ou touristique
CRITERE	NULLE	NEGLIGEABLE	FAIBLE	MODEREE	FORTE
VALEUR					
CRITERES D'APPRECIATION POUR L'EVALUATION DES SENSIBILITES (source : ENCIS Environnement)					
ENJEUX LIES AU MILIEU (cf. évaluation enjeux)	Sans enjeu notable	Enjeu négligeable	Enjeu faible	Enjeu modéré	Enjeu fort
VISIBILITE D'UN OUVRAGE DE GRANDE HAUTEUR (180 m) DEPUIS L'ELEMENT OU LE SITE	Aucune possibilité de voir le site d'implantation potentielle depuis l'élément	Des vues très partielles du site d'implantation potentielle sont possibles à de rares endroits non fréquentés	Des vues partielles du site d'implantation potentielle est visible, mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés	Une grande partie du site d'implantation potentielle est visible, depuis les points de vue fréquentés	Tout le site d'implantation potentielle visible sur une majorité du périmètre
COVISIBILITE DE L'ELEMENT AVEC UN OUVRAGE DE GRANDE HAUTEUR (180 m)	Pas de covisibilité possible	Covisibilité possible mais anecdotique car limitée à des points de vue peu accessibles et confidentiels	Des covisibilités partielles se développent depuis quelques points de vue fréquentés	Des covisibilités sont possibles depuis de nombreux points de vue reconnus	Covisibilités généralisées sur le territoire
DISTANCE DE L'ELEMENT AVEC L'AEIm	Très éloigné Ex : supérieure à 30 km	Eloigné Ex : entre 18 et 30 km	Relativement éloigné Ex : entre 7 et 18 km	Distance intermédiaire Ex : entre 3 et 7 km	Distance rapprochée Ex : entre 0 et 3 km
CRITERE	NULLE	NEGLIGEABLE	FAIBLE	MODEREE	FORTE
VALEUR					

Tableau 1 : Critères d'évaluation des sensibilités.

2.3.2 Présentation des solutions de substitution envisagées et des raisons du choix du projet

Le projet de paysage, définissant le parti d'implantation, résulte de l'analyse de l'état actuel du paysage. La conception du projet se fait à l'échelle de l'aire intermédiaire, en s'appuyant sur les structures paysagères mises en évidence précédemment. Il faut noter que le choix de la variante d'implantation résulte d'une analyse des contraintes et sensibilités techniques, foncières et environnementales (écologiques, acoustiques, paysagères et patrimoniales...) ainsi qu'une prise en compte de l'importance des potentielles mesures environnementales nécessaires pour éviter puis réduire les impacts négatifs.

Du point de vue paysager, la phase de choix d'une variante d'implantation se découpe en quatre étapes :

1 - **le choix d'un scénario d'implantation** correspond à la phase de réflexion générale quant au positionnement global des éoliennes selon les lignes de force du paysage et au gabarit des infrastructures. Il doit résulter d'un travail de composition avec les éléments existants.

2 - **la proposition de différentes variantes de projets** correspond à la phase de proposition de variantes d'implantation concrètes (nombre et localisation précises des éoliennes au sein des structures paysagères). Chaque variante constitue un projet de paysage.

3 - **le choix de la variante finale** est l'étape durant laquelle les variantes sont évaluées. La variante d'implantation retenue doit répondre au mieux aux enjeux mis en évidence lors de l'analyse de l'état actuel du paysage.

4 - **l'optimisation de la variante retenue** : si nécessaire, la variante retenue précédemment est optimisée de façon à réduire au maximum les impacts induits. Des mesures de réduction et de compensation permettent d'améliorer la qualité du projet.

Des simulations paysagères (photomontages) permettront d'analyser la visibilité du projet depuis des points de vue présentant des enjeux paysagers et patrimoniaux.

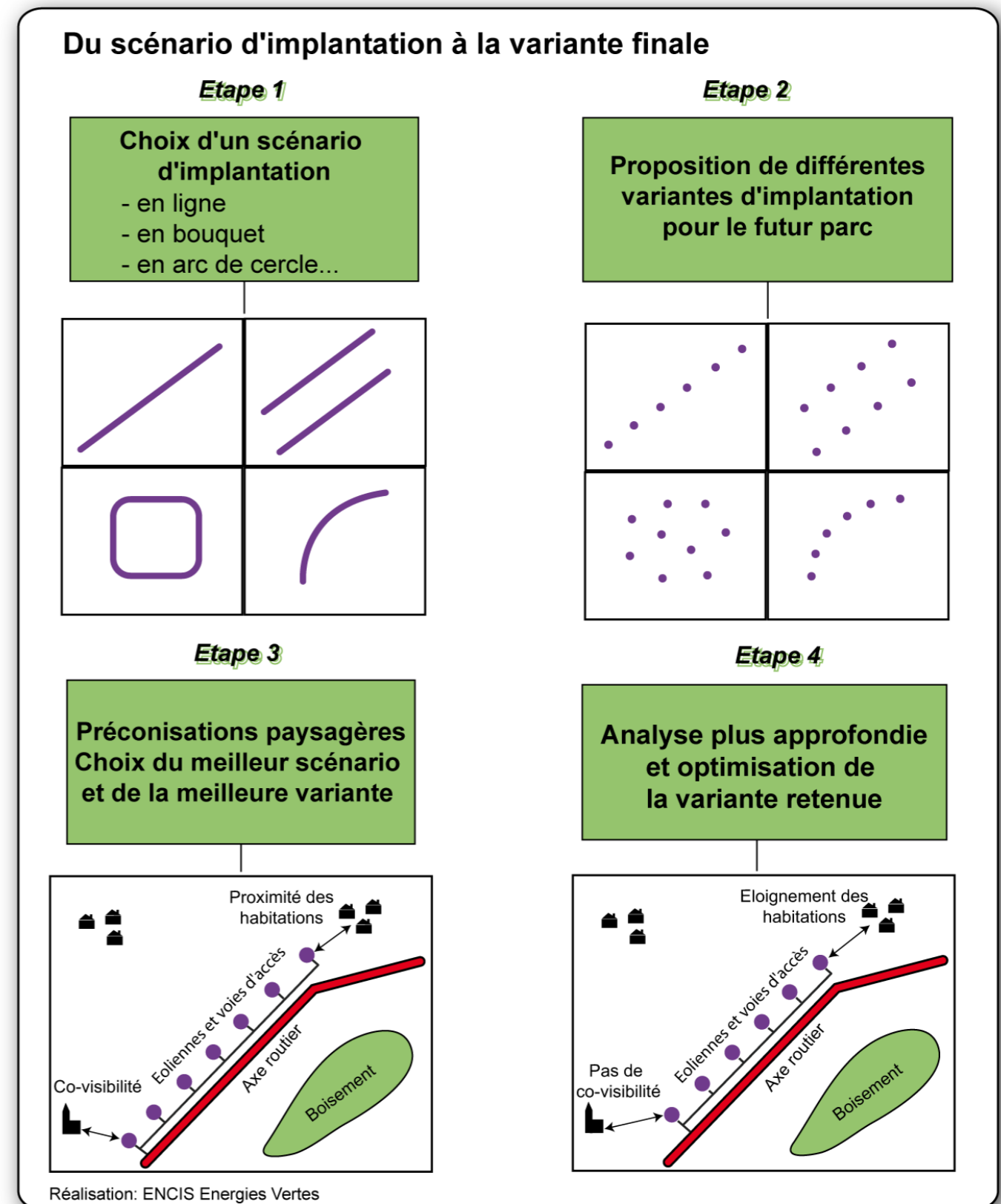


Figure 2: Les étapes du choix d'une variante d'implantation.

2.3.3 Evaluation des impacts du projet sur le paysage et le patrimoine

Après le choix de la variante de projet finale, les effets et les impacts du futur parc éolien doivent être analysés en détail. Ils seront évalués pour chacune des quatre aires d'étude à partir des enjeux et caractéristiques du paysage et du patrimoine décrits et analysés dans l'état actuel.

2.3.3.1 Considérations générales

Sans viser l'exhaustivité, nous présenterons les grands principes de la problématique éolien/paysage.

Dans un premier temps nous décrivons la perception visuelle de l'objet éolienne selon :

- Les rapports d'échelle,
- la distance et la position de l'observateur,
- la couleur,
- les conditions météorologiques et l'éclairage,
- et l'angle de vue.

Dans un second temps, les problématiques relatives à la construction d'un projet paysager cohérent seront traitées :

- la concordance avec l'entité paysagère,
- le dialogue avec les structures et les lignes de forces,
- la lisibilité du projet,
- les notions de saturation / respiration,
- les notions de covisibilité.

2.3.3.2 Les effets visuels depuis l'aire éloignée

L'analyse des effets à cette échelle permet d'analyser la concordance entre le projet éolien et le grand paysage.

Il s'agira aussi de comprendre les rapports de covisibilités et d'inter-visibilités avec :

- les sites patrimoniaux protégés,
- les autres sites jugés sensibles (site emblématique, touristiques...),
- et les autres parcs éoliens en fonctionnement ou les projets existants ou approuvés.

2.3.3.3 Les effets visuels depuis l'aire intermédiaire

Les relations entre les structures paysagères / lignes de forces et le projet éolien seront mises en évidence. Les points de vue seront soigneusement choisis depuis les espaces fréquentés.

Les visibilités et les covisibilités depuis et avec les éléments patrimoniaux, les villes et bourgs principaux, le réseau viaire, les sites touristiques, les parcs éoliens existants etc. seront également traités à cette échelle.

2.3.3.4 Les effets visuels depuis l'aire rapprochée

Dans l'aire rapprochée, nous analyserons principalement les perceptions visuelles depuis le « paysage quotidien » que sont les espaces habités et fréquentés proches du site d'implantation ainsi que le réseau viaire.

2.3.3.5 Les effets visuels depuis l'aire immédiate

L'aire immédiate comprend les éoliennes, les voies d'accès, le poste de livraisons, etc. L'analyse des effets visuels à cette échelle nous permettra de comprendre comment le projet et ses aménagements connexes s'inscrivent par rapport aux éléments du paysage (organisation agraire, bâti, haies, arbres isolés, murets, voirie...).

2.3.3.6 Les différentes notions d'effet et d'impact du projet

L'effet décrit la conséquence objective du projet sur l'environnement ou le paysage. C'est une présentation qualitative de la modification de l'organisation des paysages et des perceptions que l'on peut en avoir.

L'impact est la transposition de cette conséquence sur une échelle de valeurs. C'est une qualification quantitative de l'effet : nul, négligeable, faible, modéré, fort.

Le degré de l'impact dépend de :

- la **nature de cet effet** : durée (temporaire/permanent, réversible / irréversible), échelles et dimensions des secteurs affectés par le projet (distance, visibilité, covisibilité, prégnance), concordance ou discordance avec les structures paysagères, rapports d'échelle et perceptions.
- la **nature de l'environnement affecté** par cet effet : enjeu du paysage et du patrimoine (qualité, richesses, rareté, fréquentation, reconnaissance, appropriation) et sensibilité des points de vue inventoriés.

2.3.3.7 Les effets cumulés

Le développement actuel des projets éoliens implique des projets parfois proches les uns des autres c'est pourquoi les effets cumulés et les inter-visibilités avec les parcs existants et les projets existants ou approuvés doivent être étudiés. D'après le code de l'environnement, une analyse des effets cumulés du projet avec les projets existants ou approuvés est réalisée en conformité avec l'article R. 122-5 du Code de l'Environnement. Elle prend en compte les projets qui :

- ont fait l'objet d'un document d'incidences au titre de l'article R.214-6 et d'une enquête publique ;
- ont fait l'objet d'une étude d'impact au titre du présent code et pour lesquels un avis de l'autorité environnementale compétente a été rendu public.

Le but de ce chapitre est donc de se projeter dans le futur et de prendre en compte les projets existants ou approuvés mais non construits.

Les impacts cumulés sont déterminés à partir de l'évaluation de la combinaison des effets d'au moins deux projets différents. Ils sont jugés non nuls à partir du moment où l'interaction des deux effets crée un nouvel effet. En ce qui concerne le paysage, l'analyse des photomontages montrera comment le parc éolien à l'étude s'inscrit par rapport aux autres projets existants ou approuvés, notamment les parcs éoliens, en termes de concordance paysagère et de respiration/saturation.

Par exemple, l'effet cumulé n'est donc pas l'effet du parc éolien « A » ajouté à l'effet du parc « B », mais l'effet créé par le nouvel ensemble « C ».

Si le parc « A » s'inscrit de façon harmonieuse avec le parc « B », l'impact est **négligeable ou faible**.

Si les deux parcs ne sont pas cohérents et/ou si on constate un effet de saturation, l'impact est plus **modéré, ou fort**.

La **liste des projets existants ou approuvés** est dressée selon des **critères de distances** au projet et selon les **caractéristiques des ouvrages recensés**. Les effets cumulés avec les ouvrages et infrastructures importantes de plus de 20 m de hauteur seront étudiés à l'échelle de l'aire éloignée car ils peuvent présenter des interactions et des covisibilités avec le projet à l'étude. Les effets cumulés avec les projets existants ou approuvés de faible envergure et inférieurs à 20 m de hauteur seront limités à l'aire immédiate/rapprochée.

2.3.3.8 Les méthodes et outils

Pour réaliser l'évaluation des impacts sur le paysage, nous utiliserons plusieurs outils :

- les cartes d'influence visuelle (ZIV),
- les coupes topographiques,
- les photomontages.

Ces outils seront utilisés pour construire l'argumentaire permettant de décrire le projet paysager du

parc éolien et ses impacts sur l'environnement paysager et patrimonial.

2.3.3.9 Définition des notions de visibilité / covisibilité / intervisibilité

Visibilité : vue de tout ou partie du projet éolien depuis un lieu (élément patrimonial, site touristique, route, village...etc.)

Covisibilité : vue conjointe de tout ou partie du projet de parc éolien et de tout ou partie d'un élément identifié comme ayant une valeur intrinsèque (exemple : site inscrit, monument historique, silhouette de village, parc éolien.)

Intervisibilité : vue réciproque de deux éléments depuis leurs abords directs.

2.3.3.10 Détail de la méthode utilisée pour les photomontages

Les photomontages ont été réalisés par ENCIS Environnement. La localisation des points de vue est choisie par le paysagiste à l'issue de l'état actuel du paysage qui aura permis de déterminer les secteurs à enjeux et/ou à sensibilités paysagers et patrimoniaux. La méthodologie nécessaire à la réalisation de photomontages à l'aide du logiciel Windpro comprend les étapes suivantes :

- **Réalisation des clichés sur le terrain** : Les photographies sont réalisées avec un appareil photo reflex numérique Nikon D3200 équipé d'un objectif 18-105 mm. La focale utilisée est 35 mm (équivalent à 50 mm en argentique), ce qui correspond à la perception de l'œil humain (absence de déformation de la perspective). Pour chaque point de vue, 3 photos minimum sont prises. Un trépied à niveau est utilisé si nécessaire. La position de la prise de vue est pointée au GPS.

Les angles d'ouverture et de l'azimut sont relevés. Le cas échéant, des points de repère sont identifiés pour faciliter le calage des photomontages par la suite.

- **Assemblage et retouche photo des clichés en panoramiques** : L'assemblage de 3 à 6 photos permet d'obtenir une photo panoramique, d'un format variable selon les éléments à photographier, mais généralement aux alentours de 120° de champs de vision.

- **Paramétrage du projet éolien dans le logiciel Windpro** : Le logiciel Windpro est un logiciel de référence de l'industrie éolienne permettant notamment de faciliter la réalisation des photomontages.

La procédure suivante est remplie : création du projet, intégration des fonds cartographiques et du fond topographique, intégration des éoliennes du projet et des projets existants ou approuvés (parcs accordés ou avis de l'Autorité Environnementale) dans un périmètre correspondant à l'aire d'étude éloignée. La localisation précise des éoliennes est donc renseignée.

- **Intégration des prises de vue dans le logiciel Windpro** : Chaque vue panoramique est positionnée dans le module cartographique à partir des coordonnées GPS. Il en est de même de chaque point de repère (éoliennes existantes, bâti, mât, château d'eau, arbres, relief, etc.).

- **Création des simulations graphiques pour le projet éolien** : La connaissance de l'azimut du projet par rapport à la prise de vue permet de situer le projet. Les repères du paysage sont également utilisés en tant que points de calage pour positionner précisément les éoliennes sur la photo initiale. Les données des stations météorologiques permettent de déterminer les vents dominants pour orienter les rotors des éoliennes de façon réaliste. Enfin, l'indication de la date, de l'heure et des conditions climatiques permet de paramétrer la couleur des éoliennes en prenant en compte les phénomènes d'ombre, les rendant ainsi, soit blanches, soit grises. Dans le cas où les éoliennes du projet ne sont pas visibles, une représentation en couleur est réalisée pour les localiser malgré tout (esquisse).

- **Réalisation des vues réalistes** : Les panoramas sont recadrés autour des éoliennes pour obtenir un angle de 60° qui correspond à notre champ visuel, pour une observation fixe, sans mouvement de tête ou des yeux. Les « vues réalistes » permettent d'apprécier le gabarit des éoliennes en vision « réelle » lorsque la planche du photomontage est imprimée et tenue à 35 cm de l'œil.

- **Réalisation de planches de présentation des photomontages** : Ces planches comprennent, en plus des photomontages panoramiques et réalistes, une carte de localisation pour chaque photomontage (avec des cônes de vue correspondant à la vue panoramique et à la vue réaliste), des informations techniques sur le photomontage (type d'éolienne, gabarit, distance, coordonnées GPS en RGF 93 Lambert 93, date, heure, focale, angle visuel du parc, etc.), éventuellement des zooms et des croquis d'accompagnement.

2.3.3.11 Détail de la méthode de la carte d'influence visuelle (ZIV)

Une modélisation cartographique sert à mettre en évidence la Zone d'Influence Visuelle (ZIV) du projet de parc éolien. Celle-ci prend en compte le relief et les principaux boisements.

Les données utilisées pour le relief sont celles de la base de données Shuttle Radar Topography Mission (SRTM 3), un Modèle Numérique de Surface mis à disposition du public par la NASA. La résolution est d'environ 90 x 90 m. Ce modèle présente donc des incertitudes liées à la précision de +/- 20 m en planimétrie (X et Y) et +/- 16 m pour les altitudes (source : NASA). Son échelle ne permet donc pas de représenter les légères ondulations topographiques. Les boisements sont obtenus à partir de la base de données Corine Land Cover 2018 – code 3. De même, la précision de cette base de données de SOEs ne permet pas de prendre en compte les effets de masque générés par les haies, les arbres ou les éléments bâtis (maisons, bâtiments agricoles, panneaux, talus par exemple). Les données de la carte d'influence visuelle sont donc théoriques et, en règle générale, majorent l'impact visuel. Les marges d'incertitudes augmentent lorsque l'on zoome, passant de l'échelle éloignée à l'échelle rapprochée. Cette modélisation permet de donner une vision indicative des secteurs d'où les éoliennes pourraient être visibles. Cette carte montre l'amplitude maximale de la visibilité du projet, qui serait en réalité plus réduite. La perception visuelle

dépendra également en grande partie des conditions climatiques qui peuvent aller jusqu'à rendre le projet très peu perceptible (brouillard, nuages bas fréquents).

Les limites de cette carte sont aussi qu'elle ne permet pas de mettre en évidence la diminution de l'emprise du parc dans le champ de vision (en hauteur et en largeur) en fonction de la distance.

2.3.3.12 Grille d'évaluation des impacts sur le paysage et le patrimoine

Les impacts sont qualifiés selon la méthode référencée dans le tableau suivant. A chaque critère est attribuée une valeur.

Les critères retenus dépendent du sujet étudié : monument, site naturel, site touristique, lieux de vie, voie de circulation, etc.). Notamment, l'impact sur les lieux de vie dépend de l'importance du lieu (en termes d'habitant), de la distance, de l'emprise visuel des rapports d'échelle et de la concordance du nouveau paysage perçu. Il ne peut être présagé des acceptations sociales des riverains.

Notons que cette grille d'analyse a pour unique vocation de fournir un outil à l'analyse sensible du paysagiste. Il n'en est fait aucun usage « mathématique » qui donnerait lieu à des notations systématiques.

CRITERES D'APPRECIATION POUR L'EVALUATION DES IMPACTS DU PROJET (source : ENCIS Environnement)					
ENJEUX LIES AU MILIEU (cf. évaluation enjeux)	Milieu sans enjeu notable	Milieu d'enjeu négligeable	Milieu d'enjeu faible	Milieu d'enjeu modéré	Milieu d'enjeu fort
VISIBILITE DU PROJET DEPUIS L'ELEMENT	Aucune possibilité de voir le site d'implantation potentielle depuis l'élément	Des vues très partielles du site d'implantation potentielle sont possibles à de rares endroits non fréquentés	Des vues partielles du site d'implantation potentielle est visible, mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés	Une grande partie du site d'implantation potentielle est visible, depuis les points de vue fréquentés	Tout le site d'implantation potentielle visible sur une majorité du périmètre
CO-VISIBILITE DU PROJET AVEC L'ELEMENT	Pas de covisibilité possible	Covisibilité possible mais anecdotique car limitée à des points de vue peu accessibles et confidentiels	Des covisibilités partielles se développent depuis quelques points de vue fréquentés	Des covisibilités sont possibles depuis de nombreux points de vue reconnus	Covisibilités généralisées sur le territoire
PREGNANCE ET DISTANCE	Aucune prégnance	Parc éolien se distinguant à peine	On distingue le parc éolien, mais il n'occupe pas une part importante du champ de vision	Le parc occupe une part importante du champ de vision	Le champ de vision est presque entièrement occupé par le parc éolien
RAPPORT D'ECHELLE	Les échelles du parc et des structures/éléments s'accordent parfaitement	Le parc crée une légère dissonance mais qui ne modifie pas la lisibilité et ne rentre pas en concurrence avec l'élément	Le parc crée une dissonance perturbant la lisibilité et créant un léger effet d'écrasement	Les échelles sont en confrontation mettant en péril la lisibilité et créant un effet d'écrasement	Echelles complètement en désaccord avec perturbation totale de la lisibilité et création d'un fort effet d'écrasement
CONCORDANCE AVEC LES STRUCTURES ET MOTIFS PAYSAGERS	Projet en accord avec textures, formes et dynamiques des structures et motifs	Accord nuancé par une dissonance	Déséquilibre avec les structures, le projet introduit des éléments perturbants	Modifie clairement la lisibilité des structures	Dégrade la perception des structures
ACCORDANCE/PERCEPTION	La sémantique d'une éolienne et celle de l'élément sont identiques ou ils s'accordent par leurs formes, dimensions, identité...	L'objet éolienne marque des différences mais dans un registre commun ou équilibré	Des dissonances mais un équilibre possible	La distinction est nette et la concurrence est forte	Elément jugé et éolienne en contradiction totale avec le registre de l'élément
VALEUR CRITERE	NULLE	NEGLIGEABLE	FAIBLE	MODERE	FORTE

Tableau 2 : Tableau des critères d'évaluation des impacts.

2.3.4 Propositions de mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts du projet

Trois types de mesures seront proposés :

- celles qui permettront d'éviter des impacts,
- celles qui peuvent réduire les impacts,
- et enfin celles compensant les impacts ne pouvant être évités.

Les mesures envisagées seront décidées en concertation avec le maître d'ouvrage.

Un projet éolien conçu dans une démarche de concertation avec le paysagiste permet d'intégrer en amont des mesures d'évitement des impacts (choix d'une variante de projet en fonction des caractéristiques paysagères et des sensibilités mises en évidence dans l'état actuel). Toutefois des mesures de réduction ou de compensation peuvent s'avérer nécessaires notamment pour traiter les équipements et les aménagements annexes (pistes, poste de livraison, plateforme, etc.), ou pour la remise en état du site après les chantiers de construction et de démantèlement.

La présentation des mesures renseignera les points suivants :

- Nom de la mesure
- Impact potentiel identifié
- Objectif de la mesure et impact résiduel
- Description de la mesure
- Coût prévisionnel
- Echéance et calendrier
- Identification du responsable de la mesure

2.4 Limites et difficultés rencontrées

Les limites de l'étude et les difficultés rencontrées sont les suivantes :

- La réalisation de l'étude étant forcément **limitée dans le temps**, il n'est pas possible d'être totalement exhaustif, notamment en ce qui concerne la perception du projet éolien. La détermination des enjeux paysagers et patrimoniaux permet donc de sélectionner des points de vue représentatifs.

- Selon les **saisons**, les cultures varient. Les champs présentent donc alternativement un sol nu (automne, hiver), qui permet de larges ouvertures visuelles, ou recouvert par des cultures. D'autre part, les écrans créés par les boisements de feuillus seront moins denses en hiver, laissant filtrer des vues entièrement coupées en période de végétation.

- L'**étude des perceptions et représentations sociales** d'un territoire, des paysages et du projet en question sont réalisées à partir de l'analyse sensible du paysagiste et des informations collectées lors des visites de terrain. Les résultats obtenus ne s'apparentent donc pas à une enquête sociologique mais permettent de présenter un regard sur la façon dont le paysage peut être perçu.

- Au niveau de l'analyse des impacts, les prises de vue pour les photomontages sont réalisées à un **moment donné** (heure, météo, saison), avec des conditions de luminosité particulières, et depuis un endroit précis. Les photomontages présentent donc une perception à un instant T.

- La **météo** est un facteur important concernant les perceptions visuelles : un temps couvert, voire même pluvieux, peut parfois avoir pour conséquence un manque de visibilité, notamment pour les vues lointaines.

Partie 3 : Analyse de l'état actuel du paysage et du patrimoine et de leur évolution en l'absence de mise en œuvre d'un projet

3.1 Le contexte paysager du territoire

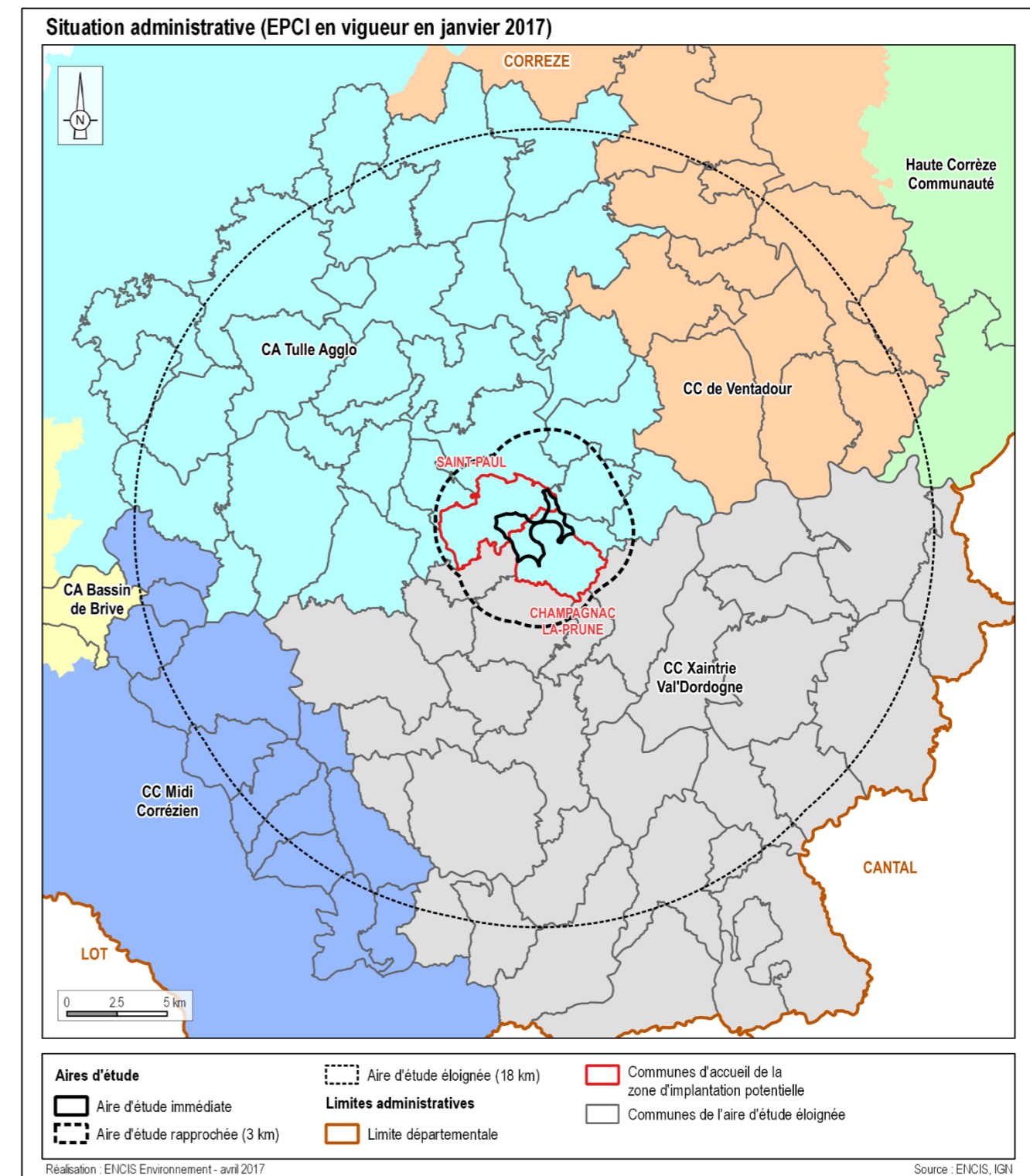
L'aire d'étude éloignée à très éloignée correspond principalement à la zone d'influence visuelle potentielle du projet. Dans ce cas précis, l'aire éloignée s'étend jusqu'à 18 km autour du site d'implantation. A cette échelle seront décrites les grandes caractéristiques de l'organisation de l'espace, les unités paysagères et les perceptions sociales du paysage.

3.1.1 Les grandes caractéristiques physiques et humaines du territoire

3.1.1.1 Situation administrative

Le périmètre d'étude se situe dans le département de la Corrèze, en région Nouvelle-Aquitaine.

La zone d'implantation potentielle est située sur deux communes : Saint-Paul, qui fait partie de la Communauté d'Agglomération de Tulle, et Champagnac-la-Prune, qui appartient à la Communauté de Communes du Doustre et du Plateau des Etangs.



Carte 5 : Situation administrative du périmètre d'étude.

3.1.1.2 Hydrographie et relief

Une grande partie de l'aire d'étude éloignée est située sur les hauts plateaux corrèziens, qui constituent une transition entre les paysages montagnards du plateau de Millevaches au nord-est (altitude maximale de 686 m vers Saint-Hilaire-Foissac) et le bas-pays de Brive au sud-ouest.

Ces hauts plateaux granitiques présentent un relief tabulaire sont délimités par la vallée de la Corrèze et par la vallée de la Dordogne. Cette dernière, très encaissée dans sa partie amont, dessine des gorges particulièrement abruptes puis descend jusqu'à 154 m vers Brivezac au sud de l'AEE. Ces deux vallées sont orientées nord-est / sud-est.

Le plateau de la Xaintrie, légèrement plus élevé que les plateaux centraux (altitude maximale de 706 m près d'Auriac), s'étend au-delà de la Dordogne vers le sud et l'est.

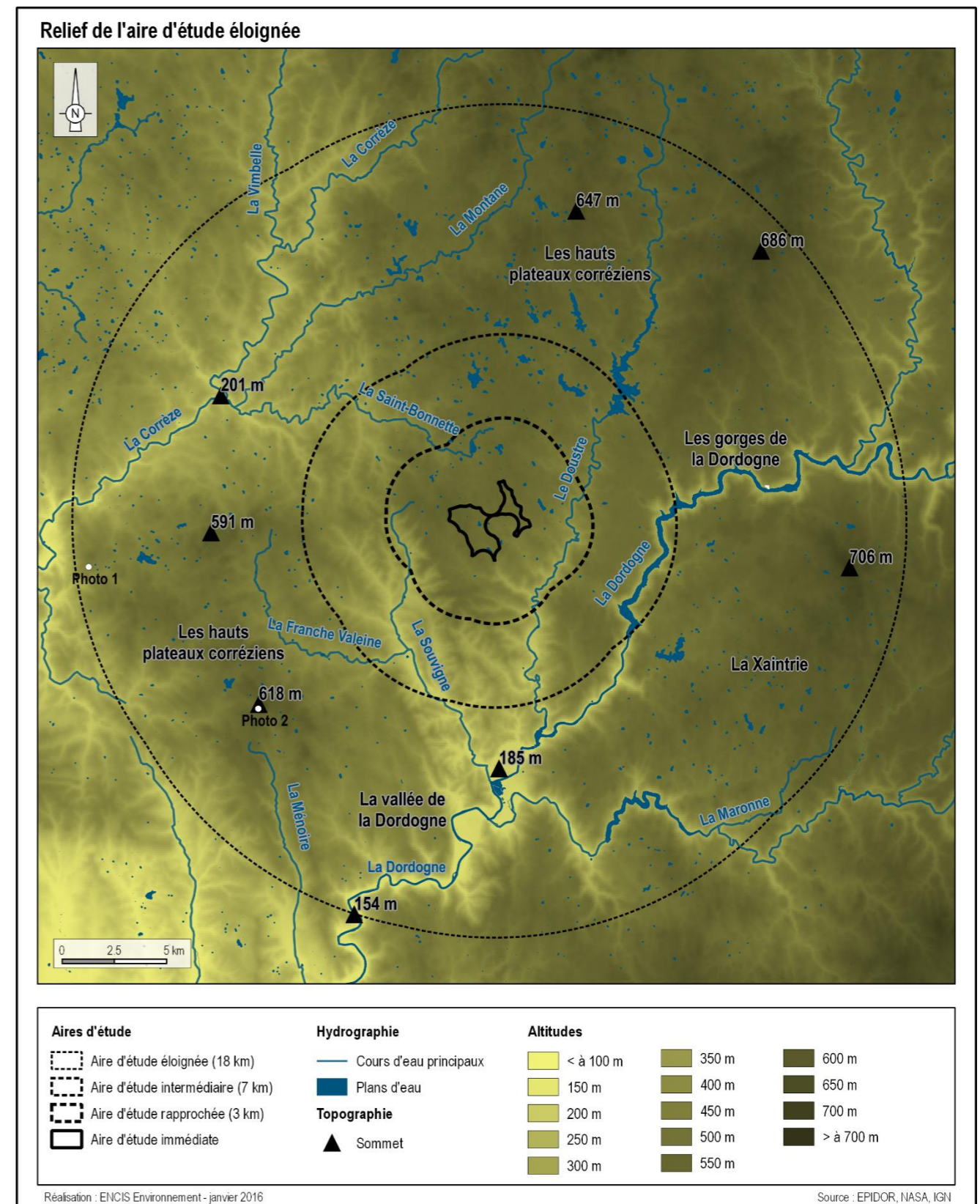
La zone de projet se situe en interfluve entre les vallées de la Souvigne et du Doustre, qui entaillent le relief de façon marquée. Les altitudes sont comprises entre 501 m et 571 m pour la zone ouest et entre 486 m et 532 m pour la zone est.



Photographie 1 : Vue vers le nord-est depuis le Puy de Pauliac.



Photographie 2 : Les hauts plateaux corrèziens vus depuis Roche de Vic.



Carte 6 : Hydrologie et relief de l'aire d'étude éloignée. Localisation des photographies 1 et 2.

3.1.1.3 Urbanisation et réseaux de communication

La principale ville de l'aire d'étude éloignée est Tulle, située au nord-ouest de l'AEIm. Historiquement implantée dans une portion étroite de la vallée de la Corrèze, lieu de passage entre l'Aquitaine et le Massif Central, cette préfecture de département s'est étendue au fil des siècles sur plus de 3 km le long des versants de la vallée.

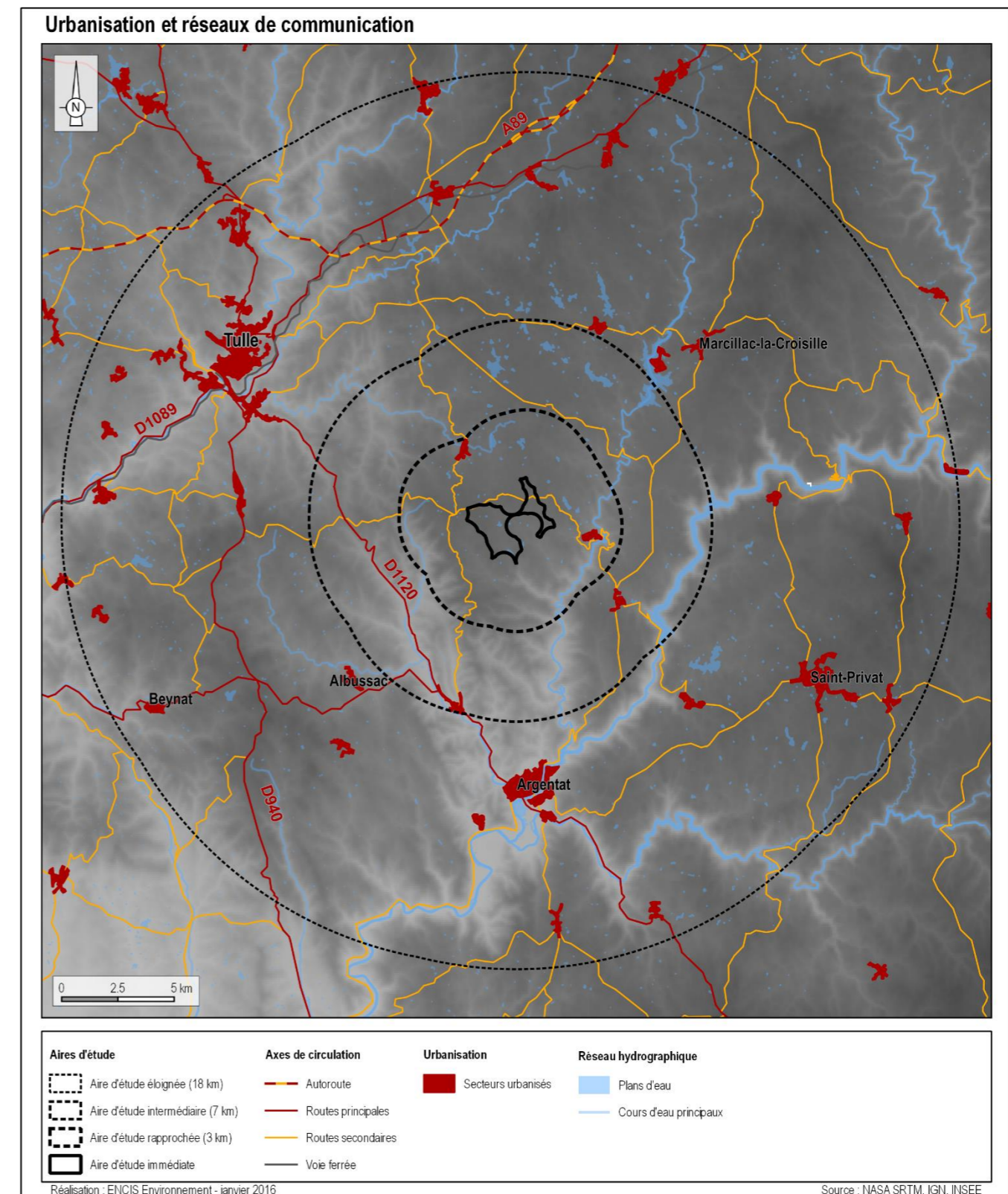
Trois autres pôles urbains sont concernés par l'AEE : La ville d'Argentat est située au sud de l'AEIm, dans un petit bassin de la vallée de la Dordogne ; Saint-Privat, au sud-est de l'AEIm, se trouve en position haute sur le plateau de la Xaintrie ; et Marcillac-la-Croisille est localisé au nord-est de l'AEIm, sur les hauts plateaux corrèziens. Sur le reste du territoire, les lieux de vie se présentent sous la forme de petits bourgs et hameaux dispersés, dont les plus importants sont le plus souvent implantés au carrefour de voies de communication, avec une densité plus importante dans le secteur nord-ouest, à proximité des agglomérations de Tulle et de Brive-la-Gaillarde.

L'AEE est traversée par de grands axes de circulation reliant les principales villes entre elles. Les axes majeurs sont localisés en partie nord-ouest de l'aire d'étude éloignée, où ils empruntent la vallée de la Corrèze en passant par Tulle. Il s'agit de l'autoroute A89 (axe Bordeaux / Lyon), de la D1089 reliant Brive-la-Gaillarde et Tulle et de la voie ferrée reliant Brive-la-Gaillarde à Ussel puis Clermont-Ferrand.

D'autres axes routiers importants traversent le périmètre d'étude. Ils relient les principaux lieux de vie entre eux, en longeant la plupart du temps les vallées. Ainsi, la D1120 permet de rejoindre Argentat depuis Tulle en longeant plusieurs vallons successifs au niveau de la faille d'Argentat, puis elle se prolonge vers le sud-est en direction d'Aurillac. La D921 emprunte des vallons secondaires de la vallée de la Roanne depuis Brive-la-Gaillarde pour rejoindre les hauts plateaux corrèziens à Beynat, d'où elle rejoint la D1120 en suivant le vallon d'Albussac. La D940 quant à elle permet de relier Tulle à Beaulieu-sur-Dordogne en direction du sud, cette fois en position dominante suivant les crêtes des hauts plateaux corrèziens.

Le reste du périmètre d'étude comporte un maillage dense de routes départementales et communales empruntant aussi bien les vallées que les plateaux et lignes de crêtes.

Si le réseau routier principal offre une perception très limitée des paysages qu'il traverse en raison de sa situation en grande partie encaissée, le réseau secondaire permet en revanche de mieux appréhender le territoire, avec des panoramas parfois très lointains depuis les plateaux.



Carte 7 : Urbanisation et voie de communications.

3.1.1.4 Occupation du sol

L'occupation des sols de l'aire d'étude éloignée révèle une mosaïque très fine de boisements, de prairies et de terres arables, avec une dominante forestière. On distingue toutefois des nuances entre différents secteurs.

Une très large bande de territoire, s'étendant du nord-est au sud-ouest entre les vallées de la Corrèze et de la Dordogne, présente une très nette dominante forestière, qui s'atténue graduellement vers le sud-ouest à l'approche du bas-pays de Brive. Cette bande de territoire correspond aux hauts plateaux corrèziens, qui occupent la majeure partie du périmètre d'étude.

Au sud-est, du côté de la Xaintrie, la trame forestière est plus lâche et laisse plus de place à des parcelles ouvertes (terres arables et prairies). Des vues lointaines s'ouvrent depuis les hauteurs du plateau et permettent une lecture plus globale du territoire.

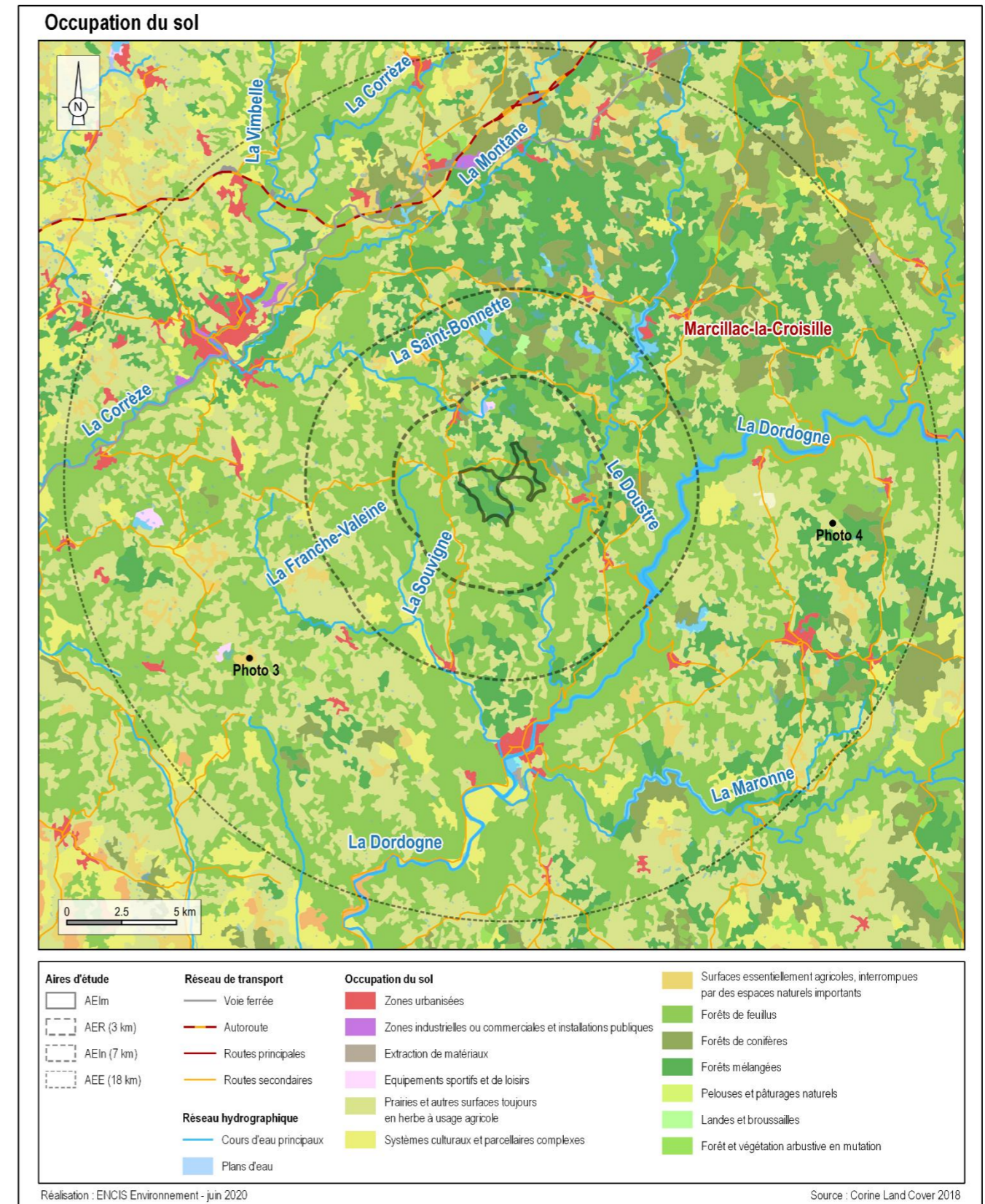
Au-delà de la vallée de la Corrèze, les boisements se raréfient dans une transition douce entre les hauts plateaux corrèziens forestiers et la vallée agricole de la Vézère, plus loin vers le nord-ouest.



Photographie 3 : Forêts et prairies sur les hauts plateaux corrèziens.



Photographie 4 : Le plateau agricole de la Xaintrie.



Carte 8 : Occupation du sol.
 Localisation des photographies 3 et 4.

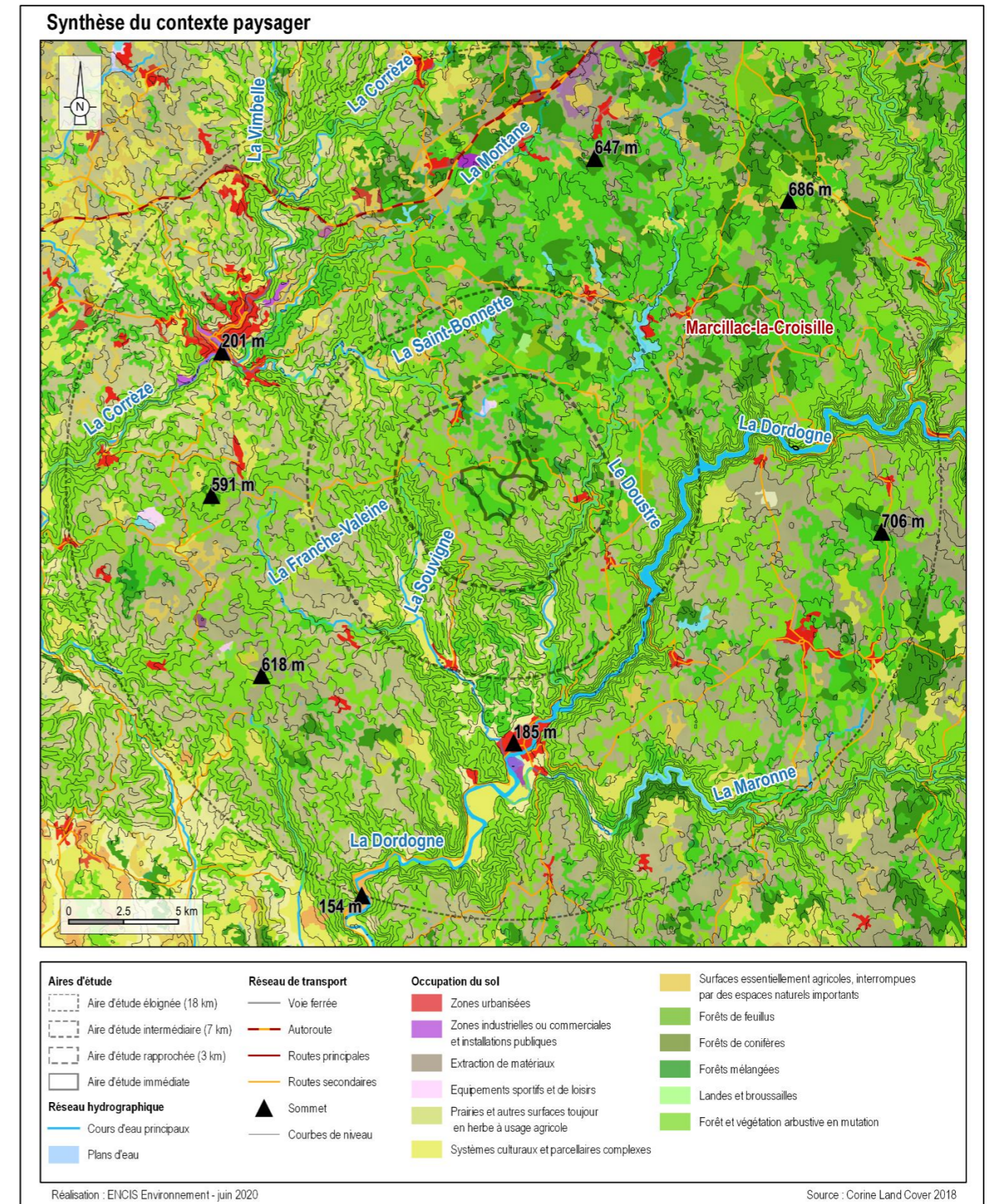
3.1.1.5 Synthèse du contexte paysager

Le secteur d'implantation potentielle est situé au cœur des hauts plateaux corréziens. Ces plateaux s'inscrivent dans une large bande suivant un axe nord-est / sud-ouest et sont délimités par les vallées encaissées et les gorges étroites formées par la Dordogne et la Corrèze. Des boisements denses se développent sur ces plateaux, où les ambiances forestières dominent largement. Toutefois, des parcelles ouvertes de prairies et de cultures, situées le plus souvent sur les hauteurs, ménagent des vues dégagées et lointaines sur les paysages alentour.

Vers le sud-ouest, à l'approche du bas-pays de Brive-la-Gaillarde, les reliefs plus doux permettent une plus forte densité des cultures. Les paysages, tout en restant forestiers, s'ouvrent graduellement. Si ce secteur est soumis à l'influence de l'agglomération de Brive et reste bien desservi par les axes routiers, le territoire situé à l'est de l'A89 et de la D1120 est plus excentré. L'habitat y est très peu dense, disséminé sur les plateaux. Le maillage de routes secondaires reliant les lieux de vie entre eux offre ponctuellement des panoramas depuis les crêtes.

Ces hauts plateaux corréziens sont bordés du nord jusqu'à l'ouest par la vallée de la Corrèze, qui accueille les principaux axes de circulation du territoire. L'agglomération de Tulle, située au nord-ouest de l'AEIm, est inscrite dans cette vallée. Au-delà, en direction du nord-ouest, les forêts des hauts plateaux laissent place à des ambiances moins forestières et plus agricoles.

De l'est vers le sud, le périmètre englobe une large portion de la vallée et des gorges de la Dordogne, une partie de la vallée de la Maronne ainsi que la ville d'Argentat qui se situe à la confluence de ces deux rivières. Au sud-est, les espaces agricoles des plateaux de la Xaintrie offrent des vues plus ouvertes en direction des paysages de l'AEE.



Carte 9 : Synthèse de l'organisation du territoire.

3.1.2 Les unités paysagères

La définition d'une unité paysagère est donnée dans l'actualisation 2010 du « Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens » réalisé par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer : « Une unité paysagère correspond à un ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et de dynamiques paysagères qui procurent par leurs caractères une singularité à la partie de territoire concernée. Une unité paysagère est caractérisée par un ensemble de structures paysagères. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de formes de ses caractères. »

L'analyse cartographique suivante, associée à des sorties sur le terrain, ainsi qu'à la lecture de l'Atlas régional des Paysages du Limousin ont permis d'identifier et de caractériser les paysages de la zone d'étude. Deux principales ambiances paysagères ont ainsi été déterminées :

- Les ambiances sous influence montagnarde
- Les ambiances paysagères de la campagne-parc

Au sein de ces grands ensembles paysagers ont été distinguées 6 unités paysagères :

Pour les **ambiances sous influence montagnarde** :

- Les hauts plateaux corréziens
- Les gorges de la Dordogne
- La vallée de la Dordogne
- La Xaintrie

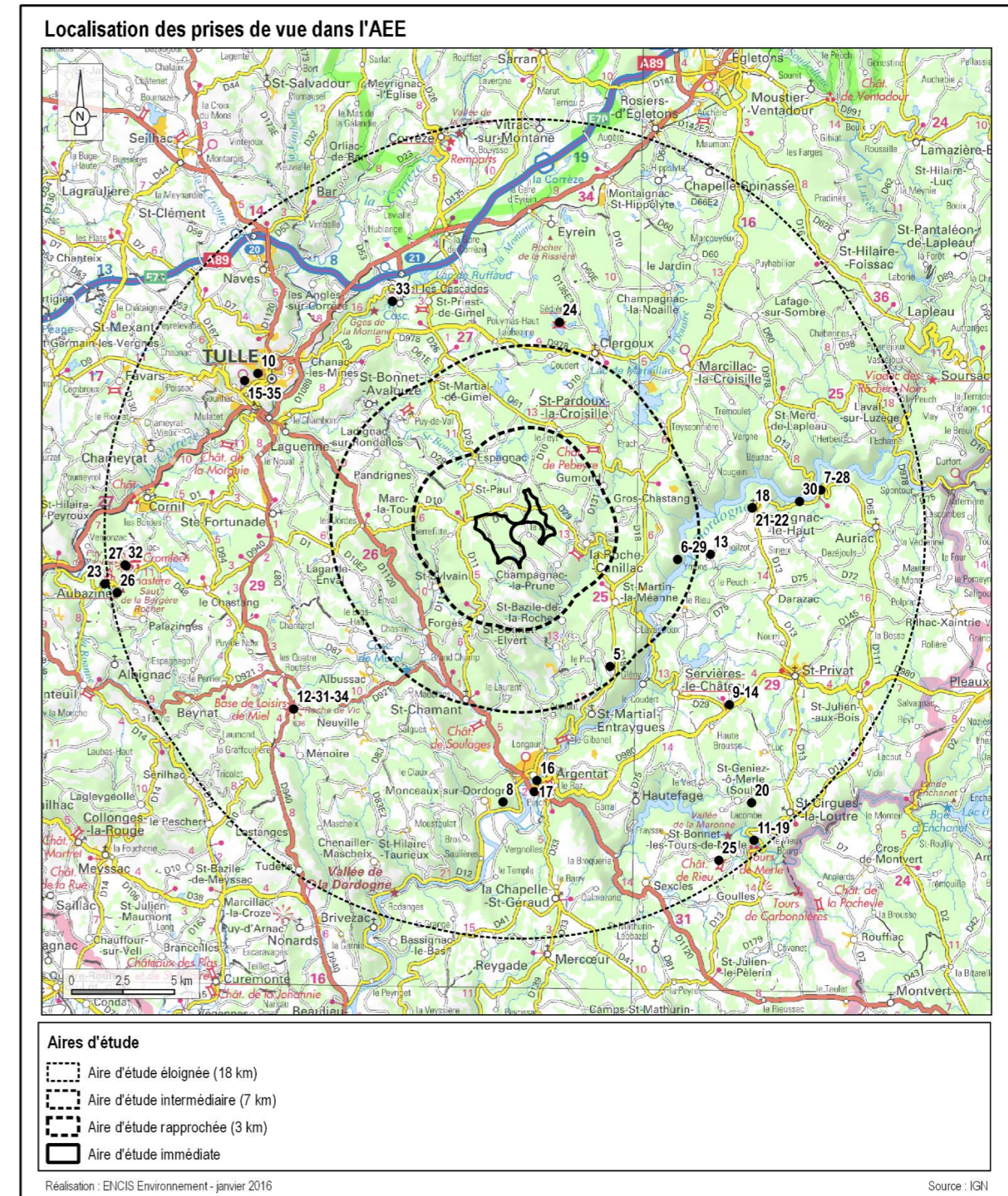
Pour les **ambiances de la campagne-parc**

- La campagne résidentielle de Tulle
- Le plateau d'Uzerche

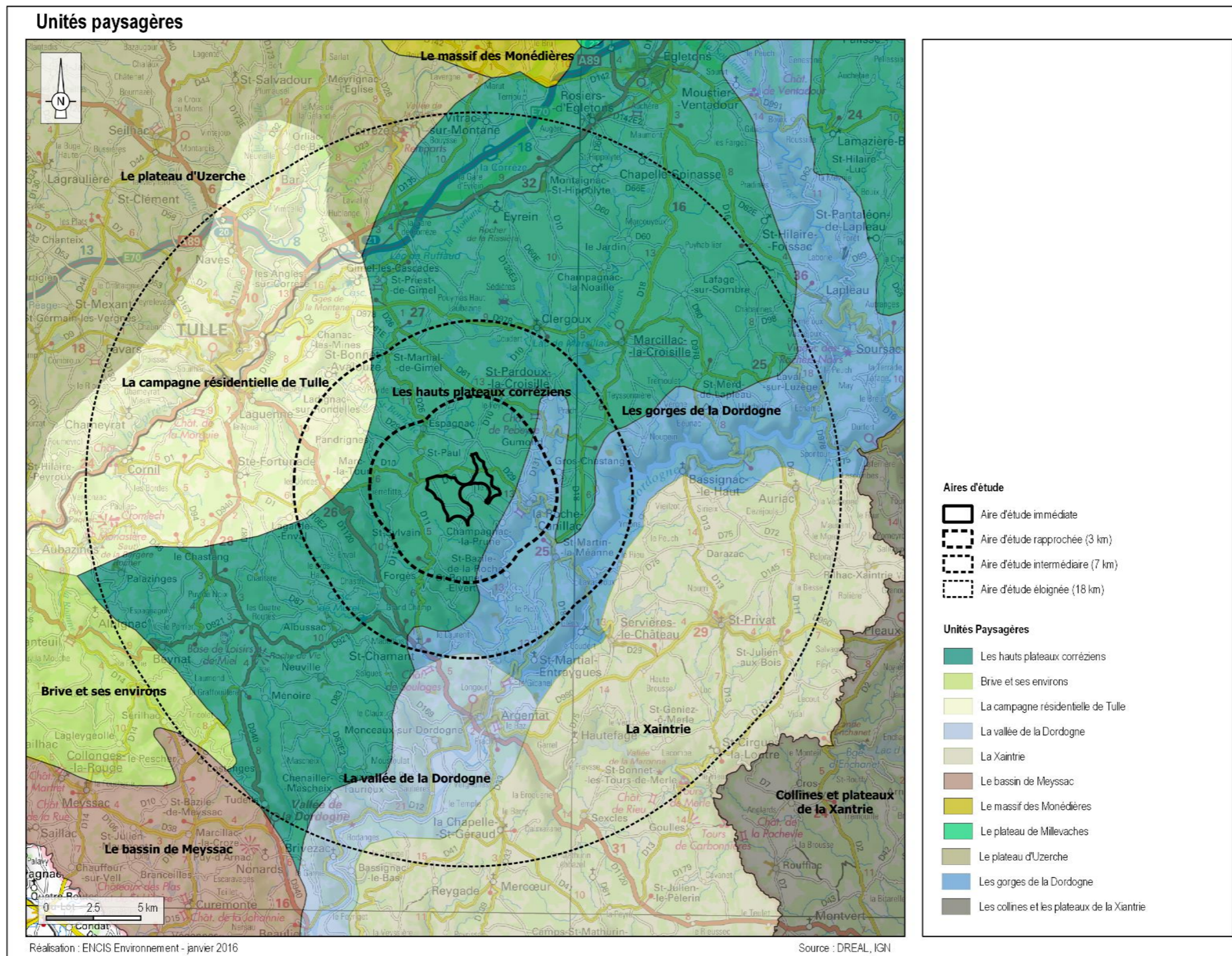
L'aire d'étude éloignée comporte également, en limite sud-ouest, une toute petite partie du bassin de Meyssac et de Brive et ses environs. Ces deux unités paysagères ne seront pas décrites car elles concernent une portion vraiment très limitée et marginale du territoire.

Le projet éolien se situe dans l'entité paysagère des « hauts plateaux corréziens ».

La carte ci-contre localise les prises de vue présentées dans le chapitre suivant.



Carte 10 : Localisation des prises de vue dans l'AEE.



Carte 11 : Les unités paysagères des différentes aires d'étude.

3.1.2.1 Les hauts plateaux corréziens

Description

Ces hauts plateaux sont inclinés vers le sud / sud-ouest, en transition entre la Montagne limousine et ses plateaux (Millevaches et la Courtine) au nord et les paysages de la frange Aquitaine au sud-ouest, en position d'interfluve entre les vallées de la Corrèze et de la Dordogne.

L'aire d'étude éloignée englobe la pointe sud-ouest de cette unité paysagère. Le relief de ce secteur est marqué par des vallées particulièrement encaissées. Leurs pentes parfois raides sont propices à la présence de cascades, dont la plus célèbre est celle de Gimel, dans la partie nord de l'AEE.

Les boisements dominent le paysage des plateaux, avec une majorité de forêts en mélanges de feuillus (hêtres, chênes et châtaigniers) entrecoupées de bosquets de résineux (pins sylvestres). Ce paysage forestier s'ouvre ponctuellement sur des étangs ou des clairières humides où domine la molinie. Les vallées sont majoritairement boisées ; les saules et les aulnes accompagnent les cours d'eau.

L'habitat est dispersé sous la forme de hameaux et fermes isolées situés sur des points hauts dégagés. L'architecture présente des volumes simples, utilisant principalement le granite et l'ardoise. De petites clairières cultivées ponctuent les plateaux à proximité des lieux de vie, offrant des vues lointaines en direction de l'Auvergne à l'est ou vers l'Aquitaine au sud-ouest.

Dynamiques

Le caractère forestier des hauts plateaux corréziens s'est constitué au cours des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, lorsque la pression agricole a diminué au fur et à mesure du dépeuplement des campagnes. Les parcelles délaissées par l'agriculture se sont enrichies ou ont été plantées de forêts. En un siècle, le paysage de landes jusqu'alors ouvert, peuplé et cultivé des hauts plateaux (cf. carte de Cassini) a laissé place au paysage forestier que l'on connaît aujourd'hui (cf. carte IGN). Les dynamiques paysagères de ce secteur sont liées à la gestion des forêts : défrichements, coupes et plantations rythment les ouvertures et fermetures du paysage.

On note également une rythmique saisonnière dans les couleurs et textures que la forêt offre au regard.

Les activités agricoles liées à l'élevage restent dynamiques. Elles se maintiennent dans les prairies existantes et de nouvelles parcelles sont même ouvertes ponctuellement.

Perceptions sociales

Les hauts plateaux corréziens sont associés à un certain caractère montagnard. Ils sont cependant moins bien identifiés que le plateau de Millevaches par exemple.



Photographie 5 : La mosaïque agricole et forestière des hauts plateaux corréziens.



Figure 3: extrait de la Carte de Cassini (XVIII^{ème} s.)
La forêt est absente des plateaux, occupés par la lande.



Figure 4: orthophotographie (état actuel)
Les boisements ont recouvert la majorité du territoire.

3.1.2.2 Les gorges de la Dordogne

Description

La haute vallée de la Dordogne délimite au sud les hauts plateaux corréziens. Elle sert également de limite régionale avec l'Auvergne.

En amont de la confluence avec de Doustre, la Dordogne forme de profondes gorges au cours sinueux encadrées de versants rocheux abrupts et densément boisés. Les ambiances y sont fraîches et intimistes, et les points de vue dégagés des rebords des versants offrent des panoramas spectaculaires.

Plusieurs barrages hydroélectriques ponctuent son cours. Les retenues élargissent le cours de la rivière sur une distance plus ou moins importante et alternent avec des portions étroites du cours d'eau restées naturelles. Deux retenues sont comprises dans l'AEE : le barrage du Chastang, situé entre les communes de Saint-Martin-la-Méanne et de Servières-le-Château, et le barrage du sablier, à 2 km en amont d'Argentat.

Plusieurs vallons affluents forment également des gorges. Celles-ci sont largement occupées par une forêt de taillis (chêne, hêtre, saules et aulnes)

Dynamiques

Autrefois exploitées pour le charbon, les forêts de pente se présentent comme d'anciens taillis abandonnés depuis une trentaine d'années.

Les activités touristiques se sont fortement développées sur l'ensemble du cours de la Dordogne, qui est aujourd'hui aménagée pour la promenade et les loisirs de pleine nature.

Perceptions sociales

Les gorges de la Dordogne sont réputées pour leur caractère pittoresque et pour leur nature sauvage. La rivière est également connue pour la production hydroélectrique et les barrages qui ont modifié son cours.



Photographie 6 : Les gorges de la Dordogne vues depuis le Roc du Chien.



Photographie 7 : Traversée des gorges au Pont de Chambon.

3.1.2.3 La vallée de la Dordogne

Description

A partir du barrage du Sablier, en amont d'Argentat, la Dordogne traverse une courte plaine alluviale, puis la vallée se resserre jusqu'au sud de Bassignac-le-Bas. Entre Argentat et Monceaux-sur-Dordogne, la vallée est occupée par des cultures et des sablières. Elle accueille également des activités touristiques (canoë, gabares...). Dans sa partie encaissée, la vallée étroite et sinueuse est très boisée (taillis de chênes et châtaigniers). Le fond est occupé par des prairies et des vergers.

Plusieurs villages et hameaux ponctuent la vallée. Argentat est un ancien port très important au 19^{ème} siècle, point de départ des gabares pour Bordeaux. Elle en a gardé en héritage de belles et hautes demeures des 17^{ème} et 18^{ème} siècles aux toitures de lauze.

Dynamiques

Autrefois exploitées pour le charbon, les forêts de pente se présentent comme d'anciens taillis abandonnés depuis une trentaine d'années.

Perceptions sociales

La vallée de la Dordogne corrézienne est réputée pour ses paysages à la beauté sauvage. Elle accueille une fréquentation touristique importante, avec de nombreuses activités de pleine nature (canoë, pêche, randonnée, escalade...). La Dordogne est associée aux traditionnelles gabares, qui transportent aujourd'hui les touristes.



Photographie 8 : La vallée de la Dordogne en aval d'Argentat.

3.1.2.4 La Xaintrie

Description

La Xaintrie se dessine sous la forme d'un plateau élevé (alt. >600 m) délimité par la vallée de la Dordogne au nord et à l'ouest.

Les reliefs très plans dans les interfluves accueillent une mosaïque de forêts (chêne, châtaignier), pâtures et champs de céréales, qui composent un paysage plus ouvert que sur les hauts plateaux corréziens.

La Maronne entaille les plateaux et dessine une vallée profonde, aux pentes raides et densément boisées. Le fond plat de cette vallée accueille, au gré de ses élargissements, des prés accompagnés d'une trame bocagère peu dense.

L'habitat est diffus ; on le trouve sous la forme de hameaux ou de fermes isolées implantés sur des points hauts dégagés. L'architecture aux formes simples et les toits de lauze rappellent les constructions de l'Auvergne voisine.

Dynamiques

L'agriculture se maintient et permet de conserver des ouvertures visuelles sur le plateau.

Perceptions sociales

La Xaintrie est perçue comme un territoire reculé, ayant conservé son caractère rural et offrant un patrimoine traditionnel et un environnement naturel.



Photographie 9 : Les grandes prairies d'élevage de la Xaintrie.

3.1.2.5 La campagne résidentielle de Tulle

Description

Tulle se situe dans la vallée de la Corrèze, à proximité des confluences de la Solane, la Montane et la Corrèze. Le réseau hydrographique dense et encaissé forme une succession de croupes étroites.

Au nord, ce sont les prairies destinées à l'élevage bovin qui dominent. Elles sont ponctuées par des bosquets de chênes et de châtaigniers. Au sud de la vallée de la Corrèze, les boisements prennent le pas sur les espaces ouverts. Plusieurs équipements de loisirs se localisent en rebord du plateau de Beynat (golf, centre touristique du Coyroux...).

La campagne subit une urbanisation importante en raison de la proximité de l'A89 et des villes de Tulle et Brive, qui sont les deux plus importantes du département de la Corrèze.

Dynamiques

Le bourg de Naves, au nord de Tulle, connaît un phénomène d'urbanisation important en raison d'une situation topographique peu contraignante, de sa bonne liaison avec Tulle et de sa proximité avec l'A89. Celui-ci se développe sur les plateaux alentours.

Perceptions sociales

Tulle et sa région sont associées à un territoire rural, avec des villages pittoresques et une campagne propice aux loisirs de pleine nature.



Photographie 10 : la campagne résidentielle de Tulle.

3.1.2.6 Le plateau d'Uzerche

Description

L'aire d'étude éloignée est à cheval sur une petite portion sud-est du plateau d'Uzerche. Ce dernier est incliné vers le sud, et présente un paysage de campagne-parc marqué par la présence importante d'espaces cultivés et de prairies sur les interfluves. La forêt est moins présente que sur les hauts plateaux corrèziens. Les vallées étroites sont boisées.

L'habitat est dispersé. Les fermes se localisent de préférence sur les hauteurs. L'architecture est caractérisée par l'emploi de l'ardoise en remplacement de la tuile plate utilisée plus au nord.

Dynamiques

L'urbanisation s'étend autour des bourgs en raison de la proximité des villes de Brive et Tulle et de l'A89.

Perceptions sociales

Uzerche est une ville-étape sur l'A20, c'est un territoire de passage. Le « Pays d'Uzerche » est caractérisé par ses villages typiques et ses paysages ruraux préservés.

3.1.3 Les perceptions sociales du paysage

La définition du paysage la plus largement reprise et qui fait autorité est celle de la « Convention Européenne du Paysage » dite « Convention de Florence » signée par le Conseil de l'Europe le 20 Octobre 2000. Le paysage y est notamment défini à travers le regard et le sentiment des observateurs : « *Le paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations* ».

Il s'agit donc dans cette partie de recenser et de comprendre les représentations sociales du paysage de l'état actuel à travers la bibliographie et l'iconographie existante sur l'identité des paysages et leur histoire, mais aussi sur les paysages reconnus réglementairement, représentés par des artistes, signalés pour le tourisme.

3.1.3.1 Les facteurs d'évolution des représentations du paysage

L'esthétique du paysage peut être affectée ou sublimée par :

- **sa dimension temporelle** : l'interprétation du paysage évolue. Ses éléments sont « vus » d'une manière différente selon les époques. Il était inconcevable aux débuts des congés payés d'aller en vacances pour visiter les marais salants autour d'Aigues-Mortes, c'était un lieu de production, une industrie. Aller à la campagne pour se « ressourcer » n'était pas non plus à la mode, chacun connaissait la campagne, et n'y trouvait pas d'intérêt « relaxant ». Elle avait une fonction plus productive et quotidienne. Comme le précise Graham Fairclough³, les éléments du paysage se banalisent et s'approprient au fur du temps : « En prenant de l'ancienneté, les nouveautés (constructions ou forêts, villes ou exploitations agricoles, parcs éoliens ou encore autoroutes) suscitent un intérêt et un respect croissants, leur acceptation résultant soit d'un processus de familiarisation, soit tout simplement d'une réconciliation, puis d'une assimilation. Les lignes à haute tension du XXe siècle, autrefois jugées disgracieuses, suscitent désormais l'affection de certains, pour qui elles sont une composante d'un univers très apprécié parce que familier. Leur probable remplacement par une nouvelle technologie soulèvera certainement l'opposition des générations qui les assimilent intégralement à « leur » paysage, comme autant d'éléments ayant toujours existé et faisant partie de l'ordre naturel des choses. »
- **Les sentiments, résultats de nos perceptions** : « Les perceptions se réfèrent aux manières dont un paysage agit sur l'appareil neuro-sensitif des individus en provoquant des sensations ou stimulant des sentiments qui passent essentiellement par l'ensemble des sens humains et qui interfèrent avec

les centres cérébraux de la mémoire. Tel paysage, par le spectacle qu'il offre au regard, par les sons qui en émanent, par les odeurs qui s'en dégagent ou par les sensations tactiles qu'il suscite agit sur la sphère neurosensorielle et provoque des impressions ou des sentiments en interagissant avec les enregistrements mémoriels. La perception est ainsi davantage du ressort de l'individu et s'inscrit dans le champ des sensations et des sentiments. » (Briffaud S., Luginbühl Y., 2013)

- **L'attachement aux lieux** : l'appropriation des lieux dépend des valeurs culturelles de l'individu, de son expérience, des caractéristiques esthétiques du paysage (cohérence, lisibilité, qualité, caractère fantasmatique, etc.)
- **Les besoins et intérêts individuels** confèrent à certains paysages une importance particulière pour des individus ou des groupes de population (ex favoriser le calme et la détente, sentiment d'appartenance territoriale, besoin de découverte nature, paysage nourricier, etc.)

3.1.3.2 Les sites et paysages reconnus institutionnellement

L'inventaire des sites et monuments protégés institutionnellement (monuments historiques, sites inscrits et classés, UNESCO, AVAP) est réalisé au chapitre 3.2.2.

L'ensemble des aires d'études comprend un grand nombre de monuments et sites protégés, principalement regroupés autour des lieux de vie anciens (ruines romaines de Tintignac à Naves, restes du château de Merle) et actuels (ZPPAUP de Tulle, Argentat).

On recense également un très riche patrimoine lié à l'implantation d'une communauté cistercienne à Aubazine. Les moines de cette communauté ont également participé à l'aménagement du territoire, avec un réseau de domaines agricoles affiliés à l'abbaye et des ouvrages notables comme le canal d'Obazine.

Les paysages et sites naturels sont eux aussi l'objet d'une forte reconnaissance patrimoniale. La vallée et les gorges de la Dordogne, les cascades de Gimel et de Murel et les nombreux étangs des hauts plateaux corrèziens sont autant de sites touristiques reconnus et protégés.

3.1.3.3 Les sites et paysages représentés (œuvres artistiques : peinture, photographie)

Le paysage est souvent un objet de représentation artistique : peinture, photographie, etc.

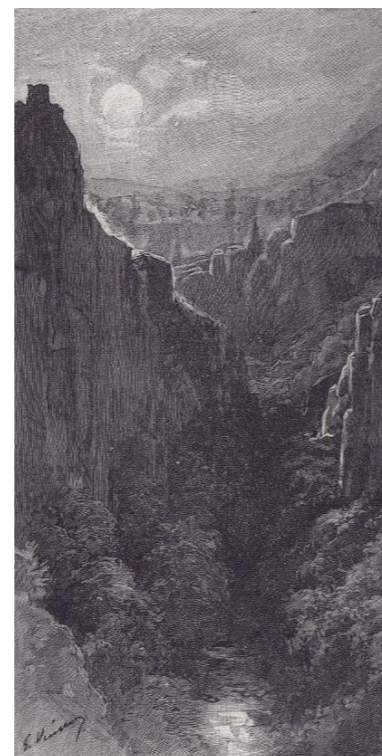
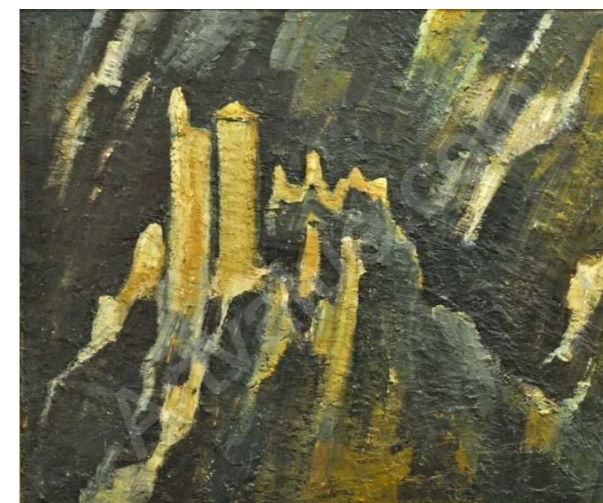
Les paysages de l'AEE ont été représentés par de nombreux peintres du 19^{ème} siècle à nos jours : Gaston Vuillier, Louise Serre, William-Didier Pouget, Joseph Espalioux, André Mazeyrie, Charles Feola,

³ Fairclough Graham, « Chapitre 2 - L'histoire et le temps : gérer le paysage et ses perceptions », in Martine Berlan-Darqué et al, Paysages : de la connaissance à l'action, Editions Quæ « Update Sciences & Technologies », 2007

Adeline, Michel Soulié, Victor Schaeffer, Max Raedecker, Cécile et Marie Desliens, Philippe Ségéral, Olivier Masmonteil... Les thèmes privilégiés sont les motifs principaux des paysages limousins : architecture, cascades, étangs, scènes de campagne...

Les paysages pittoresques des vallées de la Dordogne et de ses affluents ont également été une source d'inspiration pour de nombreux artistes : les Tours de Merle dans la vallée de la Maronne, l'architecture de la ville d'Argentat ou encore les gabares sont des motifs récurrents.

Le peintre qui a marqué le plus profondément les représentations de ce territoire est sans aucun doute Gaston Vuillier. Originaire de Perpignan, ce dessinateur, voyageur et ethnographe a fini ses jours à Gimel, où il a œuvré pour la sauvegarde et la protection des cascades.



Ci-dessus : Figure 5 : En Limousin - Châtellenie de Saint-Geniès-O-Merle (1893).

Ci-contre : Figure 6 : En Limousin - L'Inferno (1893).
Gravures de Gaston Vuillier.

« Sur les dentelures d'une presqu'île rocheuse de 100 mètres de haut s'élève un amoncellement grandiose fait de donjons, de tours, de pans de murailles écroulées. Un lierre robuste rampe sur ces murailles, il les étire et les ronge, des arbustes agités s'échappent des créneaux, des herbes folles tremblent sur les remparts, des pierres roulantes encombrant les talus. En dépit du soleil qui la calcine depuis des siècles, du vent qui l'émiette, de l'ouragan qui la secoue, l'antique forteresse résiste encore toute mutilée, avec des blessures béantes.

La torrentueuse Maronne jette une écharpe mouvante autour du rocher qui porte ces ruines altières. La vue de cette forteresse est saisissante par le décor sauvage et désolé qui l'entoure. »

Gaston Vuillier, En Limousin : paysages et récits - Source : geo.culture-en-limousin.fr.

De gauche à droite et de haut en bas: Figure 7 : Adeline - Etang du Château de Sédières (1835) / Figure 8 : Louise Serre - Vue de l'ancien couvent des Jésuites (1900 - 1950) / Figure 9 : André Mazeyrie - La Tour d'Alverge (1900-1953) / Figure 10 : William Didier-Pouget - Vallée de la Dordogne / Figure 11 : Joseph Espalioux - Tours de Merle.

3.1.3.4 Les sites et paysages signalés

D'après les guides et imageries touristiques, nous pouvons déterminer et analyser les sites et paysages qui sont signalés et fréquentés. Le contexte touristique du territoire est décrit dans la partie 3.2.3.

Le territoire de l'AEE est reconnu pour son patrimoine naturel, paysager et culturel avec plusieurs sites notables identifiés. On y retrouve cinq des sites touristiques les plus visités dans le département : le centre aquarécréatif de Tulle (93 000 visiteurs/an), le château de Sédières (31 104 vis./an), le musée du Cloître de Tulle (29 097– vis./an), les cascades de Gimel (22 503 vis./an), et les tours de Merle (20 054 vis./an).

Le département de la Corrèze est très orienté vers le tourisme vert, et le célèbre site de la vallée et des gorges de la Dordogne couvre une grande partie de l'AEE. D'autres sites plus ponctuels sont identifiés, tels que les cascades de Gimel. De nombreux plans d'eau sont aussi aménagés en espaces de loisirs, notamment les étangs du Prévot et de Taysse et les bases de loisirs de Miel et de la Croix de l'Arbre. La pratique de la pêche est très prisée dans le secteur.

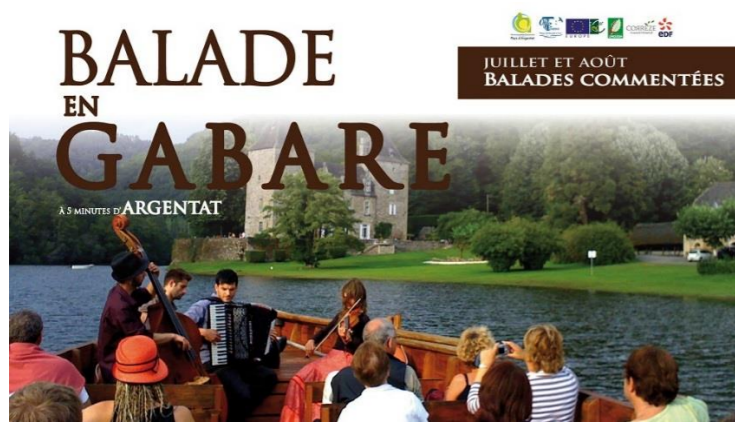


Figure 12 : Publicité de l'office de tourisme d'Argentat.



Figure 13 : La base de loisirs de Miel.

En termes de patrimoine architectural, il est à noter la présence des villages dits « remarquables » d'Aubazine en limite ouest de l'AEE et d'Argentat en partie sud de l'AEE, le long de la Dordogne. Des sites comme l'abbaye cistercienne d'Aubazine, les tours de merle ou encore le château de Sédières témoignent également du patrimoine historique de la région.

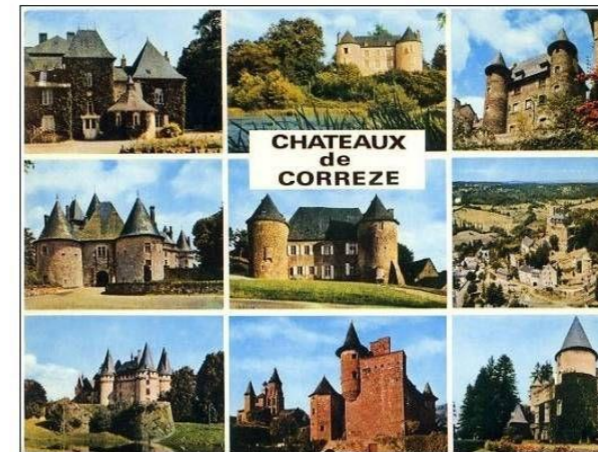


Figure 14 : Carte postale.



Photographie 11 : Panneau annonçant les Tours de Merle.

A Tulle, quelques musées proposent une offre différente des sites patrimoniaux classiques à visiter : le musée des armes, le musée du Cloître André Mazeyrie et le Pôle de l'Accordéon.

Des itinéraires de randonnée permettent également de découvrir le patrimoine naturel local :

- le GRP Entre Dordogne et Ventadour en partie nord-est de l'aire d'étude éloignée,
- les GRP des Gabariers, de la Xaintrie Noire et de la Xaintrie Blanche au sud de l'AEE, en rive gauche de la Dordogne.

Des festivals attirant de nombreux visiteurs ont également lieu dans l'AEE : les Nuits de Nacre à Tulle (57 000 visiteurs) et le festival du château de Sédières à Clergoux (7 000 personnes).

3.1.3.5 Les paysages perçus

Au regard des sites et paysages reconnus institutionnellement, représentés et signalés, on peut en déduire que les paysages de la Corrèze concernés par l'AEE offrent une grande diversité patrimoniale, aussi bien en ce qui concerne les sites et paysages naturels que pour l'architecture.

La vallée et les gorges de la Dordogne sont reconnues au-delà du département et constituent une destination touristique importante. A une échelle plus locale, de nombreux sites, monuments et jardins attirent les visiteurs. Les activités touristiques, culturelles et de loisirs s'organisent autour de ce patrimoine et permettent de le découvrir et de le valoriser.

3.2 Les enjeux et sensibilités de l'aire d'étude éloignée

L'aire d'étude éloignée s'étend de 7 km jusqu'à 18 km autour du site d'implantation potentiel. Dans ce périmètre, nous analyserons les perceptions visuelles et nous réaliserons l'inventaire patrimonial et touristique.

3.2.1 Les perceptions visuelles lointaines

Selon les types d'unités paysagères, les perceptions visuelles sont très variables. Des paysages d'openfields en plaine offrent de grands champs visuels alors que des paysages intimistes de vallées arborées présentent des champs visuels fermés. Les variables essentielles sont donc la configuration topographique, la végétation et le bâti.

Par ailleurs, il faut distinguer les situations de perceptions visuelles statiques (table d'orientation, promontoire, village, lieu touristique, etc.) des situations de perceptions dynamiques (axes de déplacement routiers ou ferroviaires, chemin de randonnée).

Grâce à un reportage photographique, des coupes topographiques et une modélisation de la zone d'influence visuelle (ZIV), nous dressons une analyse globale des perceptions visuelles du territoire à l'étude depuis :

- les unités paysagères recensées,
- les lieux de vie principaux,
- et depuis les principaux axes de déplacements.

3.2.1.1 Le bassin d'influence visuelle

Dans le cadre de l'analyse de l'état actuel, une première modélisation est réalisée pour envisager les sensibilités visuelles liées à l'implantation d'éléments de grande hauteur dans l'AEIm. Une seconde modélisation sera effectuée pour définir le bassin d'influence visuel du projet qui sera retenu par le maître d'ouvrage.

Méthode

La carte 12 des Zones d'Influence Visuelle (ZIV) est un outil qui permet de déterminer les secteurs depuis lesquels un élément de grande hauteur serait visible, totalement ou partiellement. Cette dernière a été réalisée avec le logiciel Global Mapper à partir de données sur le relief (SRTM de la NASA, pas de 90 m) et de la carte des boisements principaux (issus de la base de données Corine Land Cover 2006 - code 3). Son échelle ne permet toutefois pas de signifier les légères ondulations topographiques et les effets de masque générés par les haies, les arbres ou les maisons isolées par exemple. Ces données sont donc

théoriques. Elles permettent de donner une vision indicative des secteurs d'où des éléments de 180 m de haut situés dans l'aire immédiate seraient visibles.

D'après cette carte, des éléments de 180 m de haut seraient perceptibles depuis relativement peu d'endroits du territoire. Les principales zones de visibilité sont les hauts de versants des vallées et les rebords de plateaux orientés vers l'AEIm. Ces éléments seraient également perceptibles depuis les points hauts dégagés des plateaux, certaines lignes de crêtes et au gré des ouvertures dans les boisements. Les informations de cette carte sont à nuancer : en effet, dans le périmètre d'étude, les secteurs plus ouverts sont souvent bocagers, et des filtres arborés limitent les visibilitées. A contrario, dans l'AER et l'AEIm, les boisements ne sont pas opaques et peuvent laisser filtrer des visibilitées par transparence.

3.2.1.2 Contexte global des perceptions visuelles par unités paysagères

Les perceptions depuis les hauts plateaux corréziens

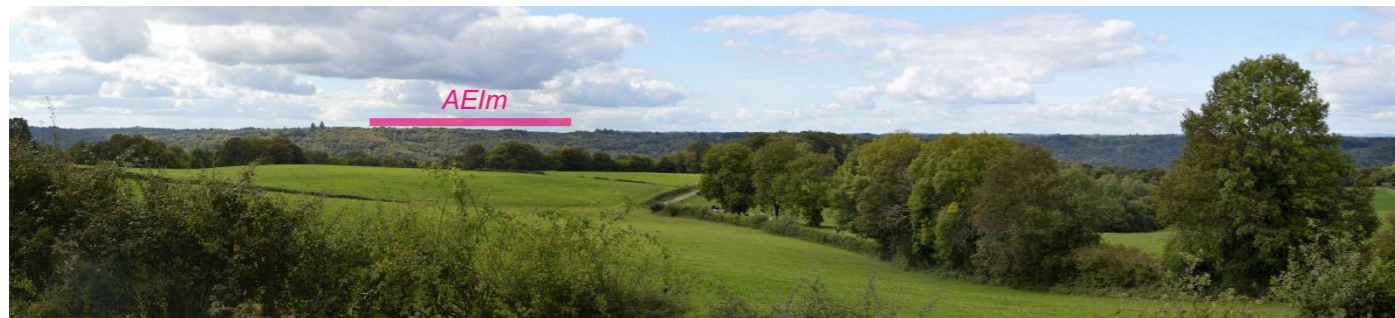
Le caractère forestier des plateaux ne permet que peu de vues en direction de l'AEIm (voir carte 12 de la ZIV théorique et coupes A, B et C pages suivantes). Seuls les points hauts dégagés et les routes suivant les crêtes offrent ponctuellement des panoramas, plus ou moins lointains.



Photographie 12 : Vue lointaine sur les hauts plateaux corréziens depuis le Puy de Roche de Vic.

Les perceptions depuis les gorges de la Dordogne

L'encaissement de cette partie de la vallée, combiné aux boisements particulièrement denses qui couvrent ses versants, empêchent toute vue vers l'AEIm depuis les gorges. Des vues sont toutefois possibles à la marge de cette unité paysagère, depuis les hauteurs des versants en rive gauche (voir carte de la ZIV et coupes A, B et C pages suivantes).



Photographie 13 : Perceptions depuis le haut du versant est des Gorges de la Dordogne, en limite du plateau de la Xaintrie.

Les perceptions depuis la vallée de la Dordogne

Les boisements qui encadrent cette portion de la vallée limitent les vues possibles vers l'AEIm. Celles-ci sont lointaines, ponctuelles et localisées sur les hauteurs des versants est, sur les rebords du plateau de la Xaintrie (cf. carte 12 et coupe C).

Les perceptions depuis la Xaintrie

Ce plateau, moins forestier et plus ouvert que les hauts plateaux corréziens, offre des panoramas lointains vers l'AEIm. Ces visibilitées sont plus nombreuses que depuis les hauts plateaux corréziens, mais elles restent plus ou moins partielles en fonction des variations du relief et des boisements environnants (cf. carte 12 et coupe B).



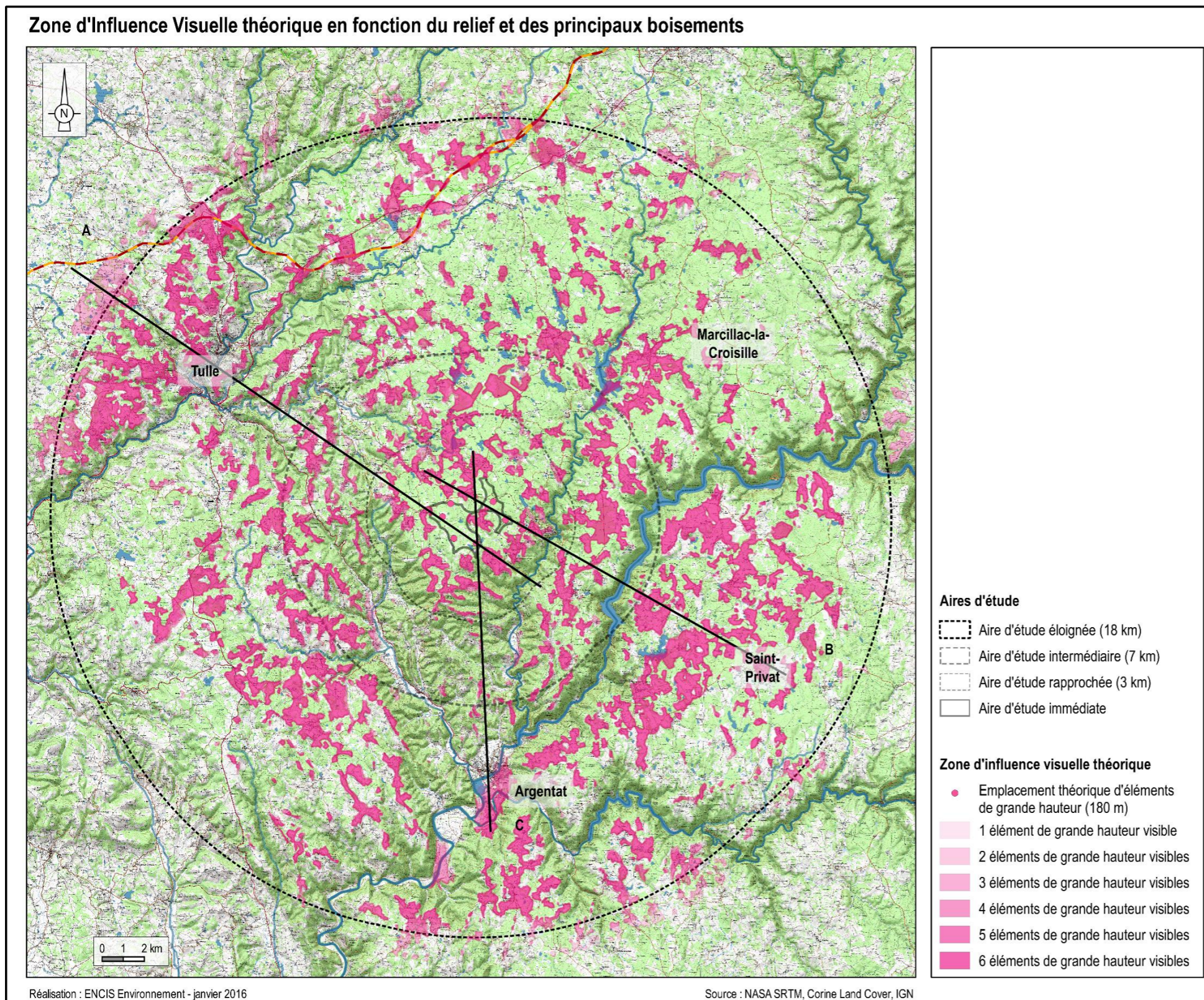
Photographie 14 : Vue lointaine sur l'AEIm depuis le plateau de la Xaintrie.

Les perceptions depuis la campagne résidentielle de Tulle

Le long de la vallée de la Corrèze, entre le plateau d'Uzerche et les hauts plateaux corréziens, les espaces agricoles ouverts de la campagne résidentielle de Tulle offrent des vues vers l'AEIm, notamment depuis les versants ouest de la vallée de la Corrèze (cf. carte 12 et coupe A). Ces vues restent toutefois très ponctuelles et sont limitées par les nombreux bosquets.

Les perceptions depuis le plateau d'Uzerche

Au-delà de Tulle, vers le nord-ouest, le plateau d'Uzerche offre quelques panoramas vers l'AEIm, qui restent cependant ponctuels et lointains (cf. carte 12 et coupe A).



Carte 12 : Zone d'influence visuelle théorique pour des éléments de grande hauteur (180 m) dans l'AElm, en fonction du relief et des principaux boisements.

Coupe A

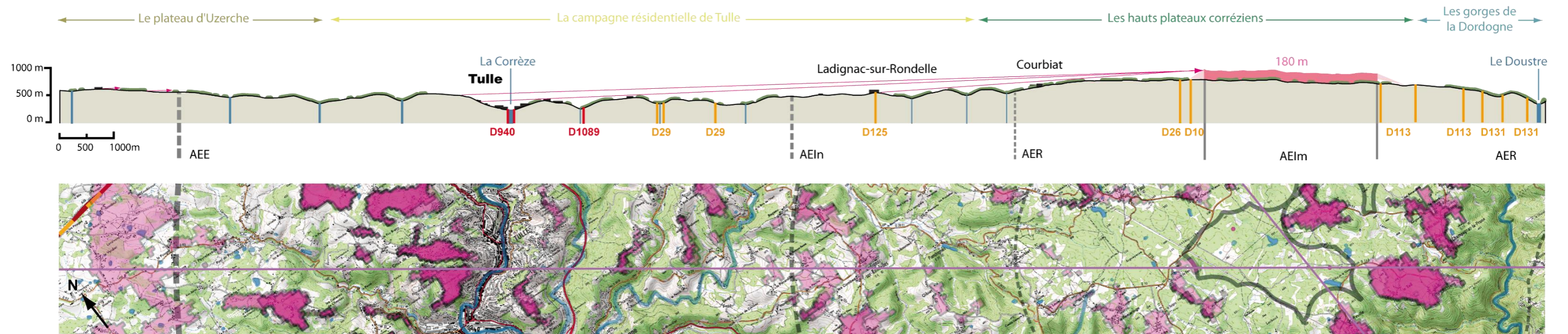


Figure 15 : Coupe de principe des visibilité d'un projet de grande hauteur (180 m) dans l'AEIm depuis le nord-ouest. Les vues sont rares depuis la majeure partie du territoire. Les boisements du plateau d'Uzerche font écran. Les rebords de plateaux, les hauts versants et les sommets dégagés permettent ponctuellement des vues en direction de l'AEIm (vallée de la Corrèze par exemple). Le couvert forestier des hauts plateaux corréziens filtre les vues, qui sont plus nombreuses à mesure que l'on se rapproche de l'AEIm.

Coupe B

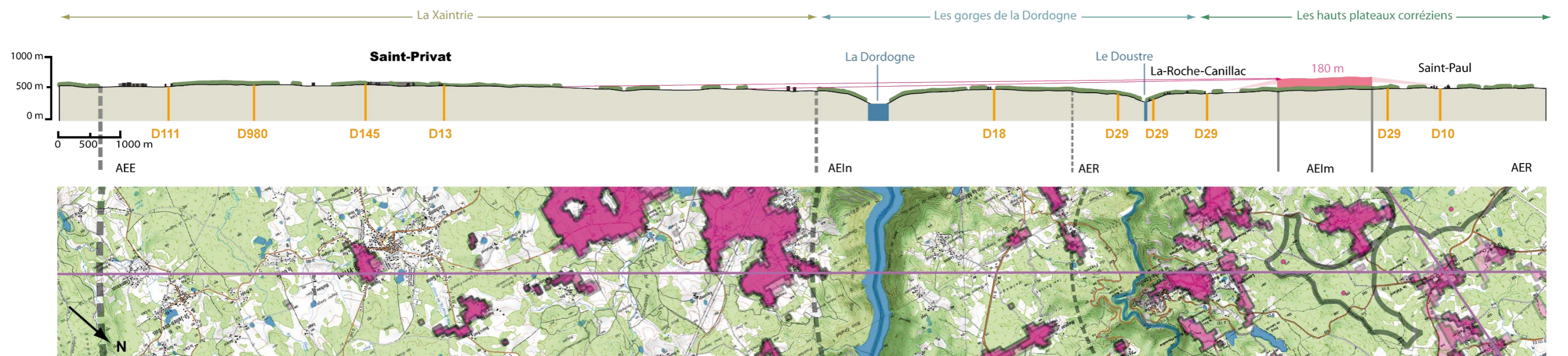
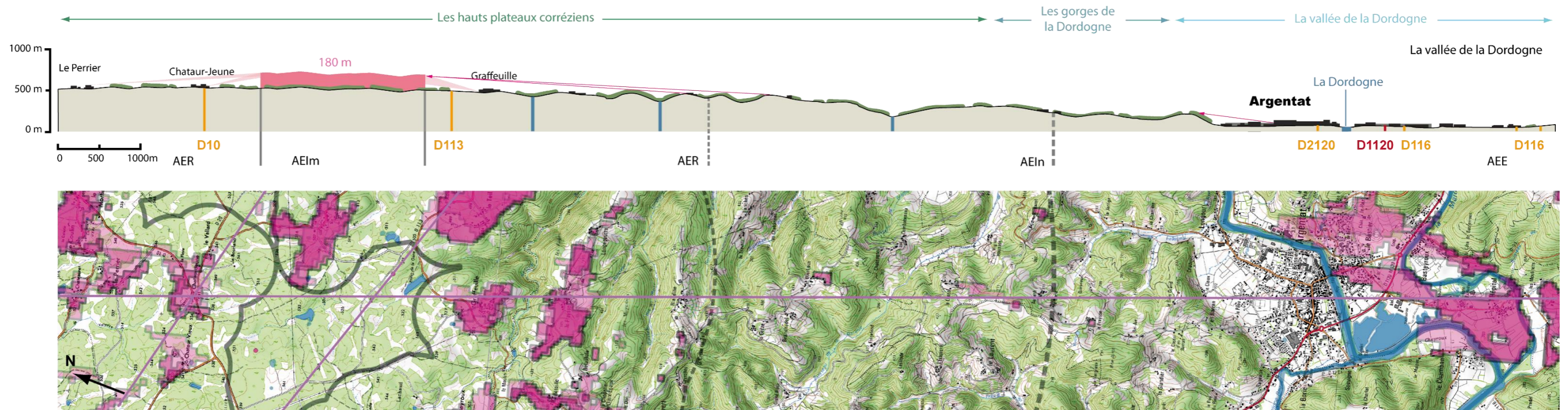


Figure 16 : Coupe de principe des visibilité d'un projet de grande hauteur (180 m) dans l'AEIm depuis l'est. Sur le plateau de la Xaintrie, les prairies offrent des ouvertures plus larges dans le couvert forestier, notamment à l'approche du rebord des gorges et de la vallée de la Dordogne. Les versants abrupts et densément boisés qui encadrent cette rivière et ses affluents (ici le Doustre) empêchent toute vue en direction de l'AEIm. Les visibilité sont plus importantes depuis les secteurs proches de l'AEIm, au gré des ouvertures dans les boisements des hauts plateaux corréziens.

Coupe C



Il faut noter que ces coupes topographiques ne prennent en compte que les boisements et les villes principaux et ne considèrent pas les haies ou éléments bâtis isolés susceptibles de réduire les cônes de visibilité. Dans ce contexte au relief accidenté, les rapports altitude / distance ont été respectés (1 pour 1).

3.2.1.3 Les perceptions visuelles depuis les villes

Les principales villes et village de l'AEE ont été déterminés à partir de la carte IGN et des données INSEE de population. Les ouvertures visuelles potentielles vers l'AEIm ont été analysées à l'aide de la modélisation du bassin visuel potentiel de l'AEIm (ZIV), du logiciel Google Earth et de visites de terrain.

Les perceptions depuis Tulle (14 336 habitants en 2012)

Au nord-est de l'AEIm, à environ 12 km, Tulle est la ville la plus importante de l'AEE. C'est une ville reconnue pour ses qualités architecturales, en grande partie protégée par une ancienne ZPPAUP devenue site patrimonial remarquable. Le centre historique est implanté dans la vallée très encaissée de la Corrèze. Les versants abrupts et la végétation dense des reliefs alentour ne permettent pas de vues depuis le centre historique. Il existe toutefois quelques points de vue depuis le haut du versant nord-ouest, d'où une partie de l'ancienne ZPPAUP est également visible. *La sensibilité visuelle de la ville vis-à-vis d'un projet de grande hauteur dans l'AEIm est faible* en raison du caractère ponctuel de ces vues.



Photographie 15 : Vue lointaine sur l'AEIm depuis la route des Roches à Tulle.

Les perceptions depuis Argentat (3 005 habitants)

Argentat, à 10 km au sud de l'AEIm, est une ville de caractère, dont le patrimoine architectural est reconnu et en partie protégé au titre des monuments historiques. Installée en rive droite de la Dordogne, dans une portion de la vallée au fond large et plat, la ville est construite sur le bas-versant et tournée vers la rivière. La densité du bâti dans le centre-ville masque les vues en direction de la zone de projet ; seul le haut de l'AEIm est potentiellement visible depuis le pont traversant la Dordogne au niveau de l'avenue Henri IV, mais cette visibilité reste très limitée par les boisements sur les versants en amont de la ville et par le front bâti de la rive opposée. Une visibilité ponctuelle et très partielle est possible depuis la plaine d'Argentat, en périphérie. Etant donné le caractère ponctuel et très partiel de ces vues, *la sensibilité visuelle est faible*.



Photographie 16 : Vue partielle sur l'AEIm depuis le pont de l'avenue Henri IV.



Photographie 17 : Vue partielle de l'AEIm depuis la plaine d'Argentat (avenue Lamartine).

Les perceptions depuis Saint-Privat (1 095 habitants)

Ce village est situé à 14 km au sud-est de l'AEIm, au cœur du plateau de la Xaintrie. L'altimétrie est proche de celle de l'AEIm, et la densité des boisements ne permet aucune visibilité. Par conséquent, *la sensibilité visuelle de la ville est nulle*.

Les perceptions depuis Corrèze (1 143 habitants)

A 17 km au nord de l'AEIm, ce village médiéval est situé en limite du plateau d'Uzerche, en rive droite de la rivière Corrèze. Aucune vue n'est recensée dans la ville ou à proximité. *La sensibilité visuelle est nulle*.

Les perceptions depuis Marcillac-la-Croisille (858 habitants)

A 10 km au nord-est de l'AEIm, ce village des hauts plateaux corrèziens est entouré de petites parcelles de prairies et de boisements. Aucune vue n'est recensée dans la ville ou à proximité. *La sensibilité visuelle est nulle*.

3.2.1.4 Les perceptions visuelles depuis les principaux axes de déplacement

Les principaux axes de circulation dans l'AEE sont déterminés à partir de la carte IGN. La carte ci-contre donne une idée des zones de perception possible depuis ces principaux axes de communication dans l'aire d'étude éloignée. Cette carte a été réalisée à l'aide de la modélisation du bassin visuel potentiel de l'AEIm (ZIV), du logiciel Google Earth et de visites de terrain.

De manière générale, les principaux axes de circulation empruntent le tracé des vallées et ne permettent pas de vues lointaines. Quelques routes suivent cependant les crêtes des plateaux et offrent des panoramas parfois lointains et dégagés. La carte ci-contre répertorie les portions de routes d'où des éléments de grande hauteur dans l'AEIm seraient visibles.

L'autoroute A89 dans la partie nord / nord-ouest de l'AEE

Cette autoroute relie Bordeaux à Lyon en passant par Brive-la-Gaillarde et Clermont-Ferrand. C'est l'axe de circulation le plus important de l'AEE. Son tracé rejoint la vallée de la Corrèze en amont de Tulle, et le relief des versants empêche les vues lointaines sur la majeure partie de son parcours. Il existe cependant des visibilités ponctuelles depuis la portion située au nord de Tulle, qui emprunte les hauts des versants.

La D1089 de l'ouest au nord de l'AEE

Deuxième route principale du périmètre d'étude, elle relie Brive-la-Gaillarde et Tulle. Cet axe longe le fond de la vallée de la Corrèze, et est le plus souvent en position encaissée entre des talus boisés. Aucune vue vers l'AEIm n'est possible depuis son parcours.

La D1120 du nord-ouest au sud-est de l'AEE

La D1120 permet de rejoindre Argentat depuis Tulle en longeant plusieurs vallons successifs au niveau de la faille d'Argentat. On observe quelques panoramas lointains et partiels en limite de l'AEE, depuis la portion au nord de Naves et depuis l'extrémité sud, sur le plateau de la Xaintrie. En majeure partie situé dans des fonds de vallons boisés, le reste de cette route n'offre aucune vue vers l'AEIm.

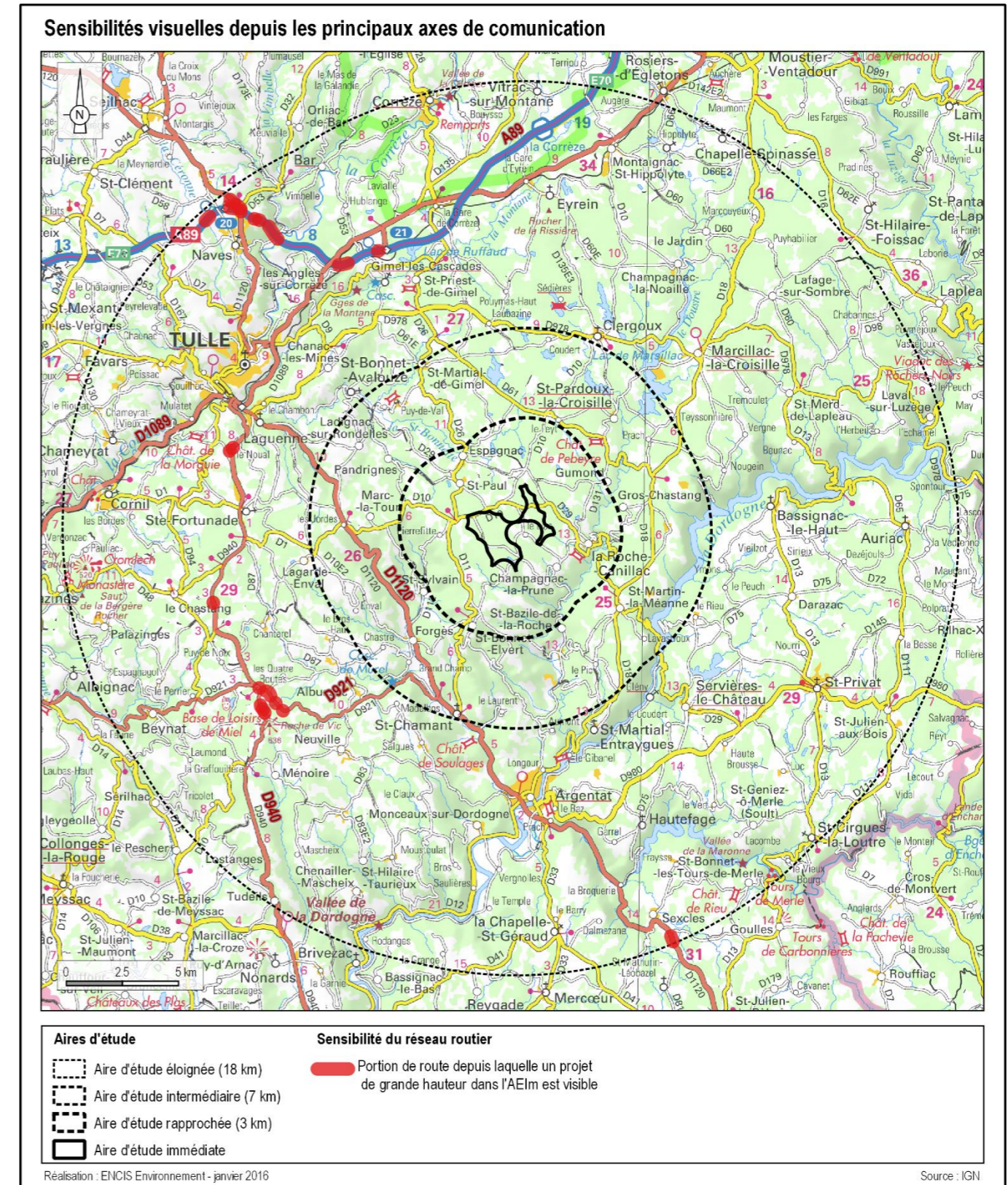
La D921 au sud-ouest de l'AEE

La D921 emprunte des vallons secondaires de la vallée de la Roanne depuis Brive-la-Gaillarde pour rejoindre les hauts plateaux corrèziens à Beynat, d'où elle rejoint la D1120 en suivant le vallon d'Albussac. De rares points de vue sont possibles depuis cette route, à proximité du Puy de Roche de Vic.

La D940 de l'ouest au sud-ouest de l'AEE

La D940 permet de relier Tulle à Beaulieu-sur-Dordogne en direction du sud. Cette route est située en position dominante suivant les crêtes des hauts plateaux corrèziens et offre des panoramas ouverts. Cependant, ces panoramas ne sont, la plupart du temps, pas orientés vers l'AEIm. La végétation masque

également les vues, ne ménageant que de rares panoramas vers l'AEIm.



Carte 13 : Visibilités depuis les principaux axes de communication.

3.2.2 L'inventaire patrimonial et emblématique

Le patrimoine est, au sens du code du Patrimoine, « l'ensemble des biens immobiliers ou mobiliers, relevant de la propriété publique ou privée, qui présentent un intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique ».

Les inventaires de ZPPAUP (Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager), d'AVAP (Aire de Valorisation du Patrimoine Architectural), monuments historiques, sites inscrits et classés, sites emblématiques, soulignent les éléments forts du patrimoine naturel et architectural du secteur. Cette partie recense les périmètres de protection relatifs à la richesse patrimoniale dans le périmètre d'étude.

Les tableaux et analyses suivantes répertorient les éléments patrimoniaux et touristiques de l'AEE, leurs enjeux (qualité, degré de reconnaissance, rareté, fréquentation, etc) et leurs sensibilités visuelles vis-à-vis de la zone projet (risque de dégrader l'élément en raison de visibilité/co-visibilité potentielle et en fonction de la distance, etc.). La méthodologie définissant l'enjeu et la sensibilité est disponible au chapitre 2.3.3.11.

3.2.2.1 Les monuments historiques

Un monument historique est un immeuble ou un objet qui, comme l'indique le code du patrimoine, présente un intérêt public du point de vue de l'histoire ou de l'art et à ce titre bénéficie d'une protection juridique (loi du 31 décembre 1913).



Les dossiers de demande de protection d'immeubles sont instruits à la demande des propriétaires par les directions régionales des affaires culturelles (DRAC), puis soumis pour avis à différentes commissions.

En effet, il existe deux types de protection :

- Le classement qui s'applique aux édifices présentant un intérêt majeur ; le ministre chargé de la Culture et de la Communication prend les arrêtés de classement sur proposition de la Commission nationale des monuments historiques (CNMH).
- L'inscription au titre des monuments historiques protège les édifices d'intérêt régional ; elle est prise par arrêté du préfet de région après avis de la commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS), composée de spécialistes, d'élus, de responsables d'associations et de représentants de l'Etat et des collectivités territoriales.

Les monuments historiques sont référencés par la base de données Mérimée du Ministère de la Culture.

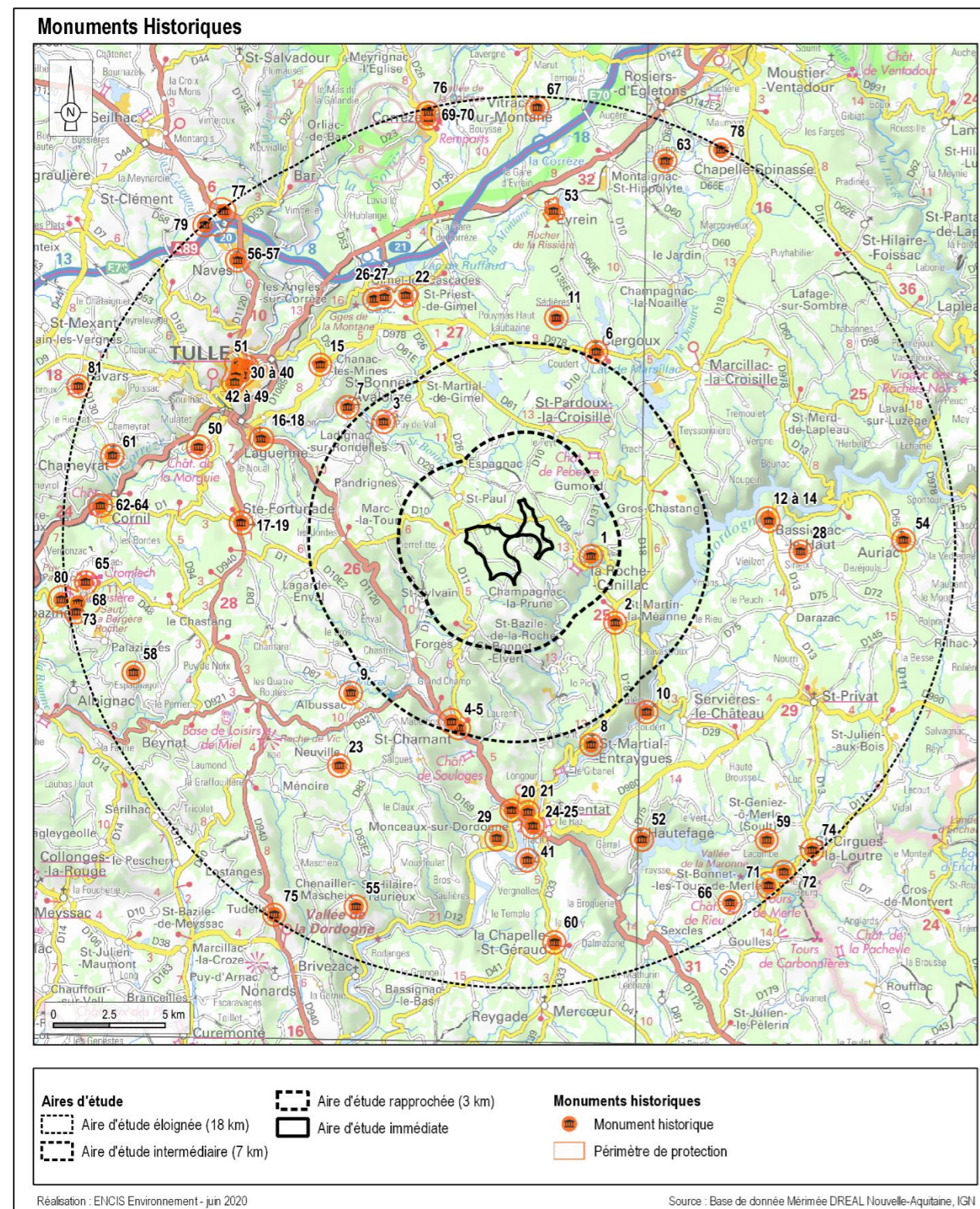
La carte suivante localise les 81 monuments historiques répertoriés dans l'aire d'étude globale.

76 d'entre eux sont situés dans l'AEE, quatre dans l'aire d'étude intermédiaire (AEIn) et un seul dans l'aire d'étude rapprochée (AER).

L'aire d'étude éloignée comprend donc **76** monuments historiques : 21 classés (dont un partiellement), 54 inscrits (dont six partiellement) et un inscrit/classé (cf. tableaux pages suivantes).

Type de monuments

Les monuments inventoriés sont en majorité des **monuments religieux** : on recense dans l'AEE 25 églises dont deux en ruines, auxquelles s'ajoutent une cathédrale, une abbaye, un ancien couvent et un ancien monastère, trois chapelles, sept croix et divers monuments liés à l'activité des communautés religieuses dans ce secteur (canal des moines d'Obazine, grange-étables de l'Hospital et chapelle-hôpital de Tulle). On remarque la présence d'un **patrimoine architectural** riche dans les lieux de vie, avec 9 maisons, immeubles, façades et portes, une tour, des bains-douches, un lycée et la préfecture protégés pour la seule ville de Tulle, une porte de ville et une fontaine publique. Douze **châteaux, manoirs ou bâtiment annexes de différentes époques** plus ou moins bien conservés sont aussi présents, ainsi que quelques **sites archéologiques antiques** (une ruine romaine et une fortification gauloise) et quelques **mégalithes** (un cromlech et un dolmen).



Carte 14 : Localisation des monuments historiques de l'aire d'étude.

Vue générale des enjeux patrimoniaux de l'AEE

Les monuments historiques les plus emblématiques et les plus reconnus de l'aire d'étude éloignée sont les restes du château de Merle, le château de Sédières, la cathédrale Notre-Dame et ses cloîtres à Tulle, ainsi que l'ancienne abbaye Saint-Etienne et le canal des moines à Aubazine. Certains lieux de vie regroupent de nombreux monuments historiques, qui contribuent à leur renommée et à leur identité paysagère. C'est le cas de la ville de Tulle, où l'on recense 20 constructions et bâtiments protégés, de Naves ou d'Aubazine avec quatre monuments historiques pour chacune.

Parmi les 76 monuments historiques, 21 présentent un enjeu modéré et cinq un enjeu fort.

Vue générale des sensibilités patrimoniales de l'AEE

Compte tenu des reliefs particulièrement marqués et de l'implantation souvent en fond de vallée des lieux de vie dans lesquels sont situés les monuments, la grande majorité des monuments historiques de l'AEE ne présente aucune relation visuelle potentielle avec l'AEIm (visibilité depuis les périmètres protégés, covisibilité). Seuls les édifices situés sur des points hauts des plateaux pourraient être perçus conjointement à l'AEIm, lorsque des ouvertures dans la végétation le permettent.

Parmi les 76 MH de l'AEE, aucun monument ne présente de sensibilité forte vis-à-vis de la zone projet. Quatre présentent une sensibilité modérée, avec des points de vue possibles depuis leurs abords immédiats ou des covisibilités partielles et ponctuelles. Quatorze présentent des sensibilités faibles, avec des panoramas lointains plus ou moins partiels possibles, mais sans covisibilité. Cinq monuments présentent des sensibilités négligeables, c'est-à-dire qu'il est possible de percevoir l'AEIm depuis les limites du périmètre de protection, mais de manière ponctuelle, lointaine, partielle, et sans covisibilité.

Description des éléments patrimoniaux présentant des enjeux forts ou des sensibilités modérées

L'ensemble des monuments historiques est listé et décrit dans le tableau suivant. Néanmoins dans ce chapitre, nous décrivons plus précisément les éléments présentant des enjeux forts et ceux présentant des sensibilités modérées à fortes.

Le château de Sédières

Situé à Clergoux, ce monument est le plus touristique du périmètre d'étude. Ce château de style « Renaissance italienne » et son domaine de 130 ha de forêts, d'étangs et d'eaux vives sont visités par plus de 30 000 personnes chaque année. La résidence fortifiée a été transformée au XVI^{ème} siècle en résidence de plaisance, puis agrémentée un siècle plus tard d'un jardin à la française. Le parc est ouvert au public, des visites du château sont possible durant la période estivale, et un festival anime régulièrement le domaine depuis 1974. *L'enjeu de cet élément est fort.*

La végétation dense du parc du château rend toute vue vers l'AEIm impossible. *La sensibilité est nulle.*

La cathédrale Notre-Dame et ses cloîtres

Construit dans la ville de Tulle, cet ensemble est très exposé puisque le musée du cloître, avec près de 30 000 visiteurs, fait partie des sites les plus touristiques du département. Construite au XII^{ème} siècle sur le site d'une abbaye mérovingienne, cette abbatale mêlant styles roman et gothique a été promue cathédrale au XIV^{ème} siècle. *L'enjeu de ce monument est fort.*

Situé en plein cœur de Tulle, dans le fond de la vallée de la Corrèze et encadré de hauts versants, l'ensemble n'offre aucune vue vers l'AEIm. *La sensibilité est nulle.*

Les restes du château de Merle

Localisées à Saint-Geniez-ô-Merle, ces ruines sont un autre site très touristique du département, avec un peu plus de 20 000 visiteurs par an. Le site du château regroupait sept maisons fortes, un village et deux chapelles, construits entre le XII^{ème} et le XIV^{ème} siècles et possédés en indivision par sept seigneurs. Cet ensemble a été bombardé depuis les hauteurs avoisinantes et a périclité avec l'avènement de l'artillerie. *L'enjeu de cet élément est fort.*

Situés sur un promontoire rocheux formé par un méandre de la Maronne, les restes du château sont encadrés de versants plus élevés, qui empêchent toute vue vers l'extérieur de la vallée. *La sensibilité est nulle.*

L'ancienne abbaye Saint-Etienne et le Canal des moines d'Obazine

Ces éléments sont situés tous les deux à Aubazine. L'abbaye cistercienne a été construite au XII^{ème} siècle

par des moines bâtisseurs, et a accueilli près de 300 religieux à son apogée au XVII^{ème} siècle. C'était un centre religieux important, autour duquel s'organisaient plusieurs abbayes-filles et des domaines de production agricole. Le Canal des Moines d'Obazine a été construit par les moines de l'abbaye. C'est un ouvrage d'art exceptionnel, qui s'étend sur 1700 m de long. Les moines ont capté l'eau du ruisseau du Coyroux et l'ont guidée à flanc de versants, parfois au-dessus du vide, pour alimenter l'abbaye. L'abbaye et le canal sont visitables, et sont l'objet d'une forte reconnaissance locale. *Ces deux éléments présentent des enjeux forts.*

Situés dans la vallée encaissée du Coyroux, qui s'ouvre en direction de l'ouest vers la vallée de la Corrèze, ces deux monuments n'offrent aucune vue en direction de l'AEIm. *La sensibilité est nulle.*

L'église Saint-Pierre-ès-Liens et l'ancienne croix couverte de Bassignac-le-Haut

Ces monuments sont localisés dans le bourg de Bassignac, sur un rebord du plateau de la Xaintrie. L'église est construite selon des formes architecturales simples, typiques de l'art roman et des églises corréziennes. La croix monumentale située sur la place publique devant l'église date de la fin du XV^{ème} siècle. Les sculptures qui l'ornent illustrent la vie du Christ en douze tableaux. Elle a été offerte par les moines d'Aubazine. *L'église n'a pas de singularité architecturale forte et présente un enjeu faible, mais la croix couverte, de par son originalité et son excellent état de conservation, présente un enjeu modéré.*

Le village de Bassignac-le-Haut est implanté sur un point haut du rebord du plateau de la Xaintrie. Un panorama partiel de l'AEIm est visible depuis l'extrémité ouest de la place, qui est un lieu de rendez-vous pour les riverains (mail d'arbres, bancs publics, boulodrome etc.). *Ces monuments présentent tous deux des sensibilités modérées.*



Photographie 18 : Panorama sur l'AEIm depuis la place publique de Bassignac-le-Haut.

L'église Saint-Martin d'Albussac

Cette église romane, dont la construction remonte au XI^{ème} siècle, a pour principale particularité architecturale

un clocher-porche, qui abrite une cloche classée du XVII^{ème} siècle. *Ce monument présente un enjeu faible.*
Un panorama de l'AEIm est visible depuis la route du bourg à l'ouest. Une covisibilité est possible en limite de périmètre de protection, à proximité du lieu-dit Malbuisson, ainsi que depuis la route D87. Une vue partielle est envisageable depuis la place de l'église entre les façades. *La sensibilité est jugée modérée.*

L'église Notre-Dame de Clergoux

Cet édifice de style roman, en granit avec toiture en lauzes, a été construit entre les XII^{ème} et XV^{ème} siècles.

Ce monument présente un enjeu faible.

Plusieurs vues sont possibles dans le périmètre de protection : depuis le fond du cimetière, depuis la D978 en sortie de bourg et depuis le coin sud-est de la place de l'église en passant à l'arrière des maisons. Il existe également une covisibilité avec le clocher depuis la D135E3, au nord du monument. *La sensibilité est jugée modérée.*



Photographie 19 : Panorama sur l'AEIm depuis le nord du village de Clergoux.

Inventaire des monuments historiques - Aire d'étude éloignée

N°	Départ.	Commune	Nom - description	Commentaires	Protection	Enjeu	Sensibilité	Distance à l'AEIm (km)
81	19	Favars	Château	Pas de visibilité recensée	Inscrit	Modéré	Nulle	18,5
80	19	Aubazine	Ancienne abbaye Saint-Etienne	Pas de visibilité recensée	Classé	Fort	Nulle	18,3
79	19	Naves	Château du Bac	Vues sporadiques possibles depuis l'A89 à proximité, mais sans lien visuel avec le monument	Inscrit	Faible	Faible	18
78	19	Chapelle-Spinasse	Eglise Notre-Dame	Pas de visibilité recensée	Classé	Modéré	Nulle	17,9
77	19	Naves	Ruines romaines de Tintignac	Vues sporadiques possibles depuis l'A89 à proximité, mais sans lien visuel avec le monument	Classé	Modéré	Faible	17,9
76	19	Corrèze	Chapelle des Pénitents Blancs	Pas de visibilité recensée	Inscrit	Faible	Nulle	17,8
75	19	Tudeils	Croix de chemin	Pas de visibilité recensée	Inscrit	Faible	Nulle	17,8
74	19	Saint-Cirgues-la-Loutre	Eglise Saint-Cyr-Sainte-Julitte	Pas de visibilité recensée	Inscrit	Modéré	Nulle	17,8
73	19	Aubazine	Ancien monastère du Coyroux	Pas de visibilité recensée	Classé	Modéré	Nulle	17,7
72	19	Saint-Geniez-ô-Merle	Ruines de l'ancienne église	Pas de visibilité recensée	Classé	Modéré	Nulle	17,6
71	19	Saint-Geniez-ô-Merle	Restes du château de Merle	Pas de visibilité recensée	Classé	Fort	Nulle	17,6
70	19	Corrèze	Porte de la ville	Pas de visibilité recensée	Inscrit	Modéré	Nulle	17,6
69	19	Corrèze	Eglise Saint-Martial	Pas de visibilité recensée	Inscrit	Faible	Nulle	17,6
68	19	Aubazine	Canal des moines d'Obazine	Pas de visibilité recensée	Classé	Fort	Nulle	17,5
67	19	Vitrac-sur-Montane	Eglise Saint-Martin	Pas de visibilité recensée	Classé/Inscrit	Faible	Nulle	17,5
66	19	Saint-Bonnet-les-Tours-de-Merle	Château du Rieux	Vue possible depuis terrasse du château, mais inaccessible car privé.	Inscrit	Faible	Négligeable	17,1
65	19	Aubazine	Cromlech du Puy de Pauliac	Pas de vue depuis le monument, mais panorama depuis le sommet du Puy de Pauliac permet des vues vers l'AEIm - reste très lointain et partiel (haut)	Classé	Modéré	Faible	17,1
64	19	Cornil	Restes du château	Pas de visibilité recensée	Inscrit	Modéré	Nulle	16,4
63	19	Montagnac-Saint-Hippolyte	Eglise Saint-Hippolyte	Pas de visibilité recensée	Inscrit	Faible	Nulle	16,4
62	19	Cornil	Eglise	Pas de visibilité recensée	Inscrit	Faible	Nulle	16,4
61	19	Chameyrat	Eglise	Panorama depuis le cimetière et la route du bourg en contrebas - covisibilité possible avec une partie du clocher	Inscrit	Faible	Faible	17,9
60	19	La Chapelle-Saint-Géraud	Eglise Saint-Géraud	Panorama partiel (haut) possible depuis chemin menant à La Croix du Mas. Panorama lointain depuis D33 en quittant le bourg, en limite de périmètre	Inscrit	Faible	Faible	16
59	19	Saint-Geniez-ô-Merle	Croix de chemin	Pas de visibilité recensée	Inscrit	Faible	Nulle	16
58	19	Beynat	Dolmen dit La Cabane de la Fée	Vue très partielle possible depuis chemin en surplomb. Pas de covisibilité.	Classé	Faible	Négligeable	16
57	19	Naves	Fontaine publique	Panorama depuis les espaces ouverts lieu-dit Le Foirail (rue de l'Escurole) sans covisibilité.	Inscrit	Faible	Faible	15,8
56	19	Naves	Eglise		Inscrit	Modéré	Faible	15,8

Inventaire des monuments historiques - Aire d'étude éloignée

N°	Départ.	Commune	Nom - description	Commentaires	Protection	Enjeu	Sensibilité	Distance à l'AEIm (km)
55	19	Chenailler-Mascheix	Eglise	Vue très partielle possible depuis Le Pradal en limite de périmètre	Inscrit	Faible	Négligeable	15,8
54	19	Auriac	Eglise Saint-Côme-Saint-Damien	Pas de visibilité recensée	Inscrit	Modéré	Nulle	15,7
53	19	Eyrein	Eglise Saint-Pierre	Pas de visibilité recensée	Classé	Faible	Nulle	12,9
52	19	Hautefarge	Eglise Notre-Dame	Pas de visibilité recensée	Inscrit	Faible	Nulle	12,7
51	19	Tulle	Préfecture	Vue possible en limite de périmètre, depuis le haut du versant, sans covisibilité.	Partiellement inscrit	Modéré	Négligeable	12,6
50	19	Sainte-Fortunade	Château de la Morguie	Pas de visibilité recensée	Inscrit	Faible	Nulle	12,7
49	19	Tulle	Couvent des Bernardines (anc.)	Pas de visibilité recensée	Inscrit	Faible	Nulle	12,5
48	19	Tulle	Maison XVI ^e (45 R. du Trech)	Pas de visibilité recensée	Partiellement inscrit	Faible	Nulle	12,4
47	19	Tulle	Chapelle Hôpital	Pas de visibilité recensée	Inscrit	Faible	Nulle	12,4
46	19	Tulle	Croix	Pas de visibilité recensée	Inscrit	Faible	Nulle	12,4
45	19	Tulle	Lycée Edmond Perier	Pas de visibilité recensée	Inscrit	Modéré	Nulle	12,4
44	19	Tulle	Chapelle St Jacques (anc.)	Pas de visibilité recensée	Partiellement inscrit	Faible	Nulle	12,3
43	19	Tulle	Façade (6, r. Portes Chanac)	Pas de visibilité recensée	Inscrit	Faible	Nulle	12,3
42	19	Tulle	Immeuble Lauthonie	Pas de visibilité recensée	Classé	Faible	Nulle	12,3
41	19	Argentat	Granges-étables juxtaposées de l'Hospital	Panorama partiel (haut et entre les versants) depuis chemin vers l'ouest, en direction de la dernière maison du hameau	Inscrit	Faible	Négligeable	12,3
40	19	Tulle	Maison XV- XVI ^e (5, r. Tour de Maïsse)	Pas de visibilité recensée	Inscrit	Faible	Nulle	12,3
39	19	Tulle	Maison (6 Pl. Emile Zola)	Pas de visibilité recensée	Inscrit	Faible	Nulle	12,3
38	19	Tulle	Bains douches du pont de la Barrière	Pas de visibilité recensée	Inscrit	Modéré	Nulle	12,3
37	19	Tulle	Maison Loyac (Pl. Gambetta)	Pas de visibilité recensée	Partiellement classé	Modéré	Nulle	12,2
36	19	Tulle	Porte sur rue (117 r. Barrière)	Pas de visibilité recensée	Inscrit	Faible	Nulle	12,2
35	19	Tulle	Porte et imposte (10, Pl. Gambetta)	Pas de visibilité recensée	Inscrit	Faible	Nulle	12,2
34	19	Tulle	Cathédrale N.D et Cloîtres	Pas de visibilité recensée	Classé	Fort	Nulle	12,2
33	19	Tulle	Eglise St Pierre	Pas de visibilité recensée	Classé	Modéré	Nulle	12,2
32	19	Tulle	Théâtre l'Eden	Pas de visibilité recensée	Partiellement inscrit	Modéré	Nulle	12,2
31	19	Tulle	Maison des Seilhac - 6 r. Alverge	Pas de visibilité recensée	Inscrit	Faible	Nulle	12,1
30	19	Tulle	Tour de l'Alverge	Pas de visibilité recensée	Inscrit	Modéré	Nulle	12,1
29	19	Monceaux-sur-Dordogne	Fortification gauloise du Puy-du-Tour	Pas de visibilité recensée	Classé	Négligeable	Nulle	11,3

Inventaire des monuments historiques - Aire d'étude éloignée

N°	Départ.	Commune	Nom - description	Commentaires	Protection	Enjeu	Sensibilité	Distance à l'AEIm (km)
28	19	Bassignac-le-Haut	Croix du 12e siècle dite du Ciriex	Pas de visibilité recensée	Classé	Faible	Nulle	11,1
27	19	Gimel-les-Cascades	Restes de l'église St-Etienne-de-Braguse	Pas de visibilité recensée	Inscrit	Faible	Nulle	11,1
26	19	Gimel-les-Cascades	Eglise Saint-Pardoux	Pas de visibilité recensée	Inscrit	Faible	Nulle	10,9
25	19	Argentat	Château du Bac	Visibilité très partielle depuis l'extrémité du pont sur la Dordogne, avenue Henri IV	Inscrit	Modéré	Faible	10,8
24	19	Argentat	Colombier du château du Bac		Inscrit	Modéré	Faible	10,8
23	19	Neuville	Eglise Saint-Pierre	Covisibilité possible depuis chemin au nord du lieu-dit Le Mons et panorama depuis D169 au lieu-dit Chantemerle	Inscrit	Faible	Faible	10,7
22	19	Saint-Priest-de-Gimel	Château	Pas de visibilité recensée	Inscrit	Faible	Nulle	10,5
21	19	Argentat	Manoir de l'Eyrial	Visibilité très partielle depuis l'extrémité du pont sur la Dordogne, avenue Henri IV.	Inscrit	Faible	Faible	10,2
20	19	Argentat	Menhir dit Le Grave de Roland	Pas de visibilité recensée	Classé	Faible	Nulle	10,1
19	19	Sainte-Fortunade	Château de Sainte-Fortunade	Pas de visibilité recensée	Partiellement inscrit	Faible	Nulle	10,1
18	19	Laguenne	Maison dite Maison du cardinal Sudre	Pas de visibilité recensée	Inscrit	Faible	Nulle	10
17	19	Sainte-Fortunade	Eglise Saint-Martial	Pas de visibilité recensée	Inscrit	Faible	Nulle	10
16	19	Laguenne	Eglise Saint-Calmine	Pas de visibilité recensée	Inscrit	Modéré	Nulle	10
15	19	Chanac-les-Mines	Croix	Vue très partielle depuis lieu-dit Malangie, à proximité immédiate de la croix	Inscrit	Faible	Faible	9,9
14	19	Bassignac-le-Haut	Croix de chemin dite de l'Ouradour	Panorama depuis l'extrémité sud-ouest de la place publique, en limite de périmètre de protection	Classé	Faible	Faible	9,7
13	19	Bassignac-le-Haut	Eglise Saint-Pierre-ès-Liens	Panorama depuis l'extrémité sud-ouest de la place publique, à proximité immédiate du monument	Inscrit	Faible	Modérée	9,7
12	19	Bassignac-le-Haut	Croix couverte de l'ancien cimetière		Classé	Modéré	Modérée	9,7
11	19	Clergoux	Château de Sedières	Pas de visibilité recensée	Classé	Fort	Nulle	8,2
10	19	Servièrès-le-Château	Chapelle de Glény	Pas de visibilité recensée	Classé	Faible	Nulle	8,2
9	19	Clergoux	Eglise Notre-Dame	Vue possible depuis le fond du cimetière, depuis D978 en sortie de bourg et depuis le coin sud-est de la place de l'église en passant à l'arrière des maisons. Covisibilité avec le clocher depuis la D135E3 au nord du monument.	Inscrit	Faible	Modérée	9,7
8	19	Albussac	Eglise Saint-Martin	Panorama depuis la route du bourg à l'ouest et à proximité du lieu-dit Malbuisson, avec covisibilité, en limite de périmètre. Covisibilité depuis D87 et place de l'église : vue partielle entre les façades.	Partiellement inscrit	Faible	Modérée	8
7	19	Saint-Martial-Entraygues	Eglise Saint-Martial	Pas de visibilité recensée	Inscrit	Faible	Nulle	7,9
6	19	Saint-Bonnet-Avalouze	Eglise Saint-Bonnet-de-Clermont	Pas de visibilité recensée	Inscrit	Faible	Nulle	9,3

Tableau 3 : Inventaire des monuments historiques de l'AEE.



Photographies 20 à 28 : Quelques monuments de l'AEE.
 De gauche à droite et de haut en bas : 20 : Les restes du château de Merle / 21 : Croix de chemin à Saint-Geniez-ô-Merle / 22 : Croix couverte de Bassignac-le-Haut / 23 : Eglise Saint-Pierre-ès-Liens de Bassignac-le-Haut / 24 : Ancienne abbaye d'Aubazine / 25 : Château de Sédieres / 26 : Château du Rieux / 27 : Ancien monastère du Coyroux / 28 : Cromlech du Puy de Pauliac.

3.2.2.2 Le label Biosphère de l'UNESCO

Un label Biosphère est un label décerné par le comité du patrimoine mondial de l'organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Ce label reconnaît le territoire concerné comme présentant un écosystème de grand intérêt. Bien qu'il ne se traduise pas par une protection réglementaire, ce label vise plusieurs objectifs pour le territoire :

- contribuer à sa préservation,
- engager et de soutenir les démarches de gestion durables,
- développer des activités de recherche pour améliorer la connaissance des interactions entre les communautés et les milieux naturels,
- sensibiliser les gestionnaires du territoire et le public aux thématiques de la préservation des milieux et du développement durable.

L'ensemble du bassin versant de la Dordogne bénéficie d'un label Biosphère de l'UNESCO.

L'établissement EPIDOR a été désigné par l'UNESCO comme structure de coordination de la Réserve de biosphère du bassin de la Dordogne. Il a été créé en 1991 à l'initiative des départements du Puy de Dôme, du Cantal, de la Corrèze, du Lot, de la Dordogne et de la Gironde afin de promouvoir le dialogue territorial au travers d'études et de programmes de gestion et d'animation menés sur tout le bassin de la Dordogne.

En raison d'un fort degré de reconnaissance et d'une grande fréquentation pour la qualité de ses paysages, *ce site présente un enjeu fort.*

Les vues vers l'AEIm sont inexistantes depuis la partie la plus typique de cet ensemble, qui correspond aux unités paysagères des gorges et de la vallée de la Dordogne, particulièrement encaissées et encadrées de versants densément boisés (cf. 3.1.2.2 et 3.1.2.3). Quelques panoramas sont possibles depuis les rebords des plateaux voisins (Xaintrie, hauts plateaux corrèziens) mais ces points de vue restent lointains et marginaux par rapport à la rivière. *La sensibilité vis-à-vis d'un projet dans l'AEIm est négligeable.*



Photographies 29 à 31 : Les paysages sauvages des Gorges de la Dordogne.
A gauche - 29 : Vue depuis le Pont de Chambon / En haut - 30 : Panorama depuis le Roc de Chien /
En bas - 31 : Point de vue depuis la D13.

3.2.2.3 Les sites protégés inscrits ou classés

Les sites classés et inscrits sont des espaces ou des formations naturelles remarquables dont le caractère historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état (entretien, restauration, mise en valeur...) et la préservation de toutes atteintes graves (destruction, altération, banalisation...). Comme pour les monuments historiques, la loi sur la protection des sites prévoit deux niveaux de protection, l'inscription et le classement (loi du 2 mai 1930, codifié dans les articles L. 341-1 à 22 du code de l'environnement français lors de sa création par l'ordonnance du 18 septembre 2000). La mise en œuvre de cette législation relève de la responsabilité de l'Etat, et fait partie des missions du ministre de l'écologie. Le classement ou l'inscription justifient un suivi qualitatif, et notamment une autorisation préalable pour tous travaux susceptibles de modifier l'état ou l'apparence du territoire protégé.

27 sites protégés, dont 8 sites classés, 17 sites inscrits et un site classé « Sites et monuments naturels », ont été recensés dans l'aire d'étude globale. 26 d'entre eux sont situés dans l'aire d'étude éloignée. Ils sont localisés sur la carte ci-après. On dénombre **quatre sites urbains pittoresques** le bourg de Corrèze et sa vallée, et les trois derniers sont tous regroupés à Gimel-les-Cascades : le hameau de l'Estuflet, le hameau de la Bachellerie et le bourg de Gimel. On recense également quatre **sites de patrimoine architectural historique** : le château de Rieux, le château de Sédières et son domaine orné, le château de Gibanel et ses abords, et enfin le château de Soulages et ses abords. Les autres sites protégés sont des **sites naturels inscrits** : cascades de Gimel et gorges de la Gimelle, ainsi que divers étangs, rochers, portions de vallées et puys.

Trois sites présentent une sensibilité négligeable vis-à-vis de l'AEIm et quatre sites une sensibilité faible. Aucune sensibilité modérée ou forte n'est relevée concernant les sites protégés présents dans l'AEE.

L'ensemble des sites protégés est listé et décrit dans le tableau 4 ci-après. Dans ce chapitre, nous décrirons plus précisément les éléments présentant des enjeux modérés à forts.

Description des sites patrimoniaux présentant des enjeux modérés à forts

Le site du Puy de Pauliac et son sommet

Sur la commune d'Aubazine, cet ensemble est composé de trois espaces : deux sites inscrits se composent des pieds du puy et un site classé comprend le sommet isolé et ses versants. Ce dernier offre des panoramas lointains sur les hauts plateaux corrèziens et le bassin de Meyssac, une partie des versants boisés de ce relief, ainsi qu'un cromlech classé au titre des monuments historiques (cf. 3.2.2.1). Une table d'orientation et des sentiers de promenade ont été aménagés sur le site. *L'enjeu est modéré*. Un projet de grande hauteur

dans l'AEIm serait visible depuis ce site, mais de manière lointaine et marginale dans le panorama paysager global (voir photographie 32, ci-après). *La sensibilité est jugée faible*.

La vallée de la Maronne

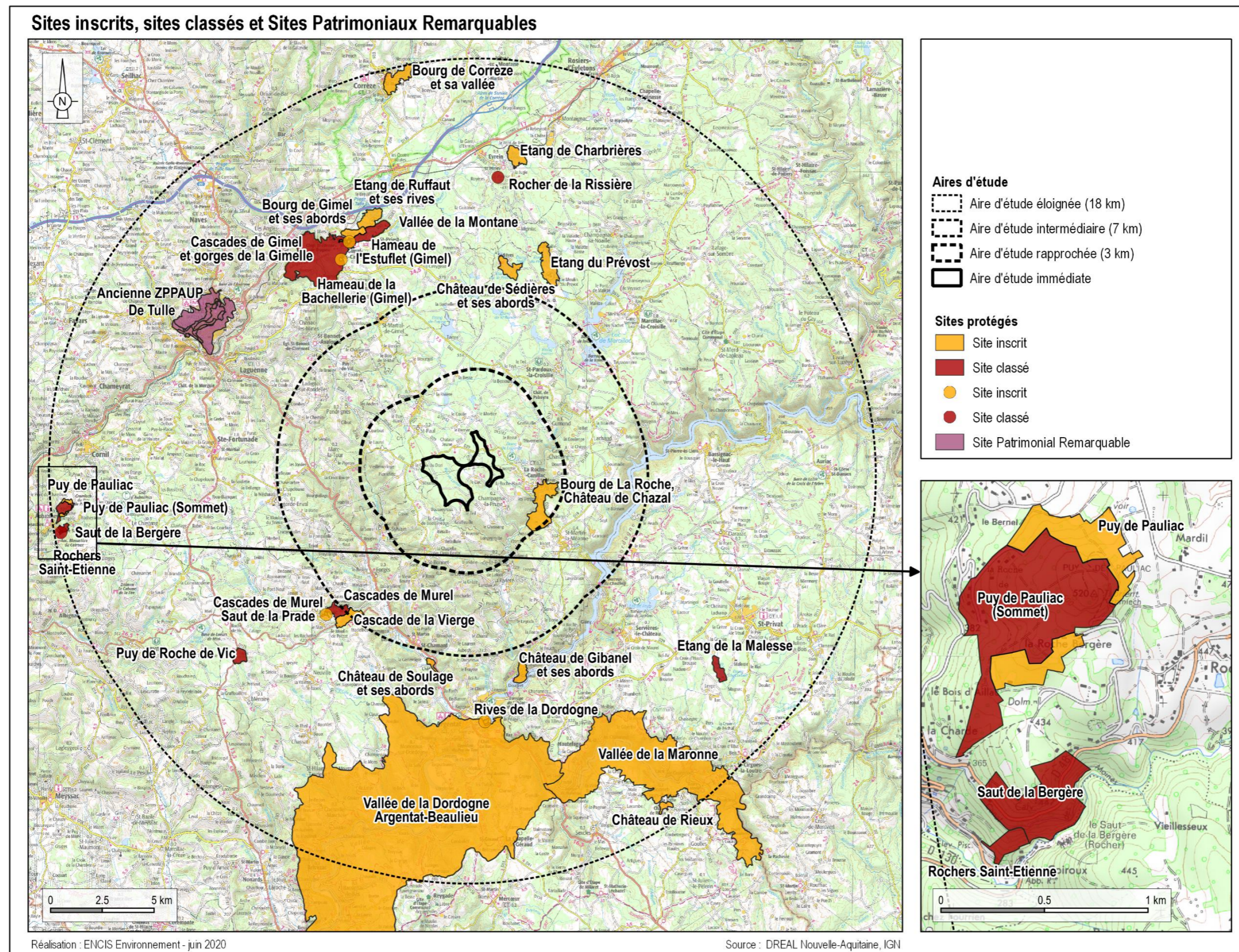
Il s'agit d'une vallée affluente de la Dordogne. Comme cette dernière, elle creuse dans le relief du plateau de la Xaintrie des gorges étroites et densément boisées. Les restes du château de Merle (décrits au 3.2.2.1) sont situés dans un de ses méandres. *La présence de ce monument dans la vallée génère un enjeu modéré*. Les boisements denses des versants masquent les vues potentielles. Seuls quelques vues lointaines et confidentielles sont possibles depuis des sentiers empruntant les rebords du plateau. *La sensibilité est négligeable*.

La vallée de la Dordogne d'Argentat à Beaulieu-sur-Dordogne

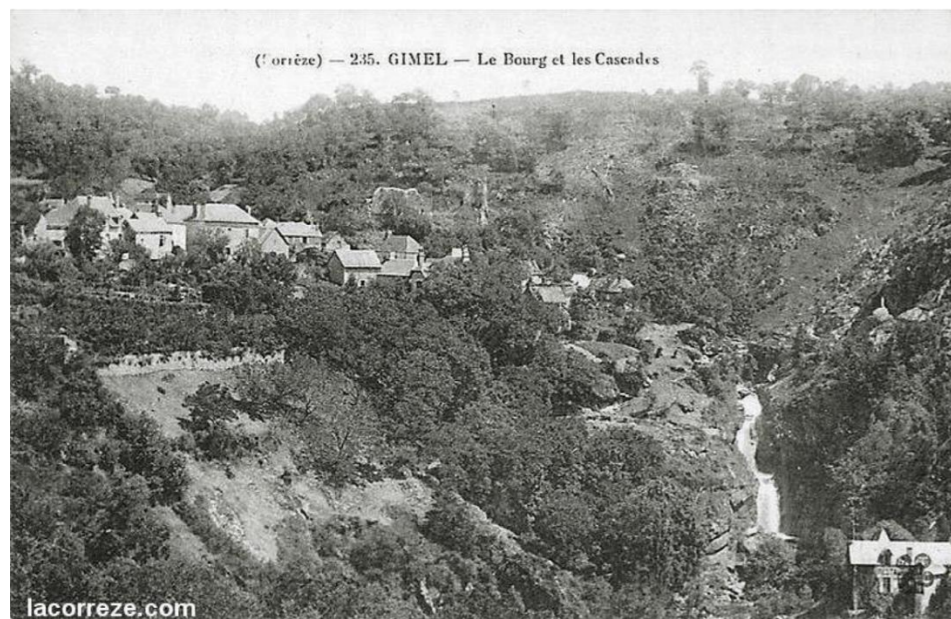
Cette portion de vallée est reconnue pour son caractère sauvage et ses villages de belle qualité architecturale (voir chap. 3.1.2.3). *L'enjeu est fort*. Seuls deux points de vue partiels depuis la ville d'Argentat ont été relevés (cf. 3.2.1.1), *engendrant une sensibilité faible*.

Le site classé des cascades de Gimel et des gorges de la Gimelle

Ce site est particulièrement reconnu à l'échelle départementale. Il a été décrit notamment par Gaston Vuillier (cf. 3.1.3.3). La vallée de la Montane, aussi appelée Gimelle, dessine une vallée étroite et profonde où plusieurs chutes d'eau se succèdent : le Grand Saut (45 m), la Rodolle (38 m) et la Queue de Cheval (60 m) avant de s'évanouir dans le gouffre de l'Inferno. *L'enjeu de ce site est modéré*. Aucune vue n'est recensée depuis le site ou ses abords en raison du caractère densément boisé des reliefs environnants. *La sensibilité est nulle*.



Carte 15 : Sites protégés de l'aire d'étude éloignée.



*Photographies 32 à 35 : Quelques sites protégés de l'AEE.
De haut en bas : 32 : Panorama depuis le Puy de Roche de Vic / 33 : Chaos rocheux et panorama du Puy de Pauliac / 34 : Carte postale ancienne du site de Gimel-les-Cascades / 35 : Vierge de Roche de Vic.*

3.2.2.4 Les sites patrimoniaux remarquables

La loi LCAP (loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine) du 07/07/2016 prévoit la mise en place du dispositif des sites patrimoniaux remarquables.

« Sont classés au titre des sites patrimoniaux remarquables les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. Peuvent être classés, au même titre, les espaces ruraux et les paysages qui forment avec ces villes, villages ou quartiers un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur ».

À l'égal de la protection au titre des abords, il s'agit d'une servitude d'utilité publique. Ce nouveau classement se substitue à un certain nombre de dispositifs existants : les secteurs sauvegardés, les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) et les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP). Tous ces secteurs identifiés comme des sites à enjeux patrimoniaux deviennent de plein droit des sites patrimoniaux remarquables.

Leur protection obéit au même régime que pour les espaces protégés au titre des abords.

Il n'existe pas d'AVAP dans l'AEE, mais une ancienne ZPPAUP est présente à Tulle, aujourd'hui reclassée au titre des sites patrimoniaux remarquables.

Le site patrimonial remarquable de Tulle (ancienne ZPPAUP)

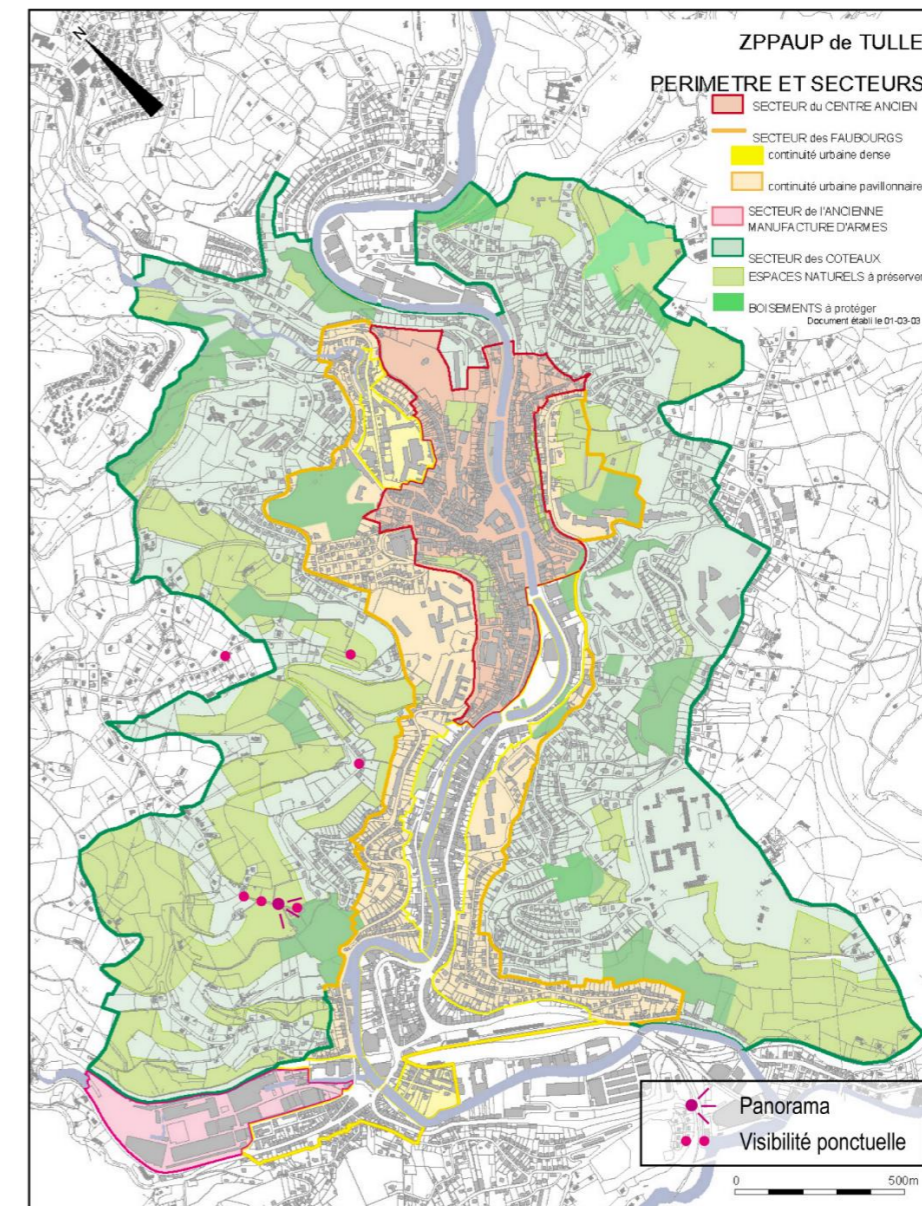
Le périmètre de ce site patrimonial remarquable recouvre le centre ancien, les faubourgs, une partie des coteaux ainsi que le secteur de l'ancienne manufacture (cf. carte).

Les enjeux du site patrimonial remarquable de Tulle sont jugés **forts** en raison du nombre important d'édifices remarquables et de la population de la ville, qui est la deuxième plus importante du département.

Des vues ponctuelles sont possibles depuis les quartiers périphériques à l'ouest, sur les hauteurs de la ville, avec une vision partielle du site patrimonial remarquable au premier plan. Les sensibilités vis-à-vis de la zone projet sont jugées **faibles** en raison du caractère exceptionnel de ces vues.



Photographie 36 : Vue depuis la Route des Roches à Tulle, au sud-ouest du périmètre du site patrimonial remarquable.



Carte 16 : Visibilités depuis le site patrimonial remarquable de Tulle.

Inventaire des sites protégés : sites inscrits/classés, sites patrimoniaux remarquables - Aire d'étude éloignée

Départ.	Commune	Nom - description	Commentaire	Protection	Enjeu	Sensibilité	Distance à l'AEIm (km)
19	Aubazine	Rochers Saint-Etienne	Pas de visibilité recensée	Site classé	Faible	Nulle	17,6
19	Aubazine	Saut de la Bergère	Pas de visibilité recensée	Site classé	Faible	Nulle	17,2
19	Aubazine	Puy de Pauliac (Sommet)	AEIm visible mais de manière lointaine et peu importante dans le panorama général	Site classé	Modéré	Faible	17
19	Saint-Bonnet-les-Tours-de-Merle	Château de Rieux et ses dépendances	Extrémité haute de l'AEIm partiellement visible au-delà d'un relief boisé	Site inscrit	Faible	Négligeable	16,9
19	Aubazine	Puy de Pauliac	AEIm visible depuis le sommet du Puy	Site inscrit	Modéré	Nulle	16,8
19	Corrèze	Bourg de Corrèze et sa vallée	Pas de visibilité recensée	Site inscrit	Faible	Nulle	16,8
19	Saint-Privat	Etang de Malesse	Pas de visibilité recensée	Site classé	Faible	Nulle	13,3
19	Eyrein	Rocher de la Rissière	Pas de visibilité recensée	Classé Sites et monuments naturels	Faible	Nulle	13,1
19	Eyrein	Etang de Chabrières	Pas de visibilité recensée	Site inscrit	Faible	Nulle	12,8
19	Albussac	Puy de Roche de Vic	AEIm visible depuis le sommet du Puy, mais de manière lointaine et peu importante dans le panorama général	Site classé	Faible	Faible	11,9
19	Gouilles, Hautefage, Saint-Bonnet-les-Tours, Saint-Geniez-ô-Merle, Sexcles	Vallée de la Maronne	Vues partielles possibles au-delà de reliefs boisés et depuis des secteurs confidentiels (chemins ruraux en rebords de plateau)	Site inscrit	Modéré	Négligeable	11,6
19	Tulle	Site patrimonial remarquable de Tulle (et son centre ancien)	Vues ponctuelles possibles en périphérie ouest et sud-ouest du périmètre	Site patrimonial remarquable	Fort	Faible	11,4
19	Gimel-les-Cascades	Etang de Ruffaut et ses rives	Pas de visibilité recensée	Site inscrit	Faible	Nulle	11
19	Gimel-les-Cascades	Bourg de Gimel et ses abords	Pas de visibilité recensée	Site inscrit	Faible	Nulle	10,8
19	Gimel-les-Cascades	Hameau de l'Estuflet (Gimel)	Pas de visibilité recensée	Site inscrit	Faible	Nulle	10,8
19	Gimel, Saint-Priest-de-Gimel	Vallée de la Montane	Pas de visibilité recensée	Site classé	Faible	Nulle	10,4
19	Gimel-les-Cascades	Hameau de la Bachellerie (Gimel)	Pas de visibilité recensée	Site inscrit	Faible	Nulle	10,4
19	Argentat	Rives de la Dordogne	Pas de visibilité recensée	Site inscrit	Faible	Nulle	10,1
19	Chanac-les-Mines, Gimel-les-Cascades, Saint-Priest-de-Gimel	Cascades de Gimel et gorges de la Gimelle	Pas de visibilité recensée	Site classé	Modéré	Nulle	9,5
19	Altillac, Argentat, Bassignac-le-Bas, Beaulieu-sur-Dordogne, Brivezac, Chenaillet-Mascheix, Hautefage, La Chapelle-Saint-Géraud, Monceaux-sur-Dordogne, Neuville, Reygades, Saint-Hilaire-Taurieux	Vallée de la Dordogne d'Argentat à Beaulieu-sur-Dordogne	Deux points de vue possibles depuis la ville d'Argentat. Pas d'autre visibilité recensée	Site inscrit	Fort	Faible	9,4
19	Champagnac-la-Noaille, Clergoux	Etang du Prévost	Pas de visibilité recensée	Site inscrit	Faible	Nulle	7,9
19	Saint-Martial-d'Entraygues	Château de Gibanel et ses abords	Pas de visibilité recensée	Site inscrit	Faible	Nulle	7,7
19	Albussac	Cascade de Murel, Saut de la Prade	Pas de visibilité recensée	Site inscrit	Faible	Nulle	7,6
19	Clergoux	Château de Sédières et ses abords	Pas de visibilité recensée	Site inscrit	Faible	Nulle	7,5
19	Saint-Chamant	Château de Soulages et ses abords	Pas de visibilité recensée	Site inscrit	Faible	Nulle	7,4
19	Albussac	Cascade de Murel	Pas de visibilité recensée	Site classé	Faible	Nulle	6,7
19	Albussac	Cascades de la Vierge	Vues partielles possibles au-delà des reliefs boisés et depuis des secteurs confidentiels (chemins ruraux en bord de clairière)	Site inscrit	Faible	Négligeable	6,5

Tableau 4 : Inventaire des sites inscrits / classés / ZPPAUP de l'AEE.

3.2.2.5 Les sites emblématiques

En dehors des grands ensembles protégés (sites classés, AVAP, UNESCO, monuments historiques, parcs nationaux, etc.), le territoire d'étude comprend des grands ensembles paysagers et des éléments de patrimoine bâti présentant une notoriété ou une qualité malgré tout remarquable. Ce sont des « Paysages emblématiques ».

Les **sites emblématiques** de l'ancienne région du Limousin ont été définis et inventoriés dans les années 80 à l'initiative de la DRAE (actuelle DREAL). Ces sites emblématiques ont été repris dans le cadre de l'Atlas Paysager du Limousin.

Les paysages emblématiques doivent leur caractère à :

- soit à une accumulation de valeurs paysagères clés (cours d'eau torrentueux, chaos rocheux, architecture vernaculaire, alignement d'arbres, cascade ...);
- soit à une valeur paysagère unique intrinsèque telle qu'un bocage géométrique, un château et son parc, des gorges encaissées, un point de vue sur un paysage pittoresque.

Il s'agit d'espaces qui constituent le patrimoine paysager de l'ancienne région du Limousin. D'après l'Atlas Paysager, ils méritent qu'on leur prête une attention particulière et ils servent de support pour la mise en place de protection de sites

Un inventaire des **arbres remarquables** a également été réalisé par la DREAL Limousin, désormais devenue DREAL Nouvelle-Aquitaine. Un livre a ensuite été publié en 2011 avec pour vocation « de sensibiliser l'opinion à la protection de l'arbre en tant que monument naturel au titre de la biodiversité et du maintien des paysages ». A l'échelle de l'AEE, il n'y a pas d'enjeu concernant des arbres recensés.

17 sites emblématiques ont été recensés dans l'AEE (cf. carte et tableau pages suivantes). Ils correspondent à des sites naturels pittoresques : vallées, ruisseaux, cascades, étangs, forêts et puys. Trois d'entre eux présentent des enjeux forts et trois autres présentent des enjeux modérés.

L'ensemble de ces sites emblématiques est listé dans le tableau 5 ci-après. Dans ce chapitre, nous décrirons plus précisément les éléments présentant des enjeux modérés à forts.

Description des sites emblématiques présentant des enjeux modérés à forts

Le Puy de Pauliac et Aubazine

Ce site regroupe quatre monuments historiques (cf. 3.2.2.1), quatre sites classés et un site inscrit (cf. 3.2.2.3). L'ensemble bénéficie d'une assez forte reconnaissance locale. *L'enjeu de ce site est fort*. Le panorama depuis le sommet du Puy de Pauliac offre une vue vers l'AEIm, mais cette vue reste lointaine et ne correspond

qu'à une petite portion du panorama général (cf. photographie 32, chap. 3.2.2.3). Le relief et la végétation ne permettent aucune vue vers l'AEIm depuis le reste du site emblématique. *La sensibilité reste faible*.

La vallée de la Montane vers Gimel

Ce site correspond lui aussi à un regroupement de deux sites classés : la vallée de la Montane et le site des cascades de Gimel et des gorges de la Gimelle, et de trois sites inscrits : le hameau de la Bachellerie, le hameau de l'Estuflet et le bourg de Gimel et ses abords (cf. 3.2.2.3). Aucune visibilité vers l'AEIm n'est possible depuis l'ensemble de ce site. *La sensibilité est nulle*.

Les gorges de la Maronne

Ce site emblématique correspond en grande partie au site inscrit de la vallée de la Maronne (cf. 3.2.2.3), et s'étend un peu plus en amont, au-delà du périmètre d'étude. *L'enjeu est modéré en raison de la présence des Tours de Merle*. Le caractère très encaissé et boisé de ces gorges empêche toute vue en direction de l'AEIm depuis la majeure partie du site. Seules quelques vues lointaines sont possibles depuis les hauts des versants, mais de manière ponctuelle et marginale. *La sensibilité est négligeable*.

La vallée de la Dordogne et affluents

Cette portion de vallée est localisée dans les unités paysagères de la vallée et des gorges de la Dordogne (cf. 3.1.2.2 et 3.1.2.3). *L'enjeu de ce site emblématique est fort*. Les visibilités d'un projet de grande hauteur dans l'AEIm sont rares, ponctuelles, lointaines et localisées en marge des paysages les plus reconnus de la vallée. Seuls les points de vue recensés dans la ville d'Argentat engendrent une *sensibilité faible*.

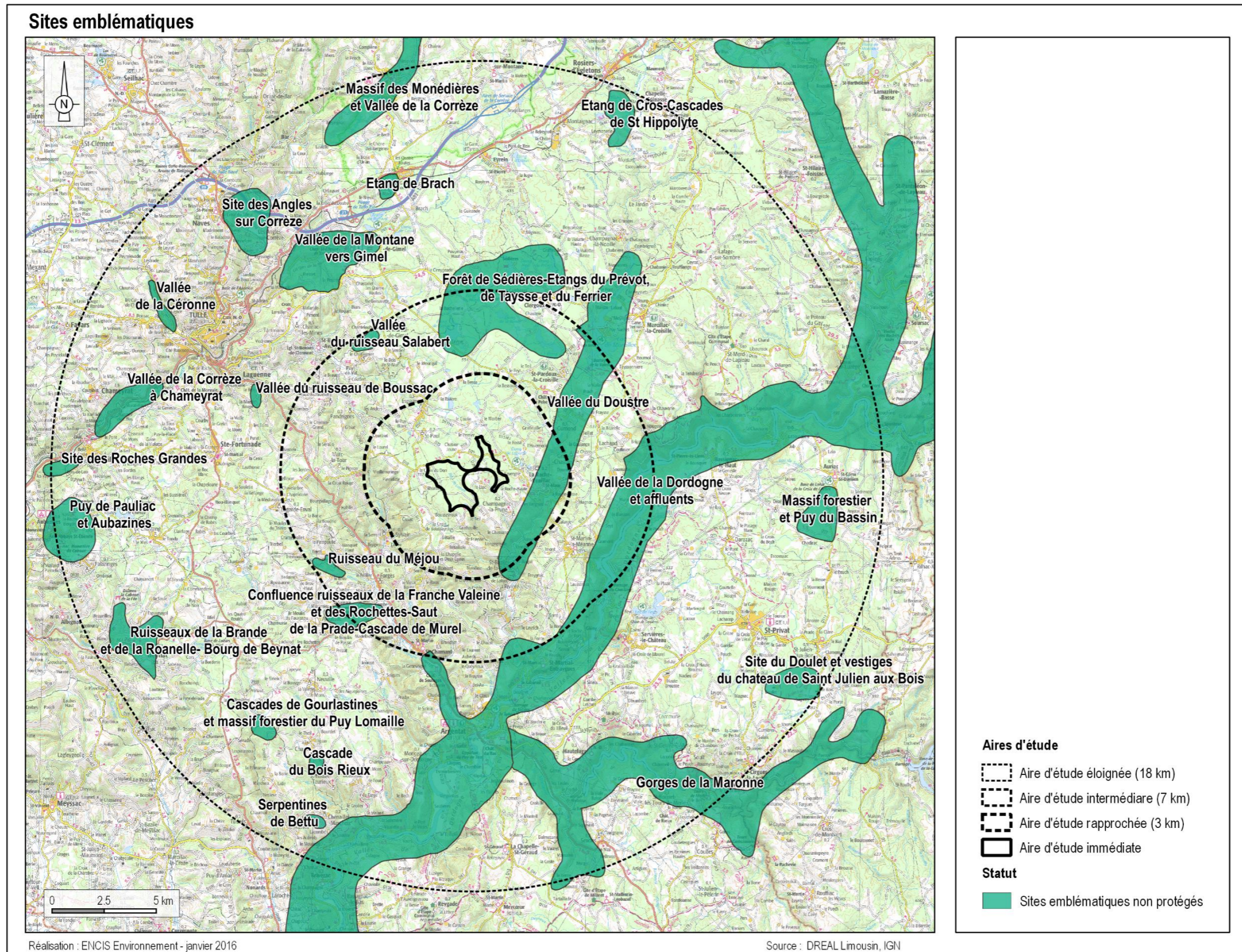
La vallée du Doustre dessine des versants escarpés et forestiers encadrant des gorges très découpées. Son caractère sauvage et l'architecture pittoresque des villages situés sur les hauts des versants sont ses attraits majeurs. *L'enjeu de ce site est fort*.

Aucune vue en direction de l'AEIm n'est recensée dans l'AEE. *La sensibilité visuelle est nulle dans cette aire d'étude*.

La forêt de Sédières, les étangs de Prévot, de Taysse et du Ferrier

Ce site couvre un ensemble d'étangs et un massif forestier. Le château de Sédières, décrit au chapitre 3.2.2.1 est localisé dans ce site emblématique. *Compte tenu de la fréquentation touristique du château, l'enjeu de ce site est modéré*.

Le caractère densément boisé et les reliefs calmes n'offrent pas de point de vue en direction de l'AEIm. *La sensibilité de ce site est nulle*.



Carte 17 : Les sites emblématiques de l'AEE.

Inventaire des sites répertoriés comme emblématiques ou de notoriété - Aire d'étude éloignée						
Départ.	Nom - description	Commentaire	Protection	Enjeu	Sensibilité	Distance à l'AEIm (km)
19	Site des Roches Grandes	Pas de visibilité recensée	Emblématique	Faible	Nulle	16,6
19	Puy de Pauliac et Aubazine	AEIm visible depuis le sommet du Puy, mais de manière lointaine et peu importante dans le panorama général	Emblématique	Fort	Faible	16,1
19	Serpentines de Bettu	Vue partielle (partie haute de l'AEIm) possible depuis un chemin rural	Emblématique	Faible	Négligeable	15,9
19	Site du Doulet et vestiges du château de Saint-Julien aux Bois	Pas de visibilité recensée	Emblématique	Faible	Nulle	15,7
19	Massif des Monédières et vallée de la Corrèze	Pas de visibilité recensée	Emblématique	Faible	Nulle	15,5
19	Etang de Cros et cascades de Saint Hippolyte	Pas de visibilité recensée	Emblématique	Faible	Nulle	15,2
19	Ruisseaux de la Brande et de la Roanelle - Bourg de Beynat	Pas de visibilité recensée	Emblématique	Faible	Nulle	14,4
19	Massif forestier et Puy du Bassin	Pas de visibilité recensée	Emblématique	Faible	Nulle	14
19	Vallée de la Céronne	Pas de visibilité recensée	Emblématique	Faible	Nulle	13,7
19	Cascades de Gourlastines et massif forestier du Puy Lomaille	Pas de visibilité recensée	Emblématique	Faible	Nulle	13,3
19	Vallée de la Corrèze à Chameyrat	Pas de visibilité recensée	Emblématique	Faible	Nulle	13,2
19	Cascade du Bois Rieux	Pas de visibilité recensée	Emblématique	Faible	Nulle	13,2
19	Site des Angles-sur-Corrèze	Courte fenêtre de visibilité depuis l'autoroute A89. Pas d'autres vues depuis le périmètre du site	Emblématique	Faible	Négligeable	12,9
19	Etang de Brach	Pas de visibilité recensée	Emblématique	Faible	Nulle	12,2
19	Gorges de la Maronne	Vues partielles possibles au-delà de reliefs boisés et depuis des secteurs confidentiels (chemins ruraux en rebords de plateau)	Emblématique	Modéré	Négligeable	10,3
19	Vallée de la Montane vers Gimel	Pas de visibilité recensée	Emblématique	Modéré	Nulle	9,5
19	Vallée du ruisseau de Boussac	Pas de visibilité recensée	Emblématique	Faible	Nulle	8,5
19	Vallée de la Dordogne et affluents	Deux points de vue possibles depuis la ville d'Argentat. Quelques autres vues possibles à la marge du périmètre emblématique, mais qui restent confidentielles	Emblématique	Fort	Faible	7
19	Forêt de Sédières - Etangs du Prévot, de Taysse et du Ferrier	Pas de visibilité recensée	Emblématique	Modéré	Nulle	7
19	Vallée du Doustre	Pas de visibilité recensée	Emblématique	Fort	Nulle	7

Tableau 5 : Inventaire des sites emblématiques de l'AEE.

3.2.3 Le contexte touristique

Activité en lien direct avec les paysages et le patrimoine, le tourisme et l'usage récréatif des lieux doit être étudié afin de comprendre et de lister les lieux et espaces qui bénéficient d'une plus grande fréquentation.

Cet inventaire doit être fait à double titre :

- Dans un premier temps, pour déterminer les perceptions sociales et l'attraction des lieux déjà reconnus par une protection et un inventaire (monument historique, patrimoine UNESCO, site emblématique, etc.)
- et pour inventorier des lieux qui, même s'ils ne bénéficient pas de protection ou de reconnaissance spécifique, sont attractifs pour des observateurs potentiels du paysage.

Cet inventaire permet de retrouver, en plus du patrimoine répertorié et protégé qui attire de nombreux touristes, différents sites et circuits touristiques dans l'aire d'étude.

3.2.3.1 Description générale

Si la Corrèze ne fait pas partie des départements les plus touristiques de France, plusieurs sites touristiques notables ont été identifiés dans le périmètre de l'AEE. On recense notamment cinq des sites les plus visités du département : le centre aqua-récréatif de Tulle, le château de Sédières, le musée du Cloître de Tulle, les cascades de Gimel et les tours de Merle.

La vallée et les gorges de la Dordogne constituent également une destination touristique importante. Elles sont reconnues pour leur caractère pittoresque et leur nature sauvage et attirent des visiteurs bien au-delà des frontières du département. L'ensemble du cours de la Dordogne sert d'ossature à un réseau d'activités orientées vers le tourisme vert et accueille des points de vue aménagés, ainsi que le parcours de plusieurs GRP.

D'autres sites touristiques bénéficiant d'une notoriété importante dans le département sont présents sur le territoire de l'AEE. Il s'agit principalement de sites liés à la découverte du patrimoine naturel ou bâti, comme les cascades de Gimel, les Tours de Merle, le château de Sédières ou l'abaye d'Aubazine.

On trouve également de nombreuses activités de plein air (golf du Coiroux, parcours acrobatique, etc.) et zones de baignade (bases de loisirs de Miel et du lac de la Valette, lac de Feyt, etc.) disséminées dans l'AEE qui ont une portée touristique plus locale, ainsi qu'une petite partie du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin, en limite nord de l'AEE.

L'ensemble des sites touristiques de l'AEE est listé et décrit dans le tableau 6 ci-après. Dans ce chapitre, nous décrivons plus précisément les éléments présentant des enjeux modérés à forts.

3.2.3.2 Description des sites majeurs de l'AEE

Les sites les plus importants sont : le centre aqua-récréatif de Tulle, le château de Sédières, le musée du cloître de Tulle, les cascades de Gimel, les tours de Merle, Mayaventure et la vallée et les gorges de la Dordogne.

Centre aqua-récréatif de l'Auzelou à Tulle

Ce site est fréquenté par 93 000 personnes chaque année, avec un public plutôt local, mêlant des familles venues s'offrir un moment de détente et amateurs de natation. Ce centre ne bénéficie pas d'une forte reconnaissance ou appartenance, les activités qu'il propose n'ont rien d'exceptionnel, mais en raison de sa très forte fréquentation *ce site présente un enjeu fort*.

Situé en partie basse du versant dans une partie encaissée de la vallée, le site n'offre aucune vue vers l'AEIm. *La sensibilité vis-à-vis d'un projet dans l'AEIm est nulle*.

Château de Sédières

Avec plus de 30 000 entrées chaque année, c'est le château le plus visité du département. En raison de sa portée patrimoniale (Château classé MH, cf. 3.2.2.1 et site inscrit alentour, cf. 3.2.2.3) et de sa forte fréquentation, *ce site présente un enjeu fort*.

Construit près d'un étang, sur une légère butte insérée dans un creux du relief, la végétation du parc du château empêche toute vue vers l'AEIm. *La sensibilité vis-à-vis d'un projet dans l'AEIm est nulle*.

Musée du cloître de Tulle

Ce musée accueille chaque année près de 30 000 visiteurs. Le musée propose des collections permanentes portant sur l'histoire et la vie locale, ainsi que des événements culturels et patrimoniaux tels que des expositions temporaires, des concerts, des conférences, des spectacles, des ateliers et des festivals, attirant un public varié. En raison d'une grande fréquentation, *ce site présente un enjeu fort*.

Situé en bas de versant de la vallée étroite de la Corrèze, le relief empêche toute vue en direction de l'AEIm. *La sensibilité vis-à-vis d'un projet dans l'AEIm est nulle*.

Site des cascades de Gimel

Plus de 22 000 personnes viennent découvrir ce site chaque année. En raison d'un fort degré de reconnaissance patrimoniale (cf. 3.2.2.3) et d'une grande fréquentation, *ce site présente un enjeu fort*.

Les cascades sont comprises dans un vallon encaissé et boisé. Aucune vue vers l'AEIm n'est envisageable. *La sensibilité vis-à-vis d'un projet dans l'AEIm est nulle*.

Site des tours de Merle

Ce site est fréquenté par 20 000 personnes chaque année, qui viennent visiter les ruines impressionnantes de cet ancien château (cf. 3.2.2.1. Pour le caractère monumental de ces ruines et le fort degré de reconnaissance qui leur est attribué, *ce site présente un enjeu fort*.

Les tours sont construites sur un éperon rocheux inséré dans une gorge étroite et boisée. Aucune vue n'est possible depuis le monument ou ses environs. *La sensibilité vis-à-vis d'un projet dans l'AEIm est nulle*.

Mayaventure

Ce parc de loisirs de plein air accueille 17 050 personnes chaque année. Il propose de nombreuses activités pour tous les âges (accrobranche, activités sportives de pleine nature...). Ce parc ne propose pas d'activités particulièrement exceptionnelles, mais il est très fréquenté. *Ce site présente donc un enjeu modéré*.

Les reliefs encadrant le plan d'eau du Coiroux, bien que peu marqués, empêchent toute vue vers l'AEIm. *La sensibilité vis-à-vis d'un projet dans l'AEIm est nulle*.

Site de la vallée et des gorges de la Dordogne

La vallée de la Dordogne est décrite aux chapitres 3.1.2.2 et 3.1.2.3. Bien qu'elle soit moins renommée que ses voisines du Périgord et du Lot, cette portion de vallée propose 12 000 lits aux touristes. L'offre touristique de loisirs de plein air est diffuse toute au long de la vallée et draine nombre de touristes. Compte tenu de l'étendue du site, des nombreuses activités qui lui sont liées et de sa renommée, *ce site présente un enjeu fort*.

L'attrait touristique est principalement situé dans les gorges et le fond de vallée, à proximité du cours d'eau. Des vues vers l'AEIm sont possible, mais plutôt depuis des points hauts, qui sont moins fréquentés. *La sensibilité vis-à-vis d'un projet de grande hauteur dans l'AEIm est faible dans l'AEE*.

Circuits de randonnée

L'AEE est traversée par quatre itinéraires de randonnée : Le GRP entre Dordogne et Ventadour au nord-est, le GRP de la Xaintrie Blanche au sud-est, le GRP de la Xaintrie Noire au sud / sud-est et le GRP des Gabariers au sud / sud-ouest.

Le **GRP entre Dordogne et Ventadour** est une boucle de 94 km longeant le fond de la vallée de la Dordogne puis remontant sur son versant ouest pour rejoindre les hauts plateaux corrèziens et la vallée du Doustre. Compte tenu de la forte reconnaissance associée aux paysages des gorges de la Dordogne, *l'enjeu est modéré*.

Ce GRP emprunte en grande partie les bas-versants, et les percées visuelles sont tournées vers l'est. Il n'existe que peu de vues en direction de l'AEIm, localisées sur la portion située sur les hauts plateaux. Ces vues sont ponctuelles et lointaines, et *la sensibilité reste négligeable*.

Le **GRP de la Xaintrie Blanche** est un itinéraire de 59 km à travers les paysages champêtres de la partie nord du plateau de la Xaintrie, puis le long des vallées de la Dordogne et de la Maronne. Les points d'intérêt majeurs de ce parcours sont les restes du château de Merle, le bourg de Merle et le château de Servières. *La présence des restes du château de Merle engendre un enjeu modéré*.

Des vues lointaines et ponctuelles sont possibles en plusieurs endroits du sentier, au niveau des rebords du plateau de la Xaintrie. Aucune vue n'est possible depuis les points d'intérêt principaux du parcours. *La sensibilité reste négligeable en raison du caractère marginal de ces vues*.

Le **GRP de la Xaintrie Noire** fait 56 km. Il permet de découvrir la partie sud du plateau de la Xaintrie et s'étend vers l'ouest dans la vallée de la Dordogne près d'Argentat. *L'enjeu est jugé modéré*.

Des vues sont possibles depuis les rebords du plateau, mais elles restent ponctuelles et lointaines. Des vues partielles existent également à proximité d'Argentat (cf. 3.2.1.3). *La sensibilité est faible*.

Le **GRP des Gabariers** est un itinéraire de 70 km longeant la vallée de la Dordogne d'un versant à l'autre en aval d'Argentat. Seule une petite portion de cet itinéraire est comprise dans l'AEE. *L'enjeu est modéré*.

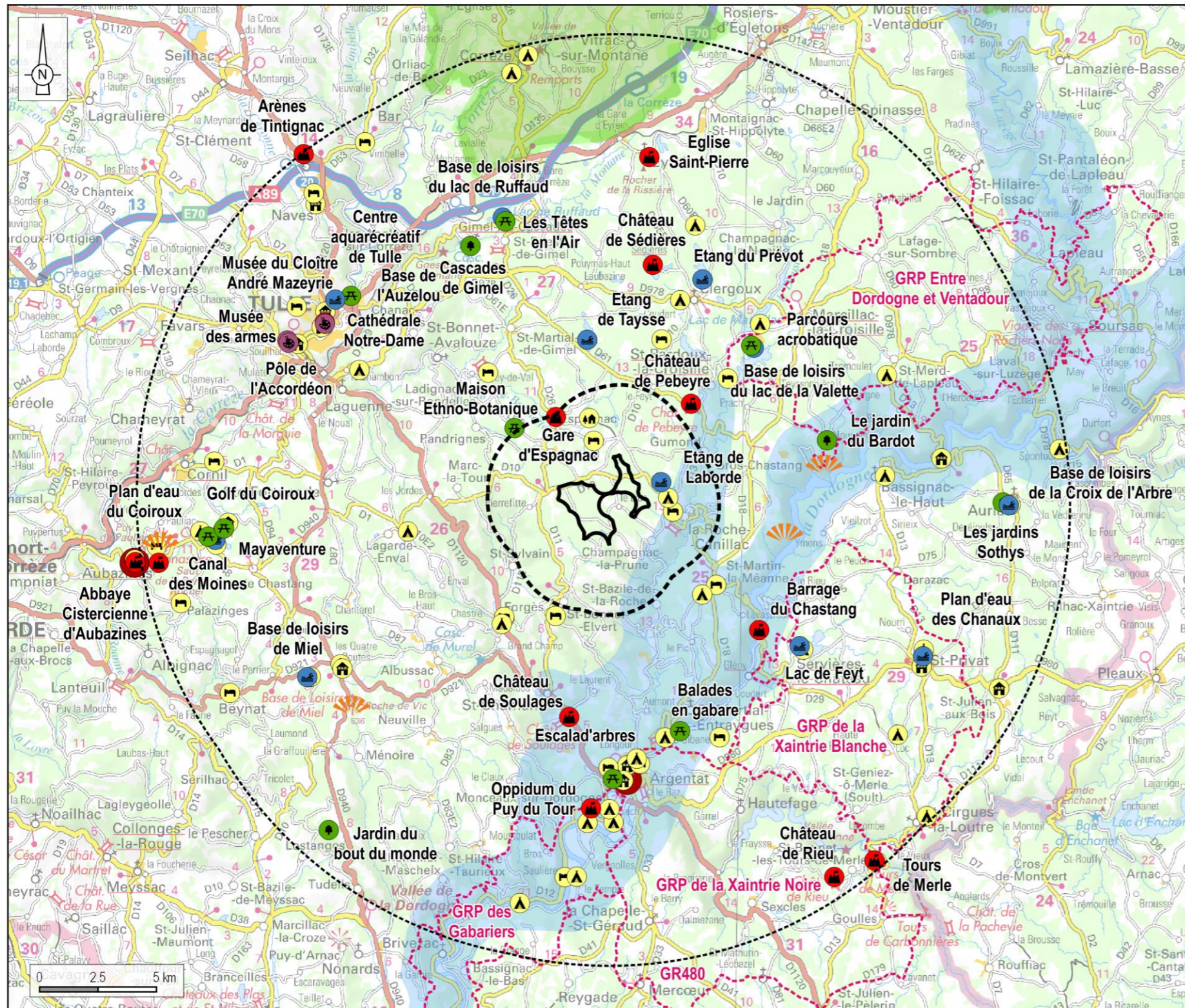
Des vues ponctuelles sont possibles depuis quelques portions de l'itinéraire, notamment à proximité d'Argentat. *La sensibilité est jugée faible*.

Le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

Ce PNR s'organise autour du plateau de Millevaches, qui s'étage entre 400 et 1 000 mètres d'altitude, et de plusieurs plateaux et petits massifs périphériques. Le territoire est connu pour ses paysages humides de façade océanique (landes, tourbières, espaces boisés et prairies agricoles). Il s'étend jusqu'en limite nord de l'AEE. La politique du PNR en matière de développement éolien est favorable à « un développement raisonné de l'éolien contribuant à la production d'énergie renouvelable, mais particulièrement respectueux de la qualité des paysages (qui est un élément essentiel de la labellisation PNR). ». *L'enjeu est fort*.

Les masses boisées des hauts plateaux corrèziens empêchent toute vue en direction de l'AEIm depuis cette distance. *La sensibilité est nulle*.

Eléments touristiques de l'aire d'étude éloignée



Réalisation : ENCIS Environnement - décembre 2015

Source : Carte IGN, CDT, Offices du tourisme



Abbaye cistercienne d'Aubazine

Oppidum du Puy du Tour

Balade en gabare sur la Dordogne

Château de Sédieres

Source: CDT de Corrèze

Aires d'étude	Sites touristiques
Aire d'étude immédiate	Villes et villages remarquables
Aire d'étude rapprochée (3 km)	Patrimoine architectural et archéologique
Aire d'étude éloignée (18 km)	Activités culturelles et musées
Hébergement	Activités de plein air
Camping	Patrimoine naturel et jardins
Hôtel - hébergement de charme	Baignade et base de loisirs
Gîte - Chambre d'hôtes	Point de vue
Centre de loisirs	Chemin de randonnée
	Vallée et gorges de la Dordogne
	PNR de Millevaches en Limousin

Carte 18 : Eléments touristiques de l'AEE.

Inventaire des sites touristiques - Aire d'étude éloignée

Départ.	Commune	Nom - description	Commentaire	Protection	Enjeu	Sensibilité	Distance à l'AEIm (km)
19	Corrèze - Vitrac-sur-Montane	Parc Naturel Régional de Millevaches	Pas de visibilité recensée	PNR	Fort	Nulle	20,0
19	Aubazine	Abbaye Cistercienne d'Aubazine	Pas de visibilité recensée	Classé MH	Fort	Nulle	20,0
19	Naves	Arènes de Tintignac	Vues sporadiques possibles depuis l'A89 à proximité, mais sans lien visuel avec le monument	Classé MH	Modéré	Négligeable	18,0
19	Saint-Geniest-ô-Merle	Tours de Merle	Pas de visibilité recensée	Classé MH	Fort	Nulle	17,7
19	Saint-Bonnet-les-Tours-de-Merle	Château de Rieu	Vue possible depuis terrasse du château, mais inaccessible car privé.	Inscrit MH	Faible	Négligeable	17,4
19	Aubazine	Canal des Moines	Pas de visibilité recensée	Classé MH	Fort	Nulle	17,3
19	Lostanges	Jardin du bout du monde	Pas de visibilité recensée	-	Négligeable	Nulle	16,7
19	Auriac	Base de loisirs de la Croix de l'Arbre	Pas de visibilité recensée	-	Négligeable	Nulle	15,4
19	Auriac	Les jardins Sothys	Pas de visibilité recensée	-	Négligeable	Nulle	15,2
19	Aubazine	Mayaventure	Pas de visibilité recensée	-	Modéré	Nulle	15,0
19	Aubazine	Plan d'eau du Coiroux	Pas de visibilité recensée	-	Négligeable	Nulle	14,8
19	Aubazine	Golf du Coiroux	Pas de visibilité recensée	-	Négligeable	Nulle	14,4
19	Eyrein	Eglise Saint-Pierre	Pas de visibilité recensée	Classé MH	Négligeable	Nulle	13,8
19	Saint-Privat	Plan d'eau des Chanaux	Pas de visibilité recensée	-	Négligeable	Nulle	13,5
19	Beynat	Base de loisirs de Miel	Pas de visibilité recensée	-	Négligeable	Nulle	13,4
19	Tulle	Musée des armes	Pas de visibilité recensée	-	Négligeable	Nulle	13,2
19	Tulle	Pôle de l'Accordéon	Pas de visibilité recensée	-	Négligeable	Nulle	13,2
19	Tulle	Centre aquarécréatif de Tulle	Pas de visibilité recensée	-	Fort	Nulle	12,5
19	Tulle	Cathédrale Notre-Dame	Pas de visibilité recensée	Classé MH	Modéré	Nulle	12,2
19	Tulle	Musée du Cloître André Mazeyrie	Pas de visibilité recensée	Classé MH (cloître)	Modéré	Nulle	12,2
19	Tulle	Base de l'Auzelou (station sports nature)	Pas de visibilité recensée	-	Négligeable	Nulle	12,1
19	Gimel-les-Cascades	Base de loisirs du lac de Ruffaud	Pas de visibilité recensée	-	Négligeable	Nulle	11,8
19	Saint-Priest-de-Gimel	Les Têtes en l'Air	Pas de visibilité recensée	-	Négligeable	Nulle	11,6
19	Monceaux-sur-Dordogne	Oppidum du Puy du Tour	Pas de visibilité recensée	Classé MH	Négligeable	Nulle	11,6
19	Gimel-les-Cascades	Cascades de Gimel	Pas de visibilité recensée	Site classé	Modéré	Nulle	11,0
19	Argentat	Escalad'arbres	Pas de visibilité recensée	-	Négligeable	Nulle	10,2
19	Clergoux	Château de Sédières	Pas de visibilité recensée	Site inscrit	Fort	Nulle	9,2

Inventaire des sites touristiques - Aire d'étude éloignée							
Départ.	Commune	Nom - description	Commentaire	Protection	Enjeu	Sensibilité	Distance à l'AEIm (km)
19	Clergoux	Etang du Prévot	Pas de visibilité recensée	Site inscrit	Négligeable	Nulle	9,1
19	Hautefage	Balades en gabare	Pas de visibilité recensée	-	Faible	Nulle	8,8
19	Servières-le-Château	Lac de Feyt	Vues partielles, en grande partie filtrées par la végétation, possibles depuis des chemins situés sur des points hauts à proximité du lac	-	Négligeable	Négligeable	8,8
19	Marcillac-la-Croisille	Le jardin du Bardot	Pas de visibilité recensée	-	Négligeable	Nulle	8,1
19	Saint-Chamant	Château de Soulages	Pas de visibilité recensée	Site inscrit	Négligeable	Nulle	7,6
19	Marcillac-la-Croisille	Parcours acrobatique	Pas de visibilité recensée	-	Négligeable	Nulle	7,6
19	Marcillac-la-Croisille	Base de loisirs du lac de la Valette	Pas de visibilité recensée	-	Négligeable	Nulle	7,6
19	Saint-Martin-la-Méanne	Barrage du Chastang	Pas de visibilité recensée	-	Négligeable	Nulle	7,2

Tableau 6 : Inventaire des sites touristiques de l'AEI.

3.2.4 Inventaire des parcs éoliens et des projets existants ou approuvés

L'inventaire des parcs éoliens existants et des « projets existants ou approuvés » est nécessaire en vue d'étudier les éventuelles covisibilités entre le futur parc éolien à l'étude et d'autres déjà construits ou en voie de l'être.

Plus la distance séparant le projet à l'étude et le parc existant ou « projet existant ou approuvé » est courte, plus les nouvelles structures paysagères générées par les parcs éoliens existants ou en projet influencent le projet paysager du parc éolien à l'étude.

A l'échelle de l'aire éloignée, les covisibilités entre les parcs éoliens et le projet à l'étude sont généralement faibles voire très faibles.

A l'échelle de l'aire rapprochée, les parcs éoliens existants ou approuvés deviennent des éléments structurants avec lesquels le projet à l'étude doit dialoguer.

A l'échelle de l'aire immédiate, la proximité impose de veiller à respecter une cohérence entre les parcs.

3.2.4.1 Les parcs éoliens existants

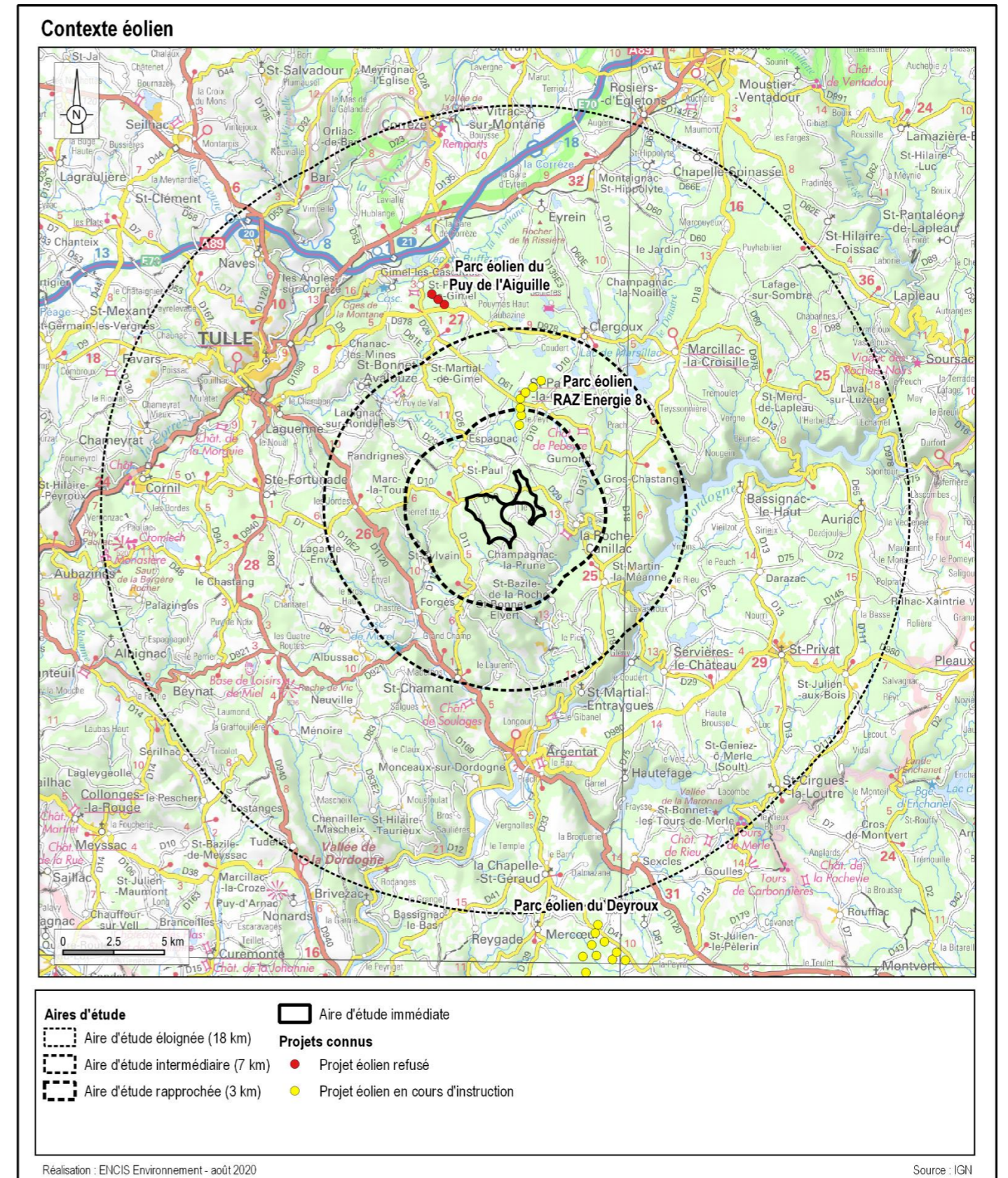
Aucun parc éolien en exploitation n'a été recensé dans l'aire d'étude éloignée. Le plus proche est celui de Peyrelevade, à plus de 50 km du site de Saint-Paul / Champagnac-la-Prune.

3.2.4.1 Les projets existants ou approuvés

Les « projets existants ou approuvés » sont les projets en instruction bénéficiant d'un avis de l'autorité environnementale et/ou soumis à un dossier d'incidence et enquête publique.

L'inventaire des « projets existants ou approuvés » (éoliens ou autres) est disponible chapitre 5.3.9, en préalable de l'analyse des effets cumulatifs.

Deux projets sont inventoriés dans le périmètre d'étude : le projet de parc éolien du Puy de l'Aiguille, situé dans le secteur nord de l'AEE, qui à l'heure actuelle a été refusé, et le projet RAZ Energie 8, situé également au nord de l'AEIm, à cheval sur l'AER et l'AEIn, qui est aujourd'hui toujours en cours d'instruction.



Carte 19 : Contexte éolien.

3.3 Les enjeux et sensibilités de l'aire intermédiaire

L'échelle intermédiaire est l'aire d'étude du projet, le futur parc éolien s'y inscrira en globalité dans le paysage. Pour construire un projet cohérent, nous définirons préalablement les structures paysagères qui composent le territoire, les perceptions visuelles sensibles depuis les lieux de vie et les axes de circulation principaux et nous décrirons les éléments patrimoniaux, emblématiques et touristiques de cette espace.

L'aire d'étude intermédiaire (AEIn) pertinente pour cette analyse est de 7 km autour de l'AEIm.

3.3.1 L'analyse des structures paysagères

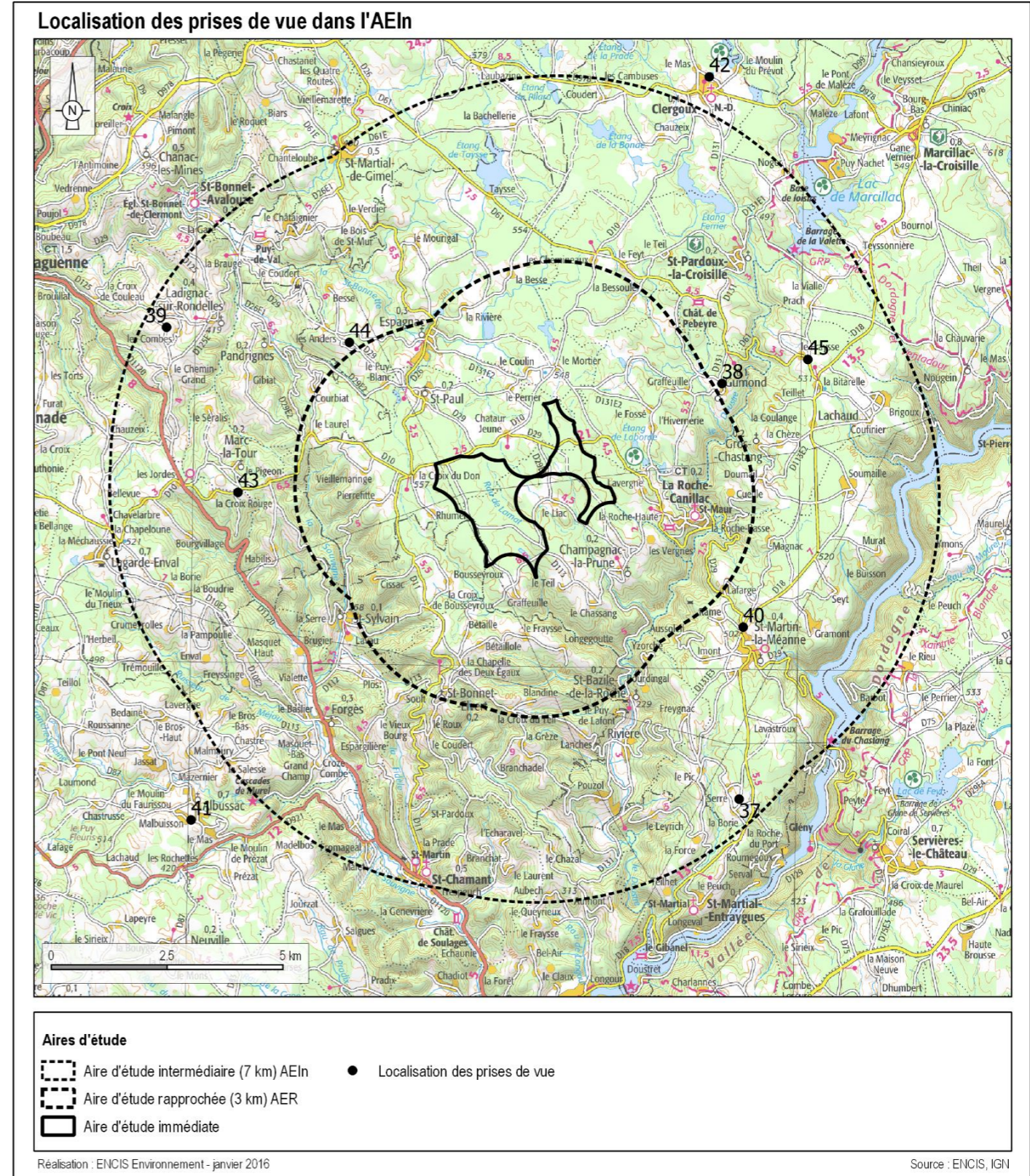
Le guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens (actualisation 2010) définit les structures paysagères comme telles : « Les structures paysagères correspondent à des systèmes formés par des objets, éléments matériels du territoire considéré, les interrelations, matérielles ou immatérielles, qui les lient, et/ou leur perception par les populations. Ces structures paysagères constituent les traits caractéristiques d'un paysage : il s'agit par exemple de la configuration du relief, des haies, des masses végétales, etc. Elles participent au premier chef à l'identification et la caractérisation d'un paysage. ».

Les structures paysagères à l'échelle de l'AEIn sont esquissées sur la carte page suivante.

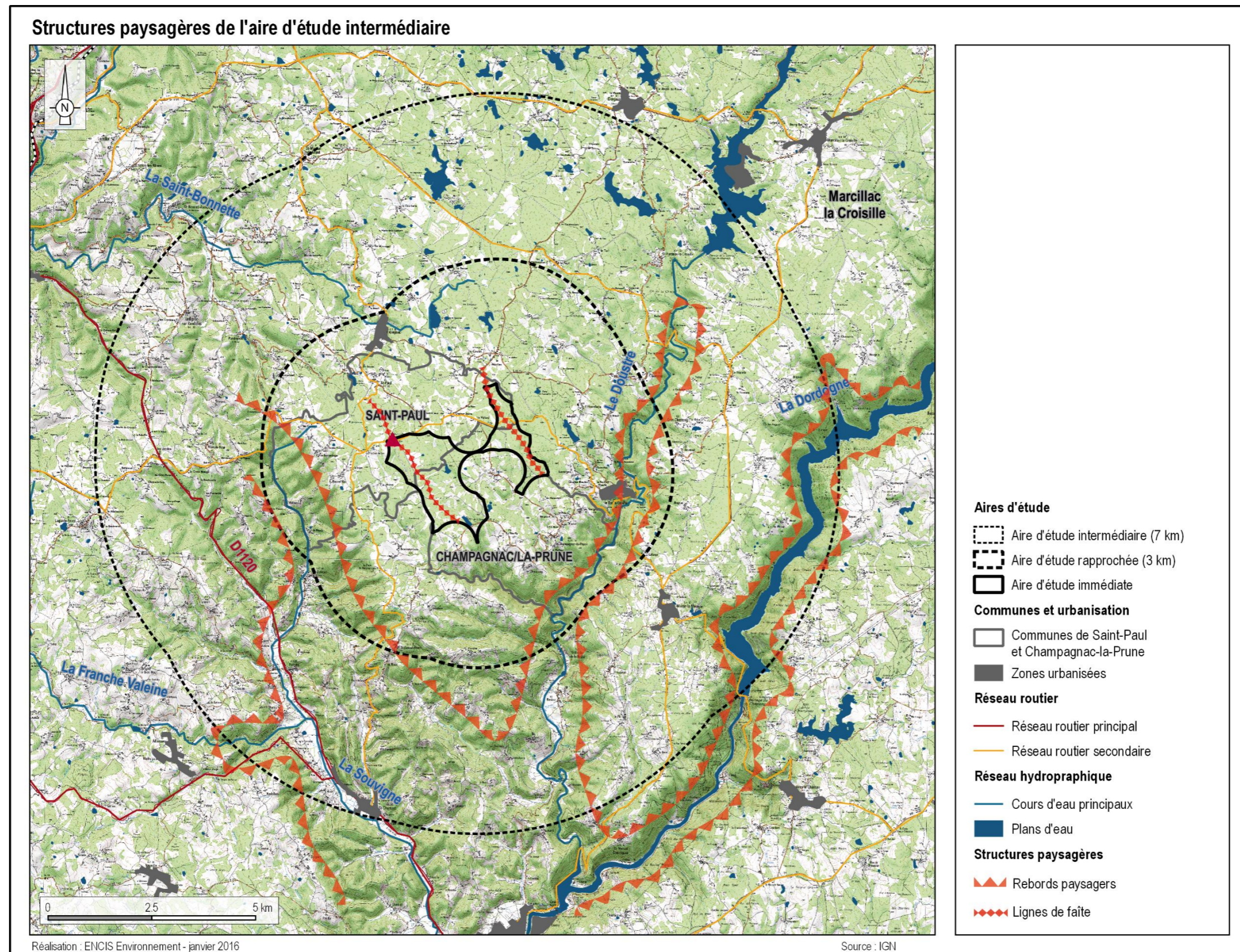
Ce secteur correspond à l'extrémité sud d'un plateau forestier descendant en pente douce depuis le nord, à une altitude comprise entre 450 et 570m. Les paysages sont rythmés par les ouvertures visuelles des étangs, des petites parcelles de cultures et des prairies dans les forêts mélangées presque omniprésentes. L'habitat y est tantôt dispersé, tantôt groupé sous forme de hameaux ou de petits bourgs, le plus souvent localisé sur des reliefs dégagés ou sur les rebords du plateau. Un réseau dense de routes et chemins maille le territoire.

Ce plateau est délimité sur son front est par les vallées du Doustre et de la Dordogne, qui dessinent des rebords paysagers très marqués. Les gorges densément boisées serpentent en contrebas du plateau, de 190 à 360 m d'altitude. Les routes y plongent depuis le plateau dans des lacets étroits et ombragés. La vallée de la Souvigne, moins profonde (200 à 350 m d'altitude), borde le plateau de l'ouest jusqu'au sud le long de la faille d'Argentat.

Les prises de vue sont localisées sur la carte ci-contre.



Carte 20 : Localisation des prises de vue dans l'AEIn.



Carte 21 : Structures paysagères dans l'aire intermédiaire.



Photographie 37 : Vue partielle de l'AEIm depuis le sud-est. On distingue les courbes du rebord du plateau surplombant le vallon du Doustre.



Photographie 38 : Panorama (partie haute de l'AEIm) depuis les hauts-versants du vallon du Doustre, au nord-est.



Photographie 39 : Panorama depuis le nord-ouest. On distingue le relief légèrement arrondi du plateau.

3.3.2 Les perceptions visuelles de l'AEIn

Les perceptions visuelles varient selon les configurations du paysage, essentiellement en fonction du relief, de la trame végétale et de l'organisation bâtie.

A partir des relevés de terrain, des coupes topographiques et d'une modélisation de la zone d'influence visuelle (ZIV) d'éléments de grande hauteur dans l'AEIm, nous proposons une analyse globale des perceptions visuelles du territoire à l'étude depuis :

- les lieux de vie principaux,
- et depuis les principaux axes de déplacements

3.3.2.1 Depuis les villages principaux et leurs routes d'accès

Les principales villes et village de l'AEIn ont été déterminés à partir de la carte IGN et des visites de terrain. Les ouvertures visuelles potentielles vers l'AEIm ont été répertoriées à l'aide de la modélisation du bassin visuel potentiel de l'AEIm (ZIV), du logiciel Google Earth et de relevés in situ.

Les sensibilités visuelles depuis les principaux bourgs sont décrites ci-après.

Saint-Chamant

Avec environ 500 habitants, ce village est le plus important de l'AEIn. Le bourg est implanté à la confluence de la vallée de la Souvigne et d'un vallon secondaire, en limite sud de l'AEIn. Le relief des versants encadrant le village ne permet aucune échappée visuelle. *La sensibilité visuelle de ce village vis-à-vis de l'AEIm est nulle.*

Saint-Martial-de-Gimel

Ce village est situé en limite nord-est de l'AEIn, dans la partie haute d'un vallon orienté vers l'ouest. Les reliefs des plateaux et les boisements environnants empêchent toute vue en direction de l'AEIm. *La sensibilité visuelle est nulle.*

Saint-Martin-la-Méanne

Ce bourg est situé au sud-est de l'AEIm. Il est implanté sur le versant est d'un petit relief qui empêche toute vue vers l'AEIm. Seules quelques vues partielles sont possibles depuis des maisons excentrées par rapport au bourg, au niveau du lieu-dit Croix de Farges. *La sensibilité visuelle est négligeable.*



Photographie 40 : Vue depuis le lieu-dit Croix de Farges, au nord de Saint-Martin-la-Méanne.

Forgès

Au creux de la vallée de la Souvigne, en amont de Saint-Chamant, le bourg est encadré de versants boisés qui empêchent toute vue vers l'AEIm. *La sensibilité est nulle.*

Trois autres villages comptant plus de 500 habitants sont situés en limite de l'AEIn :

Lagarde-Enval

Ce bourg est implanté sur le haut d'un plateau forestier situé au sud-ouest, au-delà de la faille d'Argentat. Le rebord de ce plateau, légèrement plus élevé que le village lui-même, empêche toute vue en direction de l'AEIm. Il existe quelques vues ponctuelles et partielles en périphérie est du village, au niveau de la D10 et de la D1. *La sensibilité de ce village vis-à-vis de l'AEIm est négligeable.*

Albussac

Ce village est situé au sud-ouest de l'AEIm, sur un relief lui faisant face. Bien que des vues conjointes de l'AEIm et du village soient possibles depuis les alentours, le bâti et les nombreuses haies font office de filtres et aucune vue n'est recensée à l'intérieur du bourg. *La sensibilité est faible.*



Photographie 41 : Vue depuis le sud-ouest. Au premier plan, le village d'Albussac.

Clergoux

Situé au nord / nord-est de l'AEIm, ce village est situé sur un léger relief. Les prairies alentour créent des ouvertures visuelles en direction l'AEIm, qui restent toutefois localisées en périphérie du village. Seule une vue est possible depuis le centre-bourg, depuis un pré situé à l'arrière d'une maison. *La sensibilité est jugée faible.*



Photographie 42 : Vue sur le village de Clergoux et l'AEIm.

3.3.2.2 Depuis les routes principales

Les principaux axes de circulation dans l'AEIn sont déterminés à partir de la carte IGN et du terrain. La carte ci-contre donne une idée des zones de perception possible depuis ces principaux axes de communication dans l'aire d'étude éloignée. Cette carte a été réalisée à l'aide de la modélisation du bassin visuel potentiel de l'AEIm (ZIV), du logiciel Google Earth et de visites de terrain. Les coupes topographiques ainsi que les panoramas sont localisées sur la carte suivante.

Les sensibilités visuelles depuis les principaux axes de communication sont décrites ci-après.

La D1120, du nord-ouest jusqu'au sud de l'AEIn

Cette départementale permet de rejoindre Argentat depuis Tulle en longeant plusieurs vallons successifs au niveau de la faille d'Argentat (cf 3.2.1.4). En majeure partie situé dans des fonds de vallons boisés, cette route n'offre aucune vue vers l'AEIm. *La sensibilité visuelle est nulle.*

La D921, au sud-ouest de l'AEIn

Cette route suit le vallon d'Albussac dans la partie sud-ouest de l'AEIn (cf 3.2.1.4). Elle longe un versant boisé qui ne permet aucune vue en direction de l'AEIm. *La sensibilité visuelle est nulle.*

La D10, de l'ouest au nord-est

Cette route s'étend depuis Lagarde-Enval à l'ouest jusqu'à Clergoux, en limite nord-est de l'AEIn. Des vues sporadiques et souvent partielles sont possibles sur la partie ouest de l'itinéraire, qui deviennent plus denses à l'approche de l'AER. La partie nord-est en revanche n'offre aucun point de vue en direction de l'AEIm. *La sensibilité visuelle est faible.*



Photographie 43 : Vue ponctuelle et partielle le long de la D10 à l'ouest de Marc-la-Tour.

La D11 au sud

Cet axe rejoint Saint-Chamant à Saint-Bonnet-Elvert en longeant un versant boisé et orienté vers l'ouest, et n'offre aucun point de vue en direction de l'AEIm. *La sensibilité visuelle est nulle.*

La D18 du sud-est au nord-est

Cette route longe le rebord est du plateau. Elle relie Saint-Martial-Entraygues au sud-est à Marcillac-la-

Croisille au nord-est en passant par Saint-Martin-la-Méanne. Des vues en direction de l'AEIm sont possibles à proximité de Saint-Martin-la-Méanne, le long d'une portion de route au sud et de manière sporadique au nord du village. *La sensibilité visuelle est négligeable.*

La D26 au nord-ouest

Cette route permet de relier Saint-Martial-de-Gimel à Espagnac. Des vues sont possibles à l'est du lieu-dit Le Verdier et à proximité du lieu-dit Le Breuil. Ces vues restent ponctuelles et souvent partielles, cadrées par les parcelles boisées. *La sensibilité visuelle est négligeable.*

La D29 du nord-ouest jusqu'au sud-est

Reliant Saint-Bonnet-Avalouze à Servières-le-Château sur la rive opposée de la Dordogne, cette départementale traverse l'AEIn. On observe des vues depuis une portion située au nord-ouest de l'AEIm à proximité de l'AER. Ces vues sont filtrées par les arbres. Deux autres points de vue existent depuis le nord de Saint-Martin-la-Méanne. *La sensibilité visuelle est jugée négligeable.*



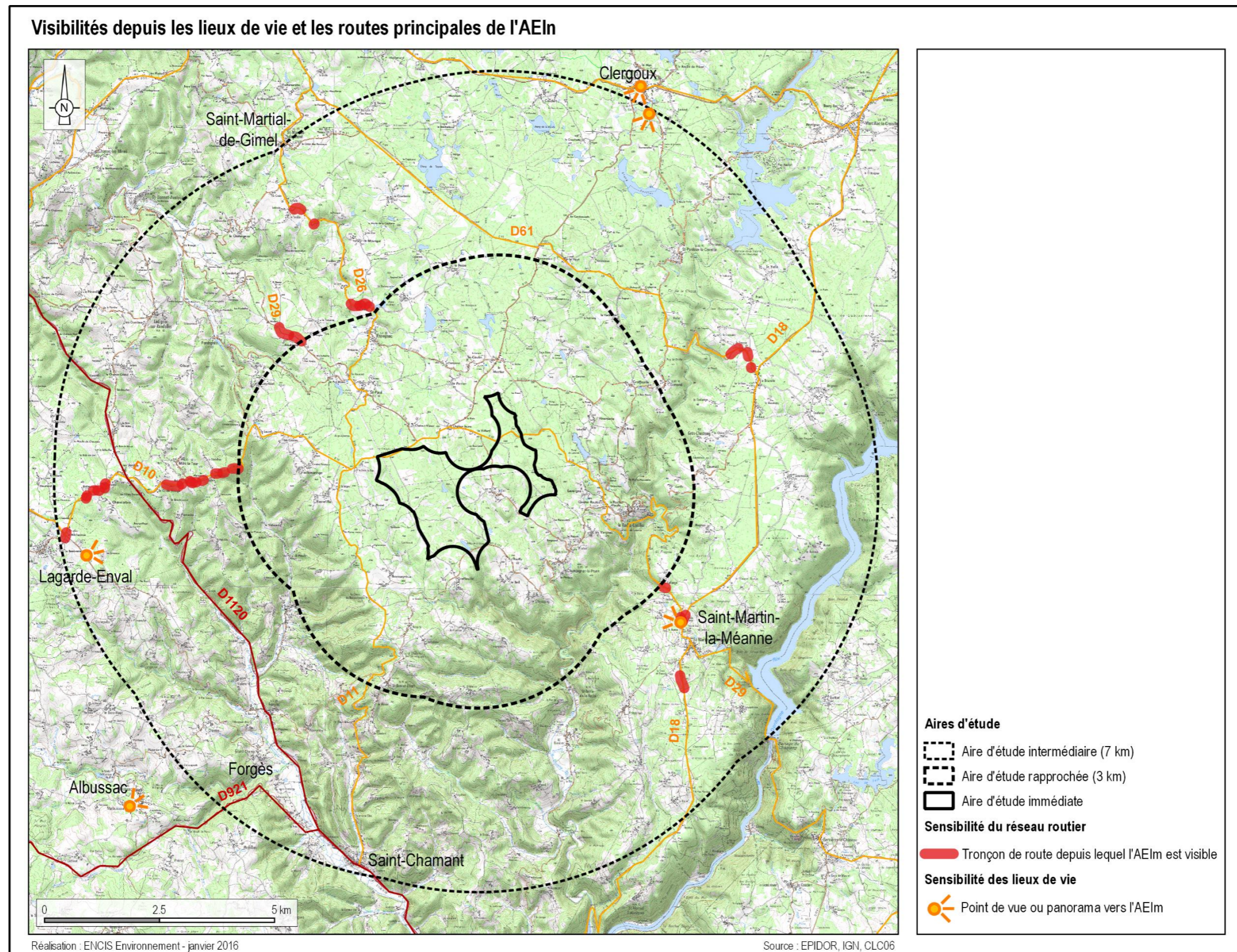
Photographie 44 : Vue partielle depuis le lieu-dit Nouillane, le long de la D29.

La D61 du nord au nord-est

Cette route traverse le plateau depuis Saint-Martial-de-Gimel et rejoint la D18 au lieu-dit La Bitarelle. On observe des panoramas ponctuels depuis la partie proche de la D18, au niveau des lieux-dits Le Fraysse et La Bitarelle. *La sensibilité visuelle est négligeable.*



Photographie 45 : Panorama depuis le lieu-dit Le Fraysse, le long de la D61.



Carte 22 : Visibilités depuis les lieux de vie et les routes principales de l'AEIn.

3.3.3 Les éléments patrimoniaux de l'AEIn

3.3.3.1 Monuments historiques

L'aire d'étude intermédiaire comprend quatre monuments historiques, dont un seul est classé / inscrit et trois sont inscrits. Leur localisation apparaît sur la carte ci-contre. Les monuments inventoriés sont deux monuments religieux (une église et une croix), et deux châteaux.

Vue générale des enjeux patrimoniaux de l'AEIn

Le monument historique « isolé » le plus connu de l'aire d'étude intermédiaire est le château du Puy de Val, implanté sur une butte près du village d'Espagnac. Le château et l'église de Saint-Chamant sont quant à eux situés à proximité immédiate du bourg et participent à son identité paysagère.

Parmi les quatre monuments historiques, **un seul présente un enjeu modéré et 3 un enjeu faible.**

Vue générale des sensibilités patrimoniales de l'AEIn

La plupart des monuments historiques de l'AEIn ne présente aucune relation visuelle potentielle (visibilité depuis les périmètres protégés, covisibilité). En situation isolée sur les hauts plateaux forestiers, les reliefs alentour et les écrans formés par les boisements empêchent toute visibilité ou covisibilité. Seules quelques vues sont possibles depuis le périmètre de protection de la Croix située à Saint-Martin-la-Méanne, mais sans covisibilité. En effet, cette croix de chemin est localisée au cœur des constructions, qui masquent les vues depuis ses abords.

Parmi les quatre MH de l'AEI, **un seul monument présente une sensibilité négligeable vis-à-vis de la zone projet. Les trois autres présentent des sensibilités nulles.**

L'ensemble des monuments historiques est listé dans le Tableau 7 page 89.

Le château du Puy-de-Val

Situé à Espagnac présente une architecture représentative de différentes époques s'étalant du Moyen-Age jusqu'au XVI^{ème} siècle. Construit sur une butte en surplomb du vallon de la Sainte-Bonnette. Le château est une propriété privée et ne se visite pas. **L'enjeu de cet élément est modéré.** Aucune vue ni covisibilité n'est possible depuis le château et ses abords. **La sensibilité est nulle.**

La croix de chemin de Saint-Martin-la-Méanne

Cette croix est construite en sortie du bourg, entre deux habitations. Elle est localisée en bord de haies et reste très discrète dans les constructions du bourg. **L'enjeu de cet élément est faible.** Des vues en direction de l'AEIm sont possibles en limite du périmètre de protection de la croix, au-delà du lieu-dit Le Rampe en direction de l'ouest. **La sensibilité est jugée négligeable.**

L'église Saint-Amant à Saint-Chamant

Il s'agit d'une église romane fortifiée datant du XI^{ème} siècle. Les éléments les plus remarquables de ce monument sont le porche du XII^{ème} siècle, le clocher-porche du XIII^{ème} et le donjon du XIV^{ème} siècle. **L'enjeu de ce monument est faible.**

L'église est construite dans le centre-bourg, lui-même implanté dans un creux de la vallée de la Souvigne. Aucune vue en direction de l'AEIm n'est possible. **La sensibilité est nulle.**

Le château de Soulages

Ce château situé à Saint-Chamant et sa tour de défense octogonale datent du XIII^{ème} siècle et sont construits sur une butte en marge du bourg. Il s'agit d'une propriété privée, non visitable. **L'enjeu est jugé faible.**

Situé dans le fond de la vallée de la Souvigne, aucune vue en direction de l'AEIm n'est recensée depuis le château ou ses abords. **La sensibilité est nulle.**



Source : Panoramio.com

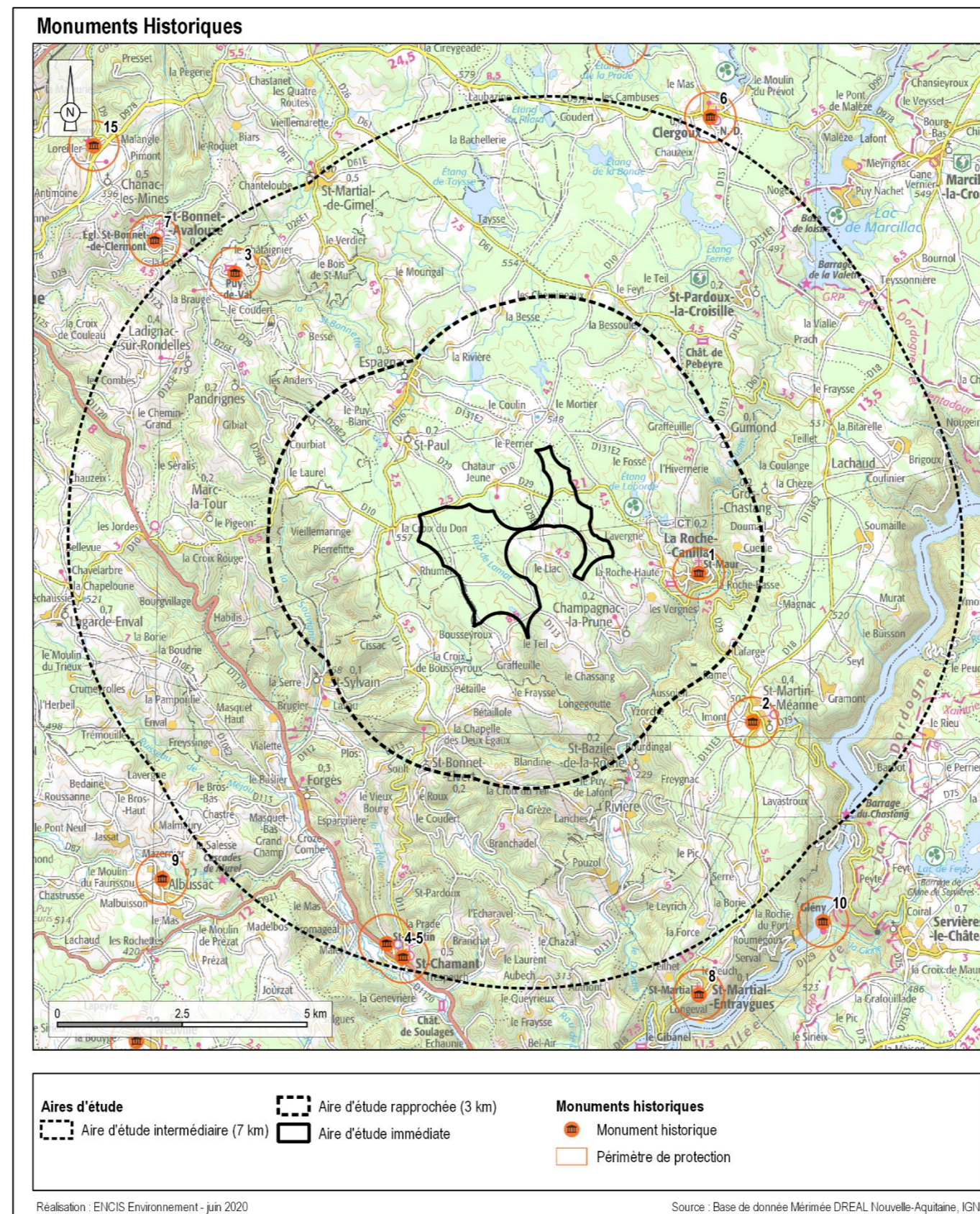
Photographies 46 à 48 : Monuments de l'AEIn
46 : Le château du Puy de Val / 47 : L'église Saint-Amant à Saint-Chamant / 48 : Le château de Soulages.



Source : Office de Tourisme d'Argentat



Source : association « les amis du château de Soulages »



Carte 23 : Localisation des monuments historiques de l'aire d'étude intermédiaire.

3.3.3.2 Les sites protégés : sites inscrits et classés

Deux sites protégés ont été recensés dans l'aire d'étude intermédiaire. Ils sont localisés sur la carte ci-contre. Il s'agit de **sites naturels dont l'un est inscrit et l'autre classé**. Les sensibilités sont nulles à négligeables.

L'ensemble des sites protégés est listé dans le Tableau 7, ci-après.

Le site classé des cascades de Murel

Ce site comporte un ensemble de quatre cascades qui s'égrènent le long de gorges escarpées formées par le ruisseau de la Franche-Valeine. La plus importante, appelée Cascade de la Prade, correspond à une chute de près de 25 m. Ce site est reconnu à l'échelle locale et apparaît sur plusieurs sites Internet dédiés au tourisme. Des sentiers pédestres sont aménagés au départ d'Albussac et de Forgès pour la découverte du site. *L'enjeu du site est jugé modéré.*

Ensermé dans une gorge étroite et densément boisée, le site n'offre aucune vue en direction de l'AEIm. *La sensibilité est nulle.*

Le site inscrit de la cascade de la Vierge

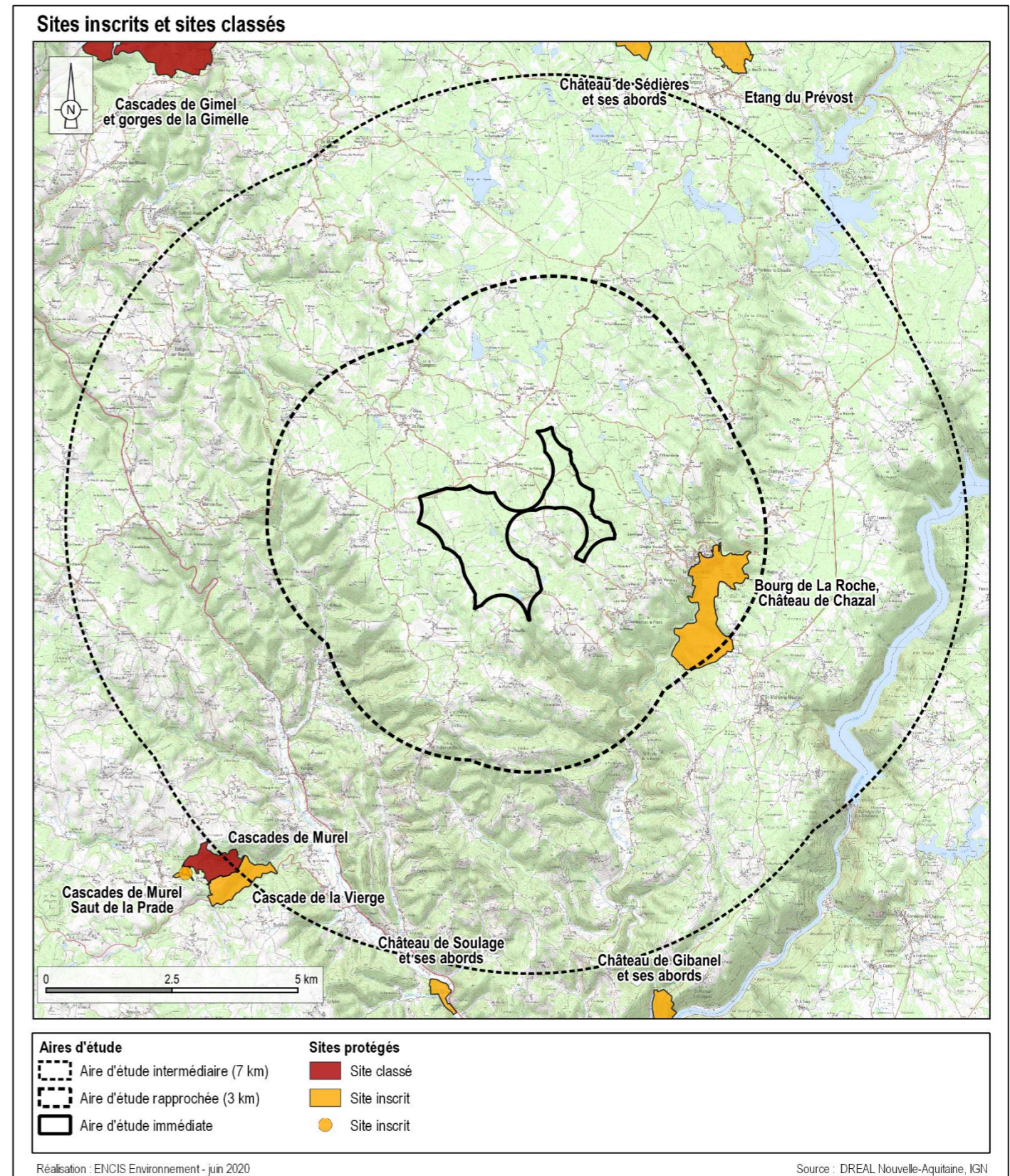
Ce site est tout proche du précédent et concerne une autre cascade, située sur le ruisseau des Rochettes, un affluent de la Franche Valeine. Les itinéraires de promenade permettent également de la découvrir, mais sa renommée est moindre. *L'enjeu du site est faible.*

Des vues en direction de l'AEIm sont possibles dans le périmètre de protection, depuis un chemin longeant la crête séparant le vallon du ruisseau des Rochettes du vallon voisin de la Franche Valeine. Cette portion de chemin n'est pas empruntée par le sentier de découverte des cascades. *La sensibilité du site vis-à-vis d'un projet de grande hauteur dans l'AEIm est négligeable.*



Source : Office de Tourisme d'Argentat

Photographie 49 : Cascade de Murel - la Grande Cascade.



Carte 24 : Sites protégés de l'aire d'étude intermédiaire.

3.3.3.3 Les sites emblématiques et le patrimoine inventorié

Sept sites emblématiques sont recensés dans l'AEIn (cf. carte ci-contre et Tableau 7).

La vallée de la Dordogne et affluents

Ce site emblématique est décrit au chapitre 3.2.2.5. *Compte tenu de leur renommée et de leur fréquentation, les gorges de la Dordogne présentent un enjeu fort, mais leur sensibilité vis-à-vis d'un projet de grande hauteur dans l'AEIm est faible.*

La vallée du Doustre

Ce site est décrit au chapitre 3.2.2.5. *Compte tenu de sa qualité paysagère et de sa reconnaissance locale, son enjeu est fort.* Il existe des points de vue en direction de l'AEIm à la limite de ce site emblématique (voir photographie 38, chapitre 3.3.1) depuis lesquels les rebords de la vallée apparaissent. Toutefois, ces panoramas restent marginaux et aucune vue n'est possible depuis les versants et le fond de vallon, qui sont les points d'intérêt majeurs du site. *Compte tenu du caractère ponctuel et marginal des visibilitées, la sensibilité est jugée faible.*

La confluence des ruisseaux de la Franche-Valeine et des Rochettes

Ce site correspond à l'ensemble des deux sites protégés des cascades de Murel et de la cascade de la Vierge (cf. 3.3.3.2), sur la commune d'Albussac. *L'enjeu de ce site est modéré.* Des vues en direction de l'AEIm sont possibles depuis un chemin longeant la crête séparant les deux vallons, en marge des sites protégés. Cette portion de chemin n'est pas empruntée par le sentier de découverte des cascades. *La sensibilité du site vis-à-vis d'un projet de grande hauteur dans l'AEIm est négligeable.*

La forêt de Sédières, les étangs de Prévot, de Taysse et du Ferrier

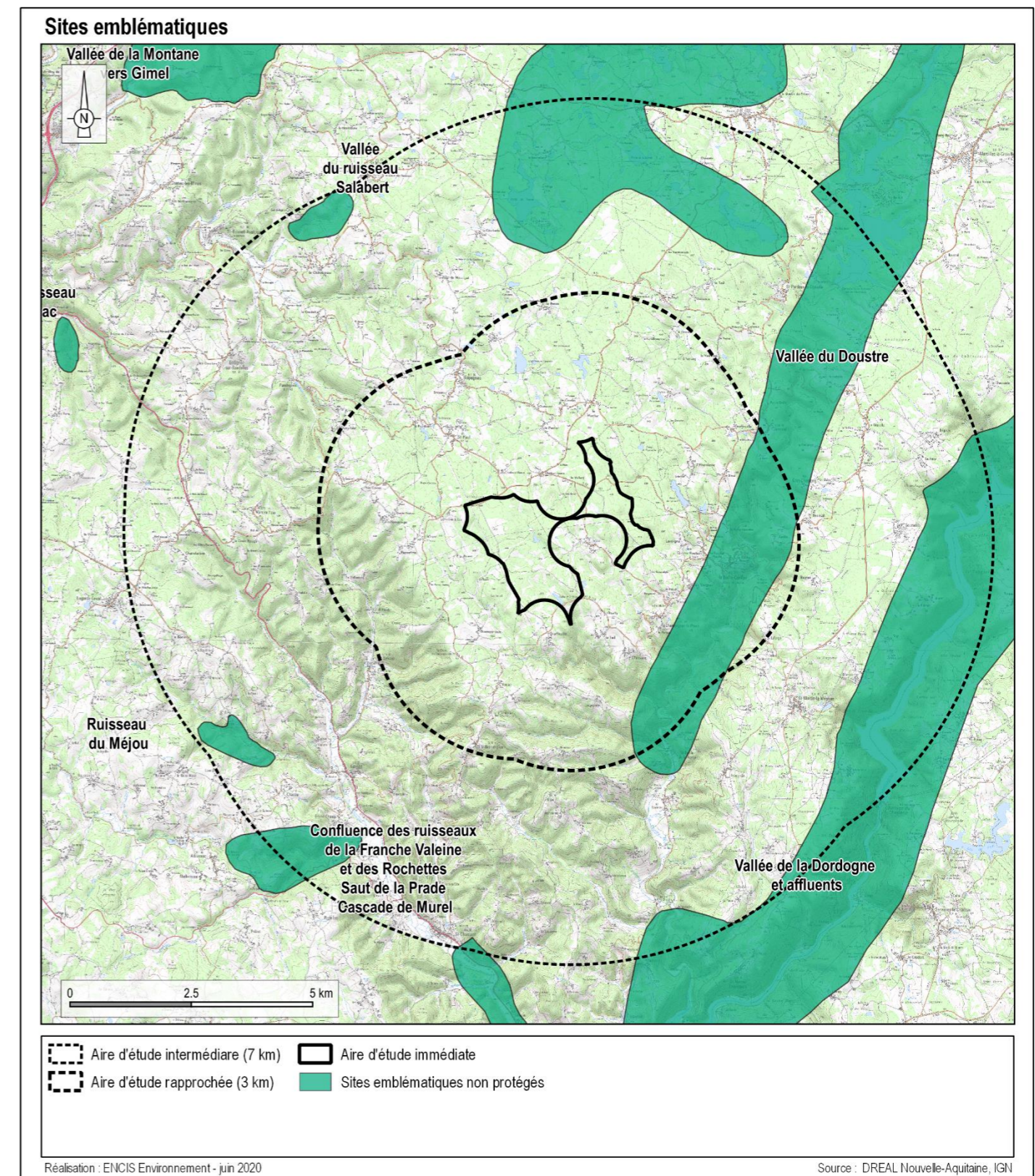
Ce site est décrit au chapitre 3.2.2.5. *Compte tenu de la fréquentation touristique du château, l'enjeu de ce site est modéré.* Le caractère densément boisé et les reliefs calmes n'offrent pas de point de vue en direction de l'AEIm. *La sensibilité de ce site est nulle.*

La vallée du ruisseau Salabert

Ce site emblématique correspond à une portion de vallée affluente de la Sainte-Bonnette. Des prairies sur les hauts des versants encadrent un paysage de sous-bois où le ruisseau s'écoule en cascades. *L'enjeu de ce site emblématique est négligeable.* Les boisements et le relief en creux empêchent toute vue en direction de l'AEIm. *La sensibilité est nulle.*

Le ruisseau du Méjou

Cet affluent de la Souvigne serpente au creux d'un vallon densément boisé. *L'enjeu de ce site est négligeable.* Les boisements et le relief en creux empêchent toute vue en direction de l'AEIm. *La sensibilité est nulle.*



Carte 25 : Sites emblématiques de l'aire d'étude intermédiaire.

Inventaire des monuments historiques - Aire d'étude intermédiaire									
N°	Départ.	Commune	Nom - description	Commentaire	Protection	Enjeu	Sensibilité	Distance à l'AEIm (km)	
5	19	Saint-Chamant	Eglise Saint-Amant	Pas de visibilité recensée	Classé/Inscrit	Faible	Nulle	6,8	
4	19	Saint-Chamant	Château de Soulages	Pas de visibilité recensée	Inscrit	Faible	Nulle	6,6	
3	19	Espagnac	Château du Puy-de-Val	Pas de visibilité recensée	Inscrit	Modéré	Nulle	6,1	
2	19	Saint-Martin-la-Méanne	Croix de chemin	Panorama depuis route à l'ouest menant au lieu-dit Rame et panorama partiel depuis le chemin de la croix de Farges au nord-ouest. Croix située dans le hameau, pas de covisibilité possible.	Inscrit	Faible	Négligeable	4,3	

Inventaire des sites protégés : sites inscrits/classés - Aire d'étude intermédiaire									
Départ.	Commune	Nom - description	Commentaire	Protection	Enjeu	Sensibilité	Distance à l'AEIm (km)		
19	Albussac	Cascades de Murel	Pas de visibilité recensée	Site classé	Modéré	Nulle	6,7		
19	Albussac	Cascade de la Vierge	Vues partielles au-delà d'un relief boisé envisageables depuis un chemin rural situé à l'ouest du site	Site inscrit	Faible	Négligeable	6,5		

Inventaire des sites répertoriés comme emblématiques ou de notoriété - Aire d'étude intermédiaire									
Départ.	Nom - description	Commentaire	Protection	Enjeu	Sensibilité	Distance à l'AEIm (km)			
19	Vallée du ruisseau Salabert	Pas de visibilité recensée	Emblématique	Négligeable	Nulle	6,2			
19	Ruisseau du Méjou	Pas de visibilité recensée	Emblématique	Négligeable	Nulle	5,8			
19	Confluence des ruisseaux de la Franche-Valeine et des Rochettes - Saut de la Prade - Cascades de Murel	Vues possibles depuis un chemin rural longeant la crête entre les deux vallons	Emblématique	Modéré	Négligeable	5,6			
19	Forêt de Sédières - Etangs du Prévot, de Taysse et du Ferrier	Pas de visibilité recensée	Emblématique	Modéré	Nulle	5			
19	Vallée de la Dordogne et affluents	Quelques vues possibles depuis les rebords de plateaux, mais partielles et situées en marge des secteurs les plus remarquables de la vallée	Emblématique	Fort	Faible	4,9			
19	Vallée du Doustre	Vues ponctuelles depuis les rebords de la vallée mais qui restent ponctuelles et marginales	Emblématique	Fort	Faible	3			

Tableau 7 : Inventaire des monuments historiques, des sites classés et inscrits et des sites emblématiques de l'AEIm.

3.3.4 Les sites touristiques de l'AEIn

Cet inventaire permet de retrouver, en plus du patrimoine répertorié et protégé qui attire de nombreux touristes, différents sites et circuits touristiques dans l'aire d'étude (cf. carte 17, chap. 3.2.3).

Description des sites touristiques importants de l'AEIn

Les sites touristiques les plus notables sont les cascades de Murel, l'étang de Taysse et le château de Pebeyre.

Les cascades de Murel

Ce site correspond au site emblématique et aux deux sites protégés situés dans les vallons de la Franche Valeine et du ruisseau des Rochettes (cf 3.3.3.2), *L'enjeu de ce site est modéré.*

Enfermé dans une gorge étroite et densément boisée, le site n'offre aucune vue en direction de l'AEIm. *La sensibilité est nulle.*

L'étang de Taysse

Ce plan d'eau de 32 ha est considéré comme l'un des plus beaux du département. Il accueille une base de loisirs et est également apprécié des pêcheurs. *L'enjeu de ce site est jugé faible.*

Les reliefs et le couvert forestier du plateau ne permettent aucune vue en direction de l'AEIm. *La sensibilité est nulle.*

Le château de Pebeyre

Cette demeure du XII^{ème} siècle est construite à flanc de colline et accompagnée de terrasses. Une allée d'ifs datant du XVII^{ème} siècle constitue un point d'intérêt majeur sur le site. *L'enjeu de ce site est jugé faible.*

Les reliefs et le couvert forestier du plateau ne permettent aucune vue en direction de l'AEIm. *La sensibilité est nulle.*

Inventaire des sites touristiques - Aire d'étude intermédiaire

Départ.	Commune	Nom - description	Commentaire	Protection	Enjeu	Sensibilité	Distance à l'AEIm (km)
19	Espagnac	Etang de Taysse	Pas de visibilité recensée	-	Faible	Nulle	6,2
19	Albussac	Cascades de Murel	Pas de visibilité recensée	Site classé	Modéré	Nulle	5,6
19	Saint-Pardoux-la-Croisille	Château de Pebeyre	Pas de visibilité recensée	-	Faible	Nulle	4,1

Tableau 8 : Inventaire des sites touristiques de l'AEIn.

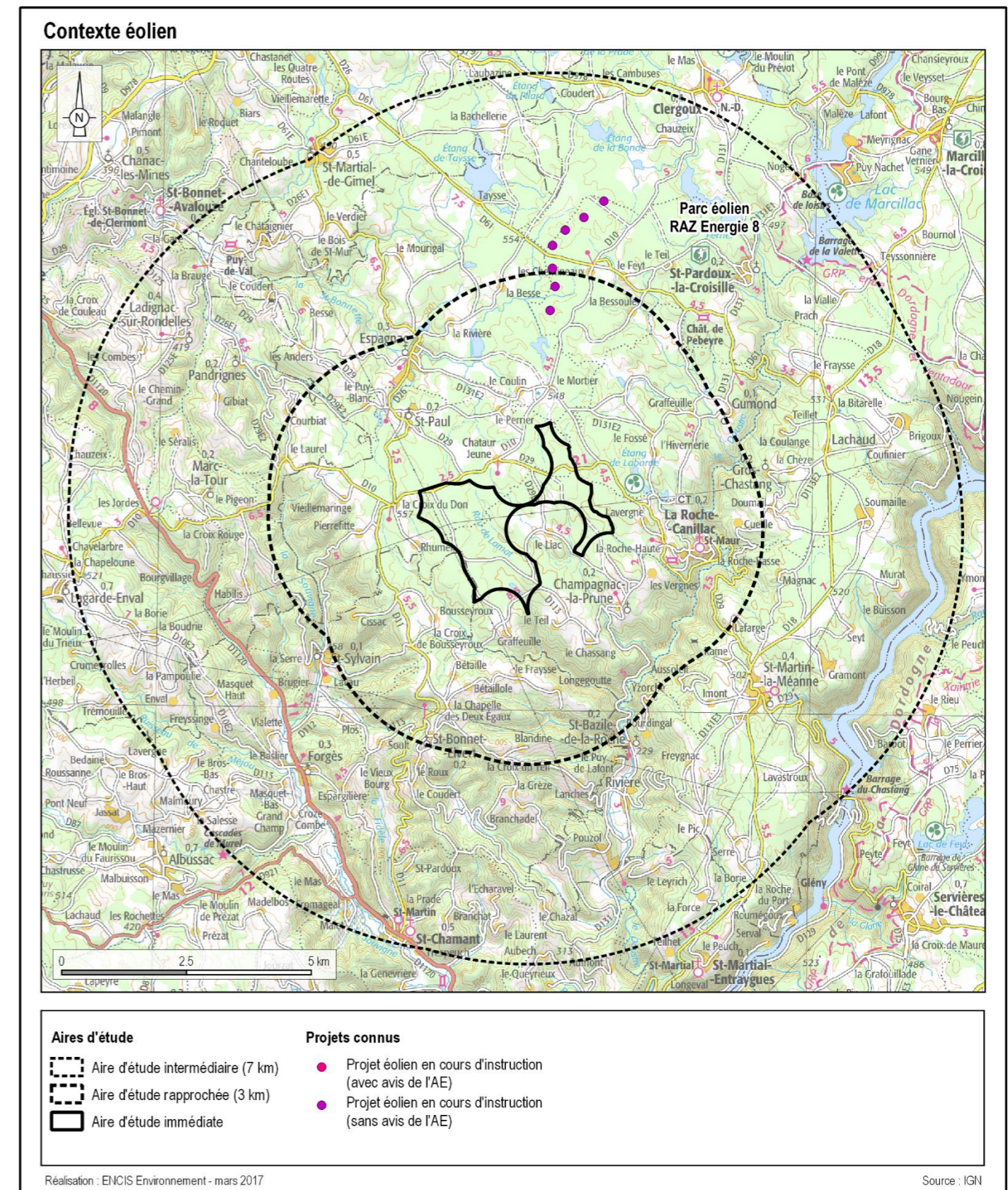
3.3.5 Les parcs éoliens et autres projets existants ou approuvés

L'inventaire des parcs éoliens existants et des « projets existants ou approuvés » est nécessaire en vue d'étudier les éventuelles covisibilités entre le futur parc éolien à l'étude et d'autres déjà construits ou en voie de l'être.

A l'échelle de l'aire intermédiaire, les nouvelles structures paysagères générées par les parcs éoliens existants ou en projet sont largement susceptibles d'influencer le projet paysager du parc éolien à l'étude pour respecter une cohérence et un dialogue entre les parcs.

Aucun parc éolien en exploitation n'a été répertorié dans l'aire d'étude intermédiaire à l'heure de la rédaction de ce dossier.

Un projet de parc éolien (RAZ Energie 8) est recensé au nord de cette aire d'étude, à cheval sur l'AEIn et l'AER. Situé dans le secteur de plateau forestier, les visibilités conjointes de ce projet et de celui à l'étude ici seront probablement rares. Les effets cumulatifs entre ces deux projets seront plus précisément étudiés au chapitre 5.3.9.



Carte 26 : Contexte éolien dans l'AEIn.

3.4 Les enjeux et sensibilités de l'aire rapprochée

L'aire rapprochée est l'aire d'étude des perceptions visuelles et sociales du « paysage quotidien ». Le futur parc éolien y sera vécu dans sa globalité (éoliennes et aménagements connexes) depuis les espaces habités et fréquentés proches de la zone d'étude du projet. Les éléments composant les structures paysagères et les motifs indépendants (ex : arbre isolé...) seront décrits et analysés. Les sensibilités des espaces vécus (habitations, réseau viaire, sites touristiques, etc.) et des éléments patrimoniaux vis-à-vis du site d'implantation du projet seront également soulignées.

Le périmètre retenu pour l'analyse de l'aire rapprochée est de 3 km.

3.4.1 La description des motifs paysagers

Le territoire de l'aire d'étude rapprochée est une mosaïque fine de boisements mélangés, de parcelles de résineux et de prairies.

Les cultures

Les cultures sont majoritairement des prairies de fauche et des pâtures. On note également la présence de vergers de pommiers âgés et de quelques noyers à proximité des lieux de vie.

Les boisements

Les boisements sont principalement des forêts en mélanges de feuillus (hêtres, chênes et châtaigniers) entrecoupées de bosquets de résineux. On trouve des bosquets épars ou des arbres isolés au sein des prairies, souvent des chênes.

Les rivières

Les vallées du Doustre et de la Souvigne bordent le plateau à l'ouest, au sud et à l'est. Les reliefs le long de ces rivières et de leurs affluents sont accidentés. La vallée du Doustre est particulièrement encaissée.

On note la présence de nombreuses prairies humides dans les creux du relief.

Les routes et les chemins

Le réseau de routes est dense, constitué principalement de routes étroites et peu fréquentées joignant les bourgs et les hameaux les uns aux autres à travers la forêt. Ces voies sont accompagnées de talus, de fossés ou de murets de pierre suivant le relief environnant, et les bas-côtés sont enherbés. Lorsque les routes longent des prairies, les broussailles et les fougères bordent souvent les parcelles

L'habitat

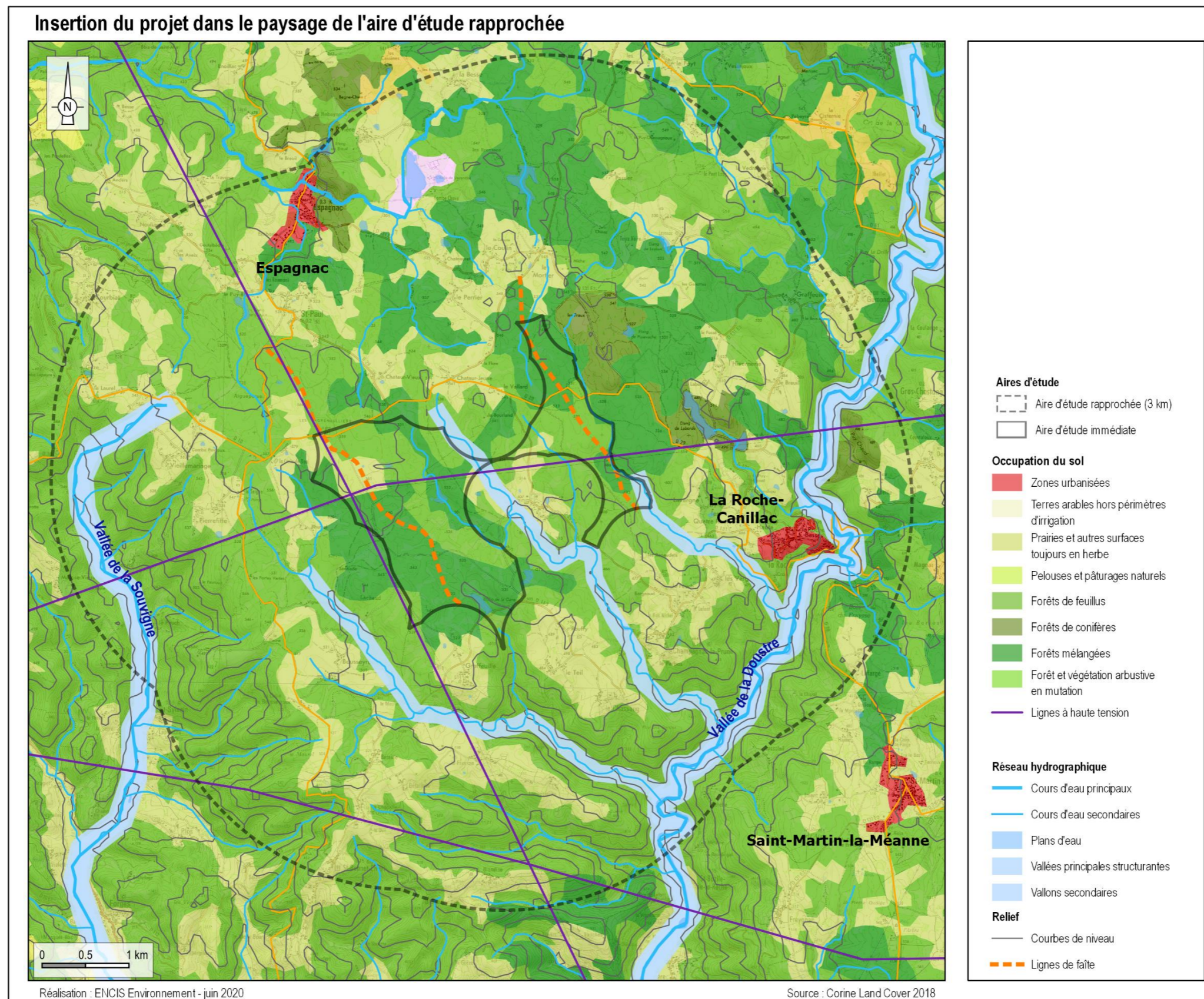
Le bourg de Saint-Paul est groupé, dans un secteur relativement plat du plateau. Les bourgs d'Espagnac, de La-Roche-Canillac et de Champagnac-la-Prune sont semi-groupés, avec un cœur de bourg autour de leur église, sur un point haut du relief, et des constructions s'étalant le long d'un axe de circulation, suivant le relief d'un versant. Les hameaux sont peu denses et s'égrènent le long des routes. Ils sont composés de corps de fermes et de bâtiments agricoles plus ou moins anciens, séparés par des jardins, des potagers et des prés de petite taille. Des pavillons plus ou moins récents apparaissent ponctuellement à la lisière de ces hameaux.

Les motifs repères

Trois lignes à haute tension traversent l'AER. Les pylônes constituent des éléments marquants dans le paysage, et l'axe des lignes est accompagné d'une ouverture visuelle large, offrant des perspectives parfois lointaines cadrées par les boisements de part et d'autre.



Photographies 50 à 52 : Motifs paysagers de l'AER : 50 : Prairie humide au creux des reliefs et forêts mélangées / 51 : route étroite bordée d'un muret de pierre et d'un talus enherbé / 52 : Lieux de vie encadrés de petits prés et de boisements.



Carte 27 : Eléments de paysage de l'AER.